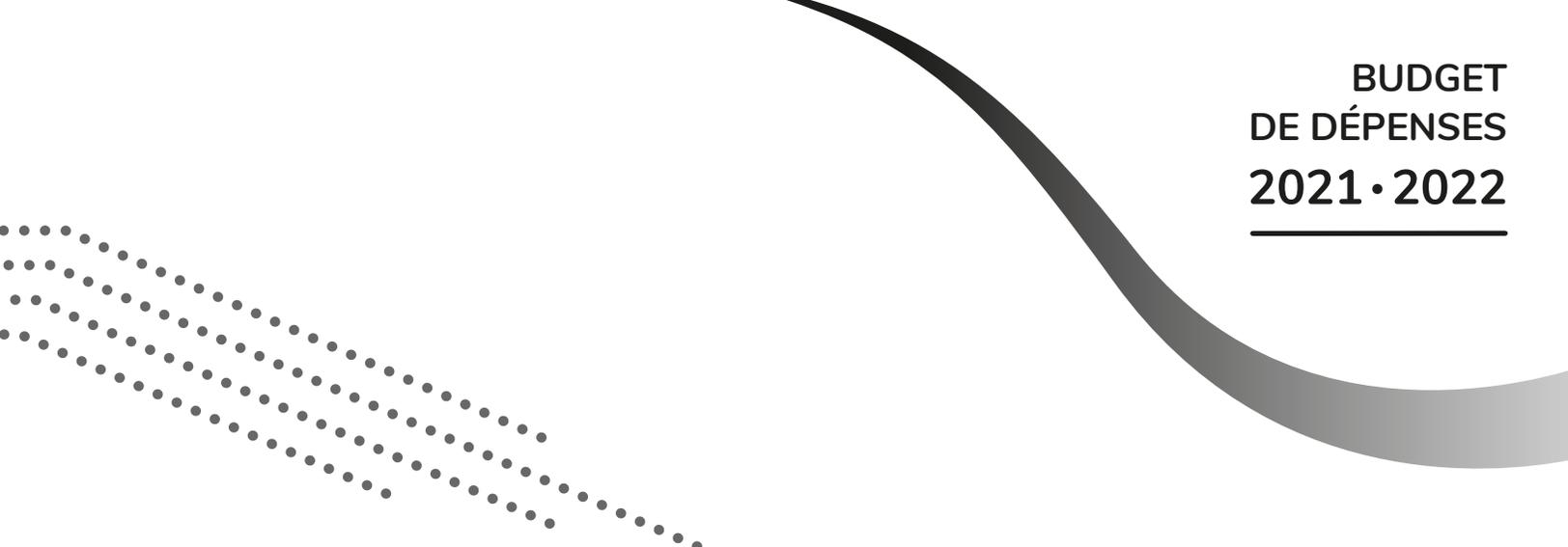


BUDGET  
DE DÉPENSES  
2021 • 2022

PLANS ANNUELS DE GESTION  
DES **INVESTISSEMENTS PUBLICS**  
EN **INFRASTRUCTURES**

2021 • 2022





BUDGET  
DE DÉPENSES  
2021 • 2022

PLANS ANNUELS DE GESTION  
DES **INVESTISSEMENTS PUBLICS**  
EN **INFRASTRUCTURES**

2021 • 2022

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.  
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera  
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant  
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse [communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca)

**Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2021-2022**  
Budget de dépenses 2021-2022

Dépôt légal – Mars 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-88937-3 (en ligne)

## **TERMES APPARAISSANT AU DOCUMENT**

### **AJOUT**

Acquisition ou construction d'une nouvelle infrastructure.

### **AMÉLIORATION**

Accroissement du potentiel de service d'une infrastructure existante.

### **BONIFICATION DU PARC**

Augmentation de l'offre de service gouvernementale par l'ajout d'une nouvelle infrastructure ou par l'amélioration d'une infrastructure existante.

### **DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS**

Valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins de laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

### **DISPOSITION**

Aliénation d'un immeuble, d'un ouvrage de génie civil ou d'un équipement par la vente, la cession ou la mise au rebut.

### **ENTRETIEN**

Travaux de faible envergure normalement réalisés dans le cadre de l'exploitation quotidienne d'une infrastructure. Les travaux d'entretien sont exclus du maintien d'actifs.

### **IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE**

Immeuble appartenant à un organisme public pour lequel aucune utilisation, aux fins de la prestation de l'offre de service gouvernementale, n'est prévue.

### **INFRASTRUCTURE**

Immeuble, équipement ou ouvrage de génie civil contribuant à l'offre de service gouvernementale.

### **INVESTISSEMENT PRÉVU**

Coût prévu de la contribution financière du gouvernement du Québec pour un investissement public en infrastructure inscrit au Plan québécois des infrastructures.

Coût probable de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour l'exercice financier gouvernemental qui se termine.

### **INVESTISSEMENT PROBABLE**

Coût probable de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour l'exercice financier gouvernemental qui se termine.

### **INVESTISSEMENT RÉALISÉ**

Coût réel de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour un exercice financier gouvernemental clos.

## **MAINTIEN D'ACTIFS**

Valeur des travaux requis pour maintenir l'état physique d'une infrastructure dans un état au moins satisfaisant afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins à laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

## **MAINTIEN DU PARC**

Pouvoir à la pérennité des infrastructures par le maintien d'actifs et la prise en charge du déficit de maintien d'actifs, ainsi que par le remplacement d'équipements et la reconstruction d'immeubles ou d'ouvrages de génie civil.

## **PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS**

Investissements (projets et enveloppes de maintien du parc) prévus au Plan québécois des infrastructures spécifiquement identifiés pour résorber le déficit de maintien d'actifs répertorié sur les infrastructures présentées au Plan annuel de gestion des investissements d'un organisme public.

## **PROJET MAJEUR**

Projet d'infrastructure publique assujéti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, car son coût estimé est égal ou supérieur à 50 millions de dollars, ou à 100 millions de dollars dans le cas d'un projet d'infrastructure routière ou d'un projet d'infrastructure de transport collectif. De plus, le Conseil du trésor peut décider de considérer comme majeur tout projet d'infrastructure s'il le juge à propos.

## **REPLACEMENT**

Acquisition, construction ou reconstruction d'une infrastructure en remplacement d'une infrastructure existante, normalement à la fin de sa vie utile, de manière à assurer la continuité de la prestation des services.

## **VALEUR DE REMPLACEMENT**

Estimation de la somme des investissements requis pour construire ou acquérir une infrastructure de mêmes dimension et utilité, possédant des caractéristiques techniques équivalentes, selon les techniques de construction, les codes et les matériaux ou les spécifications techniques en vigueur au moment de l'estimation.

## **VIE UTILE (durée de)**

Période durant laquelle une infrastructure ou un composant devrait assurer adéquatement les fonctions auxquelles il est destiné.

## ACRONYMES

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CCNQ	Commission de la capitale nationale du Québec
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines
CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CISSS	Centres intégrés de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
CLSC	Centres locaux de services communautaires
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
CSSS	Centres de Santé et Services Sociaux
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
CVCA	Chauffage, ventilation et conditionnement d'air
DMA	Déficit de maintien d'actifs
EBI	Entente bilatérale intégrée
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FEPTU	Fonds d'eau potable et de traitement des eaux usées
FIMEAU	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau
GES	Gaz à effet de serre
HLM	Habitation à loyer modique
IEG	Indice d'état gouvernemental
IRI	Indice de rugosité international
IVP	Indice de vétusté physique
LPC	Loi sur le patrimoine culturel
MACM	Musée d'art contemporain de Montréal
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MO	Ministères et organismes
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports
NFCCQ	Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec
NM	Navire à moteur
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun

PAGI	Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PAGITC	Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif
PCEM	Plan de conservation de l'équipement et du mobilier
PCFI	Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières
PIQM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
PQI	Plan québécois des infrastructures
PRIMADA	Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés
PRIMEAU	Programme d'infrastructures municipales d'eau
PSBL	Programme de logement sans but lucratif
RÉCIM	Réfection et construction des infrastructures municipales
RIO	Régie des installations olympiques
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
RSSCE	Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RTC	Réseau de transport de la Capitale
RTL	Réseau de transport de Longueuil
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPDAM	Société de la Place des Arts de Montréal
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SQI	Société québécoise des infrastructures
STL	Société de transport de Laval
STLévis	Société de transport de Lévis
STM	Société de transport de Montréal
STO	Société de transport de l'Outaouais
STQ	Société des traversiers du Québec
STTR	Société de transport de Trois-Rivières
STS (Saguenay)	Société de transport du Saguenay
STS (Sherbrooke)	Société de transport de Sherbrooke
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec
VCA	Véhicule sur coussin d'air

# Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2021-2022

<b>AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION</b> .....	<b>7</b>
Les municipalités .....	10
La Société d'habitation du Québec .....	26
Les organismes subventionnés par la SHQ .....	27
<b>CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE</b> .....	<b>31</b>
La société québécoise des infrastructures .....	33
<b>CULTURE ET COMMUNICATIONS</b> .....	<b>43</b>
Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications .....	45
<b>ÉDUCATION</b> .....	<b>53</b>
Les organismes scolaires .....	55
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b> .....	<b>65</b>
Les cégeps .....	69
Les universités .....	74
<b>ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> .....	<b>85</b>
Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques .....	88
<b>SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX</b> .....	<b>97</b>
Le réseau de la santé et des services sociaux .....	100
<b>TOURISME</b> .....	<b>113</b>
Le parc olympique .....	115
<b>TRANSPORTS</b> .....	<b>123</b>
Le ministère des Transports .....	126
Les sociétés de transport en commun .....	137
La Société des traversiers du Québec .....	150



---

## AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

---

### LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

#### LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

##### VISION

La vision du MAMH consiste à assurer une action publique cohérente et innovante en faveur de collectivités dynamiques et résilientes.

##### ORIENTATIONS

Le MAMH a pour mission de soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

En participant de façon importante au financement du maintien et de la remise en état des infrastructures d'aqueduc et d'égout des municipalités du Québec, le MAMH contribue non seulement à assurer la pérennité de ces infrastructures, mais aussi à résoudre d'importants enjeux pour les collectivités et ainsi accroître leur résilience.

##### RESPONSABILITÉS

Le MAMH administre des programmes d'aide financière importants<sup>1</sup> pour répondre aux besoins prioritaires des municipalités en matière d'infrastructures d'aqueduc et d'égout. Le MAMH doit, d'une part, s'assurer que les projets qui font l'objet d'une demande d'aide financière respectent les règles établies et, d'autre part, effectuer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

De plus, le MAMH accompagne les plus petites municipalités dans le cadre du développement de projets plus complexes afin de les guider vers des solutions plausibles, compte tenu des résultats souhaités, et à la fois acceptables sur le plan financier.

### LES MUNICIPALITÉS

##### RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les municipalités sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien d'actifs, de l'exploitation et du financement de leurs projets d'infrastructures, y compris du respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient aux municipalités d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures et de définir les besoins. Elles doivent exercer une gestion d'actifs adéquate compte tenu du niveau de service recherché et mettre à jour leurs données à l'égard de leur parc d'infrastructures de façon périodique.

---

<sup>1</sup> Les principaux programmes d'aide financière relatifs aux infrastructures sont énumérés à l'annexe 1.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le PAGI présente l'état des infrastructures destinées aux services municipaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux chaussées au-dessus des conduites d'eau potable et d'eaux usées. Ce portrait de l'état des infrastructures d'aqueduc et d'égout est établi à partir des résultats des travaux du CERIU dans le cadre de l'élaboration du *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*<sup>2</sup>. Les détails relatifs à la méthodologie de collecte des données et d'évaluation de l'état sont présentés à l'annexe 2.

Le parc d'infrastructures d'aqueduc et d'égout des municipalités se compose d'installations de captage, de conduites d'eau potable et d'eaux usées, d'usines de traitement de l'eau potable, de réservoirs, de postes de contrôle de pression, de bassins de rétention, de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage et d'ouvrages de surverse.

---

<sup>2</sup> CERIU (2020). *Rapport annuel 2020 du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec (PIEMQ)*, [en ligne : <https://ceriu.qc.ca/bibliotheque/rapport-annuel-2020-du-portrait-infrastructures-eau-municipalites-du-quebec-piemq>].

## Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen <sup>2</sup> (ans)	Quantité			Dimension (km) <sup>3</sup>		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>							
Infrastructures d'eau ponctuelles							
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable	43	3 678	4 012	334	ND	ND	s. o.
Installations de traitement des eaux usées	30	4 948	5 587	639	ND	ND	s. o.
<b>Total – Immeubles</b>		<b>8 626</b>	<b>9 599</b>	<b>973</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>s. o.</b>
<b>Ouvrages de génie civil</b>							
Infrastructures linéaires							
Conduites d'eau potable	39	s. o.	s. o.	s. o.	43 400	44 025	625
Conduites d'eaux usées	40	s. o.	s. o.	s. o.	35 035	35 158	123
Conduites d'eaux pluviales	34	s. o.	s. o.	s. o.	18 467	18 646	179
Chaussées au-dessus des conduites	ND	s. o.	s. o.	s. o.	37 981	40 330	2 349
<b>Total – Ouvrages de génie civil</b>		<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>134 883</b>	<b>138 159</b>	<b>3 276</b>

<sup>1</sup> Données du 30 octobre 2020.

<sup>2</sup> L'âge moyen est celui des infrastructures des municipalités consultées.

<sup>3</sup> Les dimensions fournies sont des estimations à l'ensemble du Québec à partir d'un bilan partiel.

### Variation à l'inventaire

L'augmentation globale de l'inventaire par rapport au PAGI 2020-2021 est principalement attribuable à l'élargissement de l'échantillon de municipalités consultées par le CERIU pour l'élaboration du *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*.

Cette augmentation s'explique également par le fait que certaines municipalités, plus particulièrement les villes de plus de 100 000 habitants, ont fourni une mise à jour plus détaillée de leur parc d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant de nouvelles infrastructures non considérées auparavant.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LES MUNICIPALITÉS

#### État des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>1</sup> (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
<b>Immeubles</b>						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable <sup>2</sup>	22	49	16	87	5	8
Installations de traitement des eaux usées <sup>3</sup>	23	34	36	93	6	1
<b>Total – Immeubles</b>	<b>23</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>91</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>Ouvrages de génie civil</b>						
Infrastructures linéaires						
Conduites d'eau potable	21	33	33	87	9	4
Conduites d'eaux usées	56	23	9	88	5	7
Conduites d'eaux pluviales	66	25	4	95	2	3
Chaussées au-dessus des conduites	17	23	18	58	14	28
<b>Total – Ouvrages de génie civil</b>	<b>37</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>80</b>	<b>8</b>	<b>12</b>
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>35</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>82</b>	<b>7</b>	<b>11</b>

<sup>1</sup> Ces pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

<sup>2</sup> 95 % des 4 012 installations d'approvisionnement et de production d'eau potable sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C), représentant 87 % de la valeur de remplacement.

<sup>3</sup> 95 % des 5 587 installations de traitement des eaux usées sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C), représentant 93 % de la valeur de remplacement.

### Objectifs

Les programmes d'aide financière aux municipalités du MAMH visent essentiellement à appuyer la réalisation de travaux assurant le maintien et le renouvellement d'infrastructures offrant des services de base fiables et de qualité aux citoyens. Dans le cadre de ses programmes d'investissements prioritaires, le MAMH s'est fixé les objectifs suivants afin d'assurer la pérennité des infrastructures municipales :

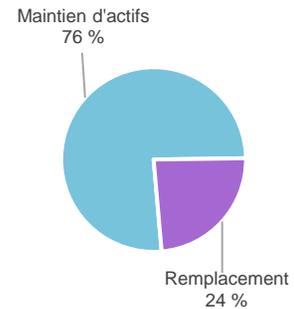
- Remplacer les infrastructures municipales dont l'état est vulnérable, particulièrement les conduites des réseaux de collecte des eaux usées et de distribution de l'eau potable;
- Mettre aux normes les infrastructures en vertu des réglementations environnementales applicables;
- Créer de nouveaux services de base aux citoyens.

De plus, le MAMH s'est doté d'un indicateur dans son Plan stratégique 2019-2023 afin de mesurer le taux de réalisation des projets d'infrastructures par les municipalités dans le cadre du PQI, soit l'atteinte d'une cible de réalisation de 88 % en 2022-2023.

**Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031**

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Municipalités	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	5 147,1	<b>76</b>
Remplacement	1 610,6	<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>6 757,8</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

**Stratégie d'investissement**

Dans le processus menant au *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, le CERIU collecte auprès des municipalités des données quant à l'état de leurs infrastructures d'aqueduc et d'égout. Une fois complété, ce portrait précise notamment les besoins prioritaires des municipalités qui devront faire l'objet d'investissements au cours des prochaines années. Le MAMH prend en compte ces besoins prioritaires dans le cadre de ses programmes d'aide financière et des priorités d'investissements.

Le Portrait indique d'ailleurs que 18 % des infrastructures d'aqueduc et d'égout des municipalités du Québec sont en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) et qu'elles devront faire l'objet d'investissements importants afin de les rétablir en bon état (IEG de A, B ou C). De plus, une attention particulière doit être accordée au nombre non négligeable d'infrastructures vieillissantes et susceptibles de défaillance modérée (IEG de C).

La stratégie d'investissement du MAMH se concrétise donc dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'aide financière pour :

- Répondre aux besoins prioritaires des municipalités afin qu'elles puissent maintenir les services de base offerts par le biais des infrastructures d'aqueduc et d'égout et ainsi contribuer à la qualité de vie des citoyens;
- Permettre aux municipalités de prendre en charge leur DMA cumulé sur leurs infrastructures d'aqueduc et d'égout;
- Prioriser les projets visant la conformité à la réglementation ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques;
- Assurer un traitement transparent et équitable des demandes d'aide financière des municipalités;
- Exiger des municipalités la réalisation, par leurs propres moyens financiers, d'un minimum d'interventions sur leurs infrastructures d'eau sans recourir aux subventions gouvernementales.

Concrètement, le MAMH a procédé à l'annonce, en 2019-2020, de deux nouveaux programmes rendant disponibles 4,9 milliards de dollars d'aide financière gouvernementale totale (Canada et Québec) pour soutenir la concrétisation de projets municipaux prioritaires. Il s'agit des programmes TECQ 2019-2023 et FIMEAU.

Pour réaliser ses objectifs, le MAMH s'appuie sur les modalités des programmes d'aide financière fixant les règles et les critères d'appréciation qui guident le MAMH lors de l'évaluation des demandes d'aide afin de favoriser les projets visant la conformité à la réglementation et ceux dont l'objectif est de remettre en état les infrastructures vétustes.

De plus, les programmes d'aide financière du MAMH prévoient un accompagnement financier supplémentaire aux plus petites municipalités afin de favoriser la concrétisation de leurs projets d'investissements, car elles ont souvent des besoins importants, mais des moyens financiers limités. Il s'agit souvent de projets techniquement complexes et le MAMH guide les municipalités vers des solutions plausibles à l'égard des résultats souhaités et acceptables sur le plan financier.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
<b>Municipalités</b>						
2019-2020						
Réel	139,4	–	143,0	<b>282,4</b>	276,3	<b>558,7</b>
Prévu	265,6	–	103,0	<b>368,6</b>	224,0	<b>592,6</b>
Écart	(126,2)	–	40,0	<b>(86,2)</b>	52,3	<b>(33,9)</b>
2020-2021						
Probable	165,0	–	210,7	<b>375,7</b>	210,5	<b>586,2</b>
2021-2022						
Prévu	286,3	–	200,0	<b>486,3</b>	180,3	<b>666,6</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Écarts entre les investissements prévus et réels

L'aide financière du MAMH ayant servi à soutenir les investissements en infrastructures municipales réalisés en 2019-2020 s'élève à 558,7 millions de dollars, soit un peu moins que ceux prévus pour la période correspondante, soit 592,6 millions de dollars. D'une part, les aides financières pour les travaux de maintien d'actifs ont été moins élevées que prévu étant donné que les travaux réalisés par les municipalités dans les nouveaux programmes, ainsi que dans certains grands projets, ont été moins importants que ceux planifiés. D'autre part, les aides financières accordées pour le remplacement et les ajouts ont été un peu plus élevées que prévu.

#### Investissements prévus et probables

Les investissements prévus au PQI par le MAMH se réalisent en fonction de la planification des travaux des municipalités et de leur capacité à réaliser ces travaux. N'étant ni propriétaire ni maître d'œuvre des projets d'infrastructures qu'il subventionne, le MAMH n'a pas de contrôle sur le rythme de réalisation des investissements par les municipalités. En revanche, les prévisions d'investissements du MAMH tiennent compte de ces facteurs et visent à être les plus probables possibles.

Pour l'année en cours, les investissements probables devraient totaliser 586,2 millions de dollars et ceux prévus pour l'année 2021-2022 sont estimés à 666,6 millions de dollars. Ces investissements visent à soutenir la concrétisation de projets d'infrastructures municipales d'eau tels que des projets de construction, de réfection ou de mises aux normes d'installations de traitement d'eau potable ou des eaux usées et de renouvellement de conduites. Outre ces projets d'infrastructures d'eau, des investissements sont aussi prévus pour permettre la concrétisation de certains projets d'infrastructures réservés aux services municipaux à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Entre autres, les investissements du MAMH pour l'année en cours et ceux prévus pour 2021-2022 vont contribuer à la réalisation des projets majeurs suivants :

- Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, unité de désinfection — Montréal — Construction;

- Bassins de rétention des eaux usées — Montréal — Construction;
- Station d'épuration des eaux usées — Gatineau — Construction et reconstruction;
- Mise en place d'un réseau d'égout sanitaire et prolongement du réseau d'aqueduc situé autour du lac à la Tortue — Shawinigan;
- Renouvellement de conduites — Sherbrooke;
- Centre de glaces — Québec — Construction;
- Colisée de Trois-Rivières — Construction.

## Évolution de l'état des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable	19	5	(14)	11	8	(3)
Installations de traitement des eaux usées	14	6	(8)	9	1	(8)
<b>Total – Immeubles</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>(11)</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>(6)</b>
<b>Ouvrages de génie civil</b>						
Infrastructures linéaires						
Conduites d'eau potable	8	9	1	4	4	0
Conduites d'eaux usées	4	5	1	7	7	0
Conduites d'eaux pluviales	2	2	0	2	3	1
Chaussées au-dessus des conduites	15	14	(1)	26	28	2
<b>Total – Ouvrages de génie civil</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>(2)</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Variation

L'évolution de l'état des infrastructures en mauvais et en très mauvais état s'appuie sur les travaux et les données compilées par le CERIU dans le cadre de la mise à jour annuelle du *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*. Les proportions des infrastructures en mauvais et en très mauvais état pour la période visée par le présent PAGI comprennent un plus grand nombre d'observations que la période précédente (ajout des données d'inventaire d'état des conduites et des chaussées de 31 municipalités additionnelles) et tiennent compte de la dégradation naturelle des infrastructures d'eau ainsi que de la mise à jour plus détaillée des données de plusieurs municipalités en date du 30 octobre 2020.

Par rapport à la période précédente, les indices d'état demeurent globalement stables pour l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau des municipalités. Toutefois, on constate une diminution importante de la proportion des installations d'eau potable et d'eaux usées en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E). Cette diminution s'explique principalement par le fait que depuis 2018, près de 620 municipalités ont réalisé une réévaluation de l'état des principales composantes de leurs infrastructures d'eau ponctuelles à partir d'un nouveau formulaire plus détaillé permettant ainsi d'obtenir une évaluation plus exhaustive et représentative de l'état de ces infrastructures qu'auparavant.

## ANNEXE 1

### LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MAMH

Les programmes d'aide financière du MAMH proposent un soutien financier aux municipalités du Québec afin qu'elles puissent offrir des services de base à leurs citoyens et les maintenir. Les investissements peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités ainsi que leur environnement. Différents mécanismes formels et informels sont utilisés par le MAMH pour consulter le milieu municipal, ce qui permet d'évaluer si les programmes répondent aux besoins. Plusieurs programmes sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes et à la mise à niveau de leurs infrastructures de base, étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire.

Les modalités des programmes sont encadrées par des règles et des normes approuvées par le Conseil du trésor. Ces normes et autres critères d'appréciation des demandes d'aide financière guident la sélection des projets par le MAMH. Les projets visant la conformité à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*) sont priorisés par le MAMH, ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques. L'aide attribuée vise aussi à maintenir fonctionnelles des infrastructures municipales contribuant à la qualité de vie des citoyens. Le MAMH priorise à cet effet la résorption des déficits cumulés dans ces infrastructures.

Les programmes suivants, gérés par le MAMH, soutiennent les municipalités à l'égard de leurs projets d'infrastructures.

#### Programmes du MAMH offrant un financement du Québec uniquement

Ces programmes évoluent en fonction des besoins des municipalités et des investissements autorisés au PQI :

- **PRIMEAU** : ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que des projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout;
- **RÉCIM** : ce programme offre une aide aux municipalités dont la capacité financière est plus limitée afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ce programme sont les bureaux administratifs (hôtels de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres communautaires;
- **PRIMADA** : ce programme d'infrastructures permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le Plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;
- **PIQM** : ce programme a pour objectif la réalisation de travaux à l'égard de plusieurs catégories d'infrastructures adaptées aux besoins des municipalités.

#### Programmes du MAMH offrant un financement du Québec et du Canada

Ces programmes découlent d'ententes spécifiques entre les gouvernements du Québec et du Canada :

- **TECQ** : ce programme permet le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La TECQ permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles des projets. Une nouvelle phase de financement sur 5 ans est en cours pour la période 2019-2023;

- NFCCQ volet Fonds des petites collectivités : ce programme offre aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour le maintien et la mise aux normes de leurs infrastructures d'eau de même que pour leurs infrastructures culturelles, touristiques, de loisirs et de sports ainsi que pour les aéroports locaux et régionaux;
- FCCQ volets Collectivités, Grandes villes et Grands projets : ce programme vise à doter les municipalités d'infrastructures d'eau pour améliorer le service d'eau potable aux citoyens ou réduire les effets néfastes des eaux usées sur l'environnement et la santé publique. Il vise également à doter les localités ou les régions d'infrastructures de services qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, économique, sportif ou touristique;
- FEPTU : ce programme vise la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable et de traitement des eaux usées dans un contexte de relance de l'économie;
- FIMEAU : ce nouveau programme, élaboré en 2019, découle de la mise en œuvre du volet Infrastructures vertes de l'EBI relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Il vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées.

Les programmes PIQM, NFCCQ, FCCQ et FEPTU sont fermés aux nouvelles demandes de subvention, mais les projets ayant déjà fait l'objet d'une confirmation d'aide financière y sont maintenus.

Le MAMH doit aussi assurer la gestion d'ententes intervenues avec le gouvernement fédéral.

Les projets financés par ces programmes font l'objet de vérifications directement par le MAMH ou par un vérificateur d'une firme externe. Ces vérifications visent à assurer l'admissibilité des travaux faisant l'objet de réclamations de paiement et le respect des dispositions prévues aux protocoles d'entente.

## ANNEXE 2

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Depuis 2014, le CERIU recueille auprès des municipalités du Québec des données qui lui ont permis de structurer et de consolider les connaissances relatives au parc d'infrastructures municipales d'eau. Le projet du CERIU est réalisé en collaboration avec les principaux acteurs du monde municipal.

Au Québec, on estime qu'environ 930 municipalités sont desservies par un réseau d'eau. L'inventaire du parc d'infrastructures linéaires est établi à partir des données de 839 municipalités, représentant 95 % de la population totale desservie et 90 % des municipalités du Québec possédant des infrastructures linéaires d'eau. Alors que l'inventaire des installations d'eau est établi à partir des données de 868 municipalités participantes considérant que celles-ci sont représentatives de l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau.

La liste des municipalités participantes se trouve à l'annexe 1 du rapport 2020 du CERIU sur le *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, disponible à l'adresse suivante : <https://ceriu.qc.ca/bibliotheque/rapport-annuel-2020-du-portrait-infrastructures-eau-municipalites-du-quebec-piemq>.

La collecte et le traitement des données se poursuivront au cours des prochaines années afin de tenir à jour un portrait plus complet et représentatif de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales.

### Méthodologie

Étant donné que le MAMH n'est pas propriétaire du parc d'infrastructures d'eau, l'inventaire et l'évaluation de l'état se basent sur les données disponibles et fournies par les municipalités. À cet égard, en l'absence d'inspections ou de diagnostics précis, les données manquantes ont été estimées selon l'information la plus probante accessible, y compris le nombre de bris et la durée de vie restante de l'infrastructure. Cette méthodologie permet d'établir, aux fins du PAGI, un indice d'état représentatif de la réalité, de soutenir une planification des investissements et de tenir un suivi de l'effet des investissements sur l'évolution de l'état des infrastructures.

#### Collecte des données

Le CERIU collige la majorité des données sur les ouvrages de génie civil à partir des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées qui ont pour but de déterminer les travaux prioritaires à réaliser par les municipalités. Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), le CERIU obtient des données par l'entremise d'un formulaire ciblé rempli par les municipalités participantes. Le CERIU procède ensuite à la validation des informations obtenues, à la standardisation de la nomenclature ainsi qu'à l'estimation de certaines données manquantes.

#### Évaluation de l'état des infrastructures

L'évaluation par le CERIU de l'état physique des ouvrages de génie civil a été réalisée à l'aide d'une modélisation de l'ensemble du réseau basé, d'une part, sur des données résultant des inspections et des analyses détaillées et, d'autre part, pour certains segments du réseau n'ayant pas été inspectés ou ne possédant pas de registres de bris ou d'inspections, sur leur durée de vie restante théorique. Dans ce cas précis, l'évaluation reflète plutôt un état théorique en fonction d'un risque de défaillance associé à l'âge.

Pour les infrastructures ponctuelles, telles que les usines de traitement et les stations de pompage, l'évaluation est établie à partir d'un nouveau formulaire détaillé rempli par les municipalités. À travers ce formulaire, les répondants municipaux sont invités à évaluer l'état des principales composantes de leurs installations d'eau sur une échelle de 1 (très bon) à 5 (très mauvais). Cette évaluation représente donc l'opinion des répondants municipaux sur l'état global des composantes de ces installations plutôt qu'un état physique basé sur une liste de travaux découlant d'une inspection.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction de la valeur de remplacement.

Il est important de mentionner que les indices d'état présentés ne reflètent que l'état fonctionnel actuel et ne prennent pas en compte les modifications ou les améliorations exigées pour répondre à de nouvelles exigences découlant du Règlement sur la qualité de l'eau potable ou du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

### **Inspection et mise à jour des données**

La constitution d'un portrait exhaustif des infrastructures en eau des municipalités du Québec est un projet d'envergure devant s'échelonner sur plusieurs années et qui est actualisé en continu. Ce projet nécessite la collaboration des municipalités, notamment en ce qui a trait à la collecte de données pour assurer un portrait fiable de ces infrastructures dans le temps.

La continuité du projet implique une mise à jour des données. Les municipalités sont donc invitées à transmettre annuellement une version révisée de leur plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées ainsi qu'une nouvelle version de leur formulaire sur les immobilisations ponctuelles. Ces mises à jour sont transmises, notamment, à la suite de l'inspection de leurs infrastructures ou après la réalisation de travaux.

De plus, le CERIU intègre annuellement certains travaux subventionnés par le MAMH à son rapport, au fur et à mesure que les municipalités transmettent les redditions de comptes y étant associées.

À cet égard, le CERIU a intégré, à son rapport de 2020, les travaux de renouvellement de conduites subventionnés et effectués par 180 municipalités dans le cadre des programmes de subvention FEPTU, PRIMEAU volet 2, PIQM sous-volet 1.5 du MAMH, NFCCQ-FPC ainsi que des données à jour provenant de 98 municipalités, dont six villes de plus de 100 000 habitants.

Pour l'ensemble des municipalités mentionnées au rapport de 2020 du CERIU sur le *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, l'état des infrastructures linéaires a été évalué entre 2015 et 2020. Un portrait plus précis sera réalisé tous les cinq ans lorsque les municipalités auront soumis une mise à jour de leurs plans d'intervention. D'ici là, l'intégration d'une quantité plus importante de travaux réalisés dans le cadre des programmes de subvention du MAMH ainsi que la mise à jour des données des grandes villes se poursuivra. Les infrastructures ponctuelles, dont l'état a été principalement évalué entre 2014 et 2017 pour l'ensemble des municipalités, ont pour la plupart été réévaluées en 2018 et 2019 grâce à un nouveau formulaire plus détaillé.

Les PAGI des années subséquentes devraient permettre d'en arriver à une meilleure description de l'évolution de l'état de chacune des catégories d'infrastructures puisque la banque de données sera alimentée et mise à jour, et que la connaissance de l'état des infrastructures sera bonifiée.

## LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

### LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

#### VISION

La SHQ a pour vision d'être le chef de file en habitation. Elle est reconnue pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités. Cette vision reflète la volonté de la SHQ d'être connue et reconnue comme un organisme de référence en habitation pour :

- La qualité de ses services aux citoyens;
- La synergie de ses partenariats;
- Ses interventions et ses façons de faire novatrices et performantes;
- Le rayonnement de son expertise.

#### ORIENTATIONS

Pour mener à bien sa mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec selon une approche intégrée et durable, la SHQ s'est fixée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations suivantes :

- Assurer le développement et l'innovation en habitation;
- Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier.

#### RESPONSABILITÉS

La SHQ est sous la responsabilité du MAMH et agit comme principal organisme gouvernemental responsable en habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, la SHQ a notamment la responsabilité :

- De mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- De faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété;
- De promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- D'informer la ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation.

La SHQ élabore et met en œuvre différents programmes pour soutenir des organismes tels que des offices d'habitation, des coopératives ou des OSBL d'habitation. La SHQ favorise une approche par laquelle elle accorde beaucoup d'autonomie aux organismes dans un cadre de gestion axée sur les résultats et le risque. Cette approche lui confère principalement un rôle d'encadrement, de soutien et de contrôle de la qualité.

Plus particulièrement, la SHQ administre le programme PSBL qui vise à soutenir les ménages à faible revenu sélectionnés en fonction de leurs conditions socioéconomiques. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSBL, la SHQ s'assure du maintien en bon état du parc de logements sociaux québécois. Ainsi, aux fins d'assurer la qualité et la pérennité de l'ensemble du parc de HLM, la SHQ ne fait pas de distinction entre les ensembles immobiliers dont elle est propriétaire et ceux qui sont la propriété d'organismes subventionnés dans le cadre du PSBL.

Le PSBL comporte quatre volets :

- **HLM public régulier** : immeubles qui sont soit la propriété de la SHQ ou d'un office d'habitation;
- **HLM public — Inuit** : immeubles qui sont soit la propriété de la SHQ, ou de l'Office municipal d'habitation Kativik, et gérés par ce dernier. À cela s'ajoutent deux centres de santé (Inuulitsivik et Tulattavik);
- **HLM privé régulier** : immeubles de propriété privée gérés par des coopératives ou des OSBL d'habitation;
- **HLM privé — Autochtones hors réserve** : immeubles qui sont la propriété d'Habitat Métis du Nord, à l'exception de trois immeubles qui appartiennent à la SHQ, et qui sont gérés par la Corporation Waskahegen.

#### DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'immeubles appartenant à la SHQ est composé de 3 774 immeubles, soit 2 465 pour le volet public régulier, 1 306 pour le volet public – Inuit et trois pour le volet privé – Autochtones hors réserve, ce qui représente un total de 45 258 logements à loyer modique.

#### LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ

##### RESPONSABILITÉS

Puisqu'ils sont propriétaires des immeubles, les organismes subventionnés par la SHQ sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien d'actifs, de l'exploitation et du financement de ceux-ci, y compris du respect des réglementations afférentes.

Il revient aux organismes subventionnés par la SHQ d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures dans le « bilan de santé » de l'immeuble, de définir les besoins et d'exercer une gestion d'actifs adéquate pour assurer la qualité et la pérennité des HLM sous leur responsabilité.

#### DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ est composé de 3 816 immeubles, soit 1 989 appartenant à des offices d'habitation pour le volet public régulier, 779 appartenant à l'Office municipal d'habitation Kativik pour le volet public – Inuit et 1 048 appartenant à des coopératives, à des OSBL d'habitation et à des offices d'habitation pour le volet privé, ce qui représente un total de 27 612 logements à loyer modique.

## Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen <sup>2</sup> (ans)	Quantité d'immeubles			Quantité de logements		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles appartenant à la SHQ</b>							
Volet public régulier	37	2 463	2 465	2	43 435	43 479	44
Volet public – Inuit	32	1 306	1 306	0	1 776	1 776	0
Volet privé – Autochtones hors réserve	30	0	3	3	0	3	3
<b>Total – Immeubles</b>		<b>3 769</b>	<b>3 774</b>	<b>5</b>	<b>45 211</b>	<b>45 258</b>	<b>47</b>
<b>Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ</b>							
Volet public régulier	47	1 990	1 989	(1)	19 158	19 115	(43)
Volet public – Inuit	9	769	779	10	1 604	1 638	34
Volet privé régulier	30	398	398	0	4 984	4 984	0
Volet privé – Autochtones hors réserve	30	650	650	0	1 875	1 875	0
<b>Total – Immeubles</b>		<b>3 807</b>	<b>3 816</b>	<b>9</b>	<b>27 621</b>	<b>27 612</b>	<b>(9)</b>

<sup>1</sup> Données au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (PAGI 2021-2022) et au 1<sup>er</sup> décembre 2019 (PAGI 2020-2021).

<sup>2</sup> L'âge moyen est pondéré en proportion du nombre de logements.

### Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant à la SHQ a augmenté de cinq immeubles, pour un nouveau total de 3 774. De plus, un volet supplémentaire s'est ajouté, soit le volet privé – Autochtones hors réserve. Cette variation s'explique par :

- Le reclassement, dans une catégorie spécifique, de trois immeubles du volet privé – Autochtones hors réserve qui étaient auparavant inclus dans l'inventaire du volet public régulier;
- L'ajout d'un immeuble de 44 logements qui était auparavant présenté comme appartenant à un organisme subventionné par la SHQ;
- Une modification à la base de données ajoutant quatre immeubles au volet public régulier.

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ a augmenté de neuf immeubles, pour un nouveau total de 3 816. Cette variation s'explique par :

- La construction de dix immeubles, pour un total de 34 logements, du volet public – Inuit dans les villages d'Akulivik et de Salluit;
- Le retrait d'un immeuble de 44 logements appartenant à la SHQ.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>2</sup> (%)						Déficit de maintien d'actifs <sup>3</sup> (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Immeubles appartenant à la SHQ</b>									
Volet public régulier	29	23	21	73	21	6	77,5	157,6	235,1
Volet public – Inuit	82	7	2	91	6	3	4,9	9,4	14,3
Volet privé – Autochtones hors réserve <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Total – Immeubles</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>75</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>82,4</b>	<b>167,0</b>	<b>249,4</b>
<b>Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ</b>									
Volet public régulier	27	22	20	69	20	11			
Volet public – Inuit	83	2	2	87	10	3			
Volet privé régulier	36	34	11	81	14	5		s. o.	
Volet privé – Autochtones hors réserve	44	36	15	95	5	0			
<b>Total – Immeubles</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>75</b>	<b>17</b>	<b>8</b>			

<sup>1</sup> Données du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

<sup>3</sup> Le déficit de maintien d'actifs des infrastructures inspectées (soit un taux d'inspection de 96 %) a été extrapolé à l'ensemble du parc en proportion du nombre de logements.

<sup>4</sup> Les trois immeubles du volet privé – Autochtones hors réserve appartenant à la SHQ n'ont pas été inspectés.

### Objectifs

Les investissements et les actions de la SHQ permettront d'atteindre les objectifs suivants :

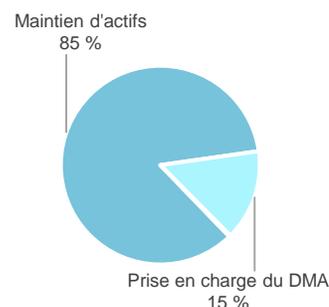
- Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités :
  - D'ici le 31 mars 2021, avoir révisé 100 % des programmes de subvention en activité sur une base quinquennale.
    - Au 31 mars 2020, 57 % des programmes actifs avaient été révisés.
- Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier :
  - D'ici le 31 mars 2024, avoir résorbé 59,8 millions de dollars du DMA actuel de 249,4 millions répertorié au PAGI 2021-2022;
  - D'ici le 31 mars 2021, avoir amélioré l'indice d'état de tous les immeubles du parc de logements publics évalués à D ou à E en décembre 2017 à un indice d'état de C ou mieux;
    - Au 31 mars 2020, 47 % de l'objectif était atteint.
  - D'ici le 31 mars 2021, avoir implanté la réalisation, sur un cycle de cinq ans, d'un bilan de santé dans 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés.
    - Au 31 mars 2020, 35,3 % du parc de logements locatifs subventionnés privés avait été inspecté.

- Stimuler l'innovation en habitation :
  - D'ici le 31 mars 2021, avoir soutenu quatre nouveaux projets innovateurs en habitation.
  - Au 31 mars 2020, deux nouveaux projets innovateurs avaient été soutenus.

### Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Logements sociaux et communautaires	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	1 209,7	85
Prise en charge du DMA	210,8	15
Remplacement <sup>1</sup>	3,1	0
<b>Total</b>	<b>1 423,6</b>	<b>100</b>



<sup>1</sup> Le financement pour la reconstruction de la Maison Marc-Azade-Boudreau a été pourvu par une contribution ponctuelle du gouvernement du Québec et distincte du PSBL.

Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

### Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

	DMA pris en charge	DMA résiduel
DMA de la SHQ : 249 M\$	211 M\$ 85 %	38 M\$ 15 %

### Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement pour le maintien du parc d'immeubles s'appuie sur une connaissance de l'état de ses infrastructures et des besoins d'investissements afin d'assurer la santé et la sécurité des occupants et la pérennité des immeubles. Ainsi, la SHQ privilégie les interventions prioritaires identifiées aux bilans de santé des immeubles, notamment celles qui permettent de corriger les problèmes pouvant affecter la santé ou la sécurité des occupants ainsi que celles associées aux problématiques d'intégrité structurale de l'immeuble. Parallèlement, la SHQ mise sur la réalisation de travaux préventifs dans le but de prolonger la durée de vie des infrastructures en bon état.

Afin de répondre adéquatement aux besoins du parc de HLM, la SHQ procède à une répartition optimale du budget total disponible entre les différents volets du PSBL en tenant compte, notamment, des priorités identifiées aux bilans de santé des immeubles. Ainsi, la SHQ alloue une enveloppe budgétaire minimale aux organismes afin d'assurer le maintien d'actifs de leurs immeubles. À cette enveloppe, et en fonction de l'état des immeubles, des investissements supplémentaires sont alloués en considérant les besoins de maintien d'actifs identifiés lors des inspections et répertoriés dans les bilans de santé.

Par ailleurs, la SHQ réserve une part de l'enveloppe budgétaire disponible pour des projets spéciaux. Le budget consacré aux projets spéciaux est le principal moyen pour prendre en charge les déficits de maintien d'actifs les plus importants du parc de HLM. Les demandes de projets spéciaux présentées sont analysées, priorisées et autorisées par la SHQ. Le budget pour les projets spéciaux en 2021 est de 70,0 millions de dollars.

### *Les projets spéciaux*

Un projet spécial est un projet de rénovation de 35 000 dollars ou plus par logement touché, ou qui exigerait de prélever une part trop importante de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'organisme pour le maintien d'actifs. Les travaux effectués dans le cadre d'un projet spécial doivent répondre à au moins une des conditions suivantes :

- Être urgents en considération des conséquences sur la santé et la sécurité des occupants et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Être urgents en considération de l'intégrité de l'immeuble et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Concerner une remise en état d'ensembles immobiliers qui présentent un IEG de D ou E;
- Regrouper des interventions, qui touchent plusieurs composants d'un immeuble, et qui doivent être réalisées en même temps;
- Découler de besoins précis qui impliquent des travaux nécessaires en matière de modernisation, d'amélioration ou d'une mise aux normes obligatoire.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc <sup>2</sup>	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement <sup>1</sup>		Ajout et amélioration	
<b>Société d'habitation du Québec</b>						
2019-2020						
Réel	70,3	25,2	2,4	<b>97,9</b>	–	<b>97,9</b>
Prévu	63,6	25,1	–	<b>88,7</b>	–	<b>88,7</b>
Écart	6,7	0,1	2,4	<b>9,2</b>	–	<b>9,2</b>
2020-2021						
Probable	58,2	17,9	1,0	<b>77,1</b>	–	<b>77,1</b>
2021-2022						
Prévu	68,0	21,0	2,9	<b>91,9</b>	–	<b>91,9</b>
<b>Organismes subventionnés par la SHQ</b>						
2019-2020						
Réel	40,9	–	7,3	<b>48,2</b>	–	<b>48,2</b>
Prévu	54,8	–	15,1	<b>69,9</b>	–	<b>69,9</b>
Écart	(13,9)	–	(7,8)	<b>(21,7)</b>	–	<b>(21,7)</b>
2020-2021						
Probable	44,7	–	11,8	<b>56,5</b>	–	<b>56,5</b>
2021-2022						
Prévu	52,3	–	–	<b>52,3</b>	–	<b>52,3</b>

<sup>1</sup> Le financement pour la reconstruction de la Maison Marc-Azade-Boudreau ainsi que des entrepôts de l'Office municipal d'habitation Kativik ont été pourvus par une contribution ponctuelle du gouvernement du Québec et distincte du PSBL.

<sup>2</sup> Il est à noter que les investissements faits dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et pour la construction de certains autres logements privés ne sont pas considérés aux fins du PAGI, car, dans ces cas, la SHQ n'est pas responsable du maintien d'actifs de ces infrastructures.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La réalisation et le suivi des projets d'investissement relèvent de la responsabilité des organismes d'habitation (offices d'habitation, coopératives ou OSBL d'habitation). Toutefois, la SHQ impose la méthodologie d'inspection des immeubles, assure le suivi de la réalisation des bilans de santé et effectue le contrôle de la qualité des bilans de santé pour s'assurer que ces derniers soient complets et représentatifs de l'état et des besoins des immeubles. De plus, la SHQ peut accompagner les organismes afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets d'interventions à réaliser.

### La Société d'habitation du Québec

Les investissements réalisés en 2019-2020 par la SHQ pour les immeubles lui appartenant totalisent 97,9 millions de dollars, soit 9,2 millions de dollars de plus que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique principalement par la réalisation de travaux supplémentaires de maintien d'actifs ou par des travaux dont les coûts ont été plus élevés que prévus pour différents immeubles du parc. De plus, la SHQ a réalisé des investissements qui n'avaient pas été prévus initialement pour un projet de réhabilitation de logements sociaux d'une valeur de 2,4 millions de dollars, financé conjointement avec le gouvernement fédéral.

Les investissements probables en 2020-2021, et prévus en 2021-2022, pour le maintien du parc totalisent respectivement 77,1 millions de dollars et 91,9 millions de dollars. Ces investissements permettront la réalisation des travaux suivants :

- Remplacement des balcons et du revêtement extérieur, incluant les portes et fenêtres, amélioration de l'isolation et mise à niveau des systèmes de ventilation mécanique sur un immeuble à Rimouski;
- Rénovation des logements et modernisation de l'ascenseur d'un immeuble à Rouyn-Noranda;
- Réfection du parement des toitures et des réseaux d'évacuation sanitaire et pluviale et du réseau de distribution électrique sur un immeuble à Laval;
- Reconstruction de la Maison Marc-Azade-Boudreau;
- Réfection d'enveloppes extérieures, de la mise aux normes de systèmes d'alarme-incendie et de cloisons coupe-feu ainsi que la mise à niveau de systèmes mécaniques (plomberie et ventilation) sur divers immeubles;
- Modernisation de logements.

### **Les organismes subventionnés par la SHQ**

Les investissements réalisés en 2019-2020 concernant l'aide financière de la SHQ accordée aux organismes subventionnés s'élèvent à 48,2 millions de dollars, soit 21,7 millions de dollars de moins que ceux prévus initialement au PQI 2019-2029. Cet écart s'explique principalement par la quantité de travaux réalisés par les organismes subventionnés qui a été moins importante que celle planifiée initialement. De plus, à la suite du report d'un projet de reconstruction d'entrepôts au Nunavik, une partie des investissements prévus en 2019-2020, soit 7,8 millions de dollars, devrait être réalisée en 2020-2021.

Les investissements probables en 2020-2021, et prévus 2021-2022, pour le maintien du parc totalisent respectivement 56,5 millions de dollars et à 52,3 millions de dollars. Ces investissements permettront la réalisation des travaux suivants :

- Réfection de l'enveloppe, remplacement des fenêtres et augmentation de l'isolation d'un immeuble à Sherbrooke;
- Reconstruction des entrepôts de l'Office municipal d'habitation Kativik;
- Remplacement du parement de maçonnerie à la suite de l'inspection de la façade d'un immeuble à Montréal;
- Réfection du stationnement et correction du drainage du terrain d'un immeuble à Trois-Rivières;
- Réfection des aménagements extérieurs : mur de soutènement, revêtement du stationnement et correction du drainage d'un immeuble à Baie-Comeau;
- Remplacement des portes et fenêtres d'environ 80 maisons en rangée à Bécancour;
- Réfection d'enveloppes extérieures, de la mise aux normes de systèmes d'alarme-incendie et de cloisons coupe-feu ainsi que la mise à niveau de systèmes mécaniques (plomberie et ventilation) sur divers immeubles;
- Modernisation de logements.

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2020-2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2021-2022
	2020- 2021 <sup>1</sup>	2021- 2022		2020- 2021 <sup>1</sup>	2021- 2022						
<b>Immeubles appartenant à la SHQ</b>											
Volet public régulier	19	21	2	5	6	1	174,8	39,3	34,3	(13,3)	235,1
Volet public – Inuit	6	6	0	1	3	2	5,7	2,0	7,2	(0,6)	14,3
Volet privé – Autochtones hors réserve <sup>2</sup>	ND	ND	s. o.	ND	ND	s. o.	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
<b>Total – Immeubles</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>180,5</b>	<b>41,3</b>	<b>41,5</b>	<b>(13,9)</b>	<b>249,4</b>
<b>Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ</b>											
Volet public régulier	21	20	(1)	7	11	4					
Volet public – Inuit	10	10	0	1	3	2					
Volet privé régulier	11	14	3	5	5	0					
Volet privé – Autochtones hors réserve	6	5	(1)	0	0	0			s. o.		
<b>Total – Immeubles</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>3</b>					

<sup>1</sup> Les données ont été modifiées par rapport à celles publiées au PAGI 2020-2021 pour corriger une erreur survenue au moment de la publication concernant les immeubles des organismes subventionnés par la SHQ.

<sup>2</sup> Les trois immeubles du volet privé – Autochtones hors réserve appartenant à la SHQ n'ont pas été inspectés.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état

Au PAGI 2021-2022, la proportion des immeubles en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) appartenant à la SHQ et aux organismes subventionnés par la SHQ a peu varié par rapport à celle présentée au PAGI 2020-2021. Cette situation s'explique par une planification équilibrée des travaux de maintien d'actifs réalisés au cours de la dernière année sur les immeubles afin d'éviter que leur état ne se détériore, notamment sur ceux dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C).

#### Évolution du déficit de maintien d'actifs

Globalement, le déficit de maintien d'actifs a augmenté de 68,9 millions de dollars au cours de la dernière année. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- L'augmentation du déficit de maintien d'actifs de 41,3 millions de dollars découlant de la dégradation naturelle causée principalement par le vieillissement des immeubles du volet public régulier;
- L'ajout de 41,5 millions de dollars découlant des nouveaux constats répertoriés au 1<sup>er</sup> septembre 2020 dans les bilans de santé des immeubles appartenant à la SHQ. Le nombre d'immeubles inspectés durant la dernière année du cycle d'inspection (le 3<sup>e</sup> cycle se terminant le 31 décembre 2020) est généralement plus important. Cela implique davantage de nouveaux constats et de mises à jour de constats déjà répertoriés aux bilans de santé des immeubles;
- Les travaux réalisés sur des immeubles en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) ont permis de résorber 13,9 millions de dollars du DMA répertorié. Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie d'allocation des investissements qui cible les immeubles dont les besoins sont les plus urgents et dont le DMA est important.

## **ANNEXE 1**

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **Inspection et mise à jour des données**

La SHQ prévoit une inspection quinquennale de tous les immeubles. À cet égard, le troisième cycle d'inspection du parc de HLM s'est terminé le 31 décembre 2020. Le taux d'inspection des immeubles au présent PAGI est de 96,3 % (7 311 immeubles sur 7 590). Quant aux 279 immeubles non inspectés, 151 immeubles ont été construits depuis moins de cinq ans et sont considérés en bon état (IEG de A).

#### **Méthodologie**

L'inventaire et l'inspection des immeubles sont réalisés lors de la production des bilans de santé des immeubles. Chaque bilan de santé est produit à la suite d'une inspection visant à poser un diagnostic sur chacun des composants des immeubles et des logements. Cette méthodologie uniforme et structurée permet de recueillir un ensemble d'informations techniques sur les composants qui pourraient affecter la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des immeubles, le fonctionnement du composant ou la disponibilité d'un service. De plus, l'état des immeubles peut évoluer entre les inspections à la suite de la mise à jour ou de l'ajout de déficiences nécessitant éventuellement la réalisation de travaux. Les processus d'inspection de la SHQ sont les mêmes pour ses immeubles et pour ceux appartenant aux organismes qu'elle subventionne.

Les pourcentages d'indices d'état (A/B/C/D/E) sont pondérés selon la valeur actuelle de remplacement. Le DMA a été extrapolé en fonction du nombre de logements des immeubles inspectés sur le nombre total de logements.



---

# CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

---

## LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

### LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

#### VISION

Être le centre d'expertise en gestion d'infrastructures publiques du Québec, afin d'offrir des solutions innovantes et durables à l'ensemble des organisations publiques. Pour y parvenir, la SQI s'est donné les objectifs suivants :

- Planifier un patrimoine durable et orienter l'évolution des actifs immobiliers publics en ayant un souci exemplaire de durabilité, de qualité et d'utilisation optimale des ressources;
- Bâtir l'excellence en mettant au service de ses clients les meilleures équipes d'experts du bâtiment, de la gestion de projets et de la gestion immobilière;
- Entretenir la confiance en réalisant sa mission avec rigueur, intégrité et transparence et en s'appuyant sur les meilleures pratiques de gouvernance.

#### ORIENTATION

Pour mener à bien sa mission, qui consiste notamment à développer, à maintenir et à gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle en mettant à la disposition de celle-ci des immeubles et des locaux ainsi qu'en lui fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière, la SQI s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Favoriser la pérennité d'infrastructures publiques de qualité en assurant une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs et ceux relatifs aux aménagements d'espaces pour sa clientèle.

#### RESPONSABILITÉS

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses propriétés dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des MO en leur offrant des locaux dont la localisation, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en s'assurant d'une occupation optimale des espaces de manière à réduire au minimum le taux d'inoccupation et à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale.

À cette fin, la SQI priorise ses investissements selon les besoins des immeubles et les orientations gouvernementales, tout en considérant la capacité d'investissement que lui fixe le gouvernement.

Dans une optique de développement durable, la SQI se préoccupe de minimiser la consommation énergétique et de mesurer l'incidence des changements climatiques sur ses immeubles afin de prévenir les problèmes qui y seraient liés. Ainsi, la SQI considère tant la sécurité des occupants que la continuité des missions essentielles de l'État.

En ce qui concerne l'état des immeubles dont elle est propriétaire<sup>3</sup>, la SQI est responsable de l'inspection régulière des composantes, de leur entretien et de leur réparation, ainsi que des opérations quotidiennes requises afin d'assurer les services aux occupants, la sécurité des lieux et la pérennité des immeubles.

---

<sup>3</sup> À l'exception des immeubles faisant l'objet d'un bail avec un établissement du RSSS et pour lesquels le maintien d'actifs est sous la responsabilité de l'établissement.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 370 immeubles et ouvrages de génie civil en propriété, totalisant une superficie de plus de 1,9 million de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres édifices spécialisés, notamment des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts ainsi que des stationnements souterrains et des tunnels.

### Inventaire des infrastructures<sup>1, 2</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen <sup>3</sup> (ans)	Quantité			Dimension <sup>4</sup> (m <sup>2</sup> )		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>							
Immeubles de bureaux	38	60	62	2	502 353	505 952	3 599
Autres édifices spécialisés	35	156	155	(1)	410 049	411 680	1 631
Palais de justice	40	43	43	0	431 969	431 994	25
Établissements de détention	24	14	14	0	208 557	208 557	0
Postes de la Sûreté du Québec	26	73	74	1	170 481	171 442	961
Immeubles non locatifs et excédentaires	57	4	4	0	3 304	3 304	0
<b>Ouvrages de génie civil</b>							
Stationnements et tunnels	23	19	18	(1)	240 467	218 728	(21 739)
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>33</b>	<b>369</b>	<b>370</b>	<b>1</b>	<b>1 967 180</b>	<b>1 951 657</b>	<b>(15 523)</b>

<sup>1</sup> Données au 20 octobre 2020.

<sup>2</sup> L'inventaire exclut les baux emphytéotiques, les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly à Québec et celui situé au 1200, boulevard Saint-Laurent à Montréal.

<sup>3</sup> L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

<sup>4</sup> Les données relatives à la dimension des immeubles représentent la superficie locative, conformément à la norme BOMA-96. Les immeubles non locatifs, les stationnements et les tunnels sont mesurés en fonction des superficies brutes de l'aménagement ou de la construction.

### Variation à l'inventaire

Au cours de l'année 2020-2021, la SQI a poursuivi les objectifs de la Vision immobilière du gouvernement du Québec, en procédant à l'acquisition de deux immeubles de bureaux et d'un immeuble pour la Sûreté du Québec à Lac-Étchemin. Pour les autres édifices spécialisés, la SQI a cédé deux immeubles en plus d'acquérir un nouvel entrepôt pour le MERN, soit le 935-945, rue Fernand-Dufour à Québec. La SQI a aussi cédé le stationnement Dalhousie à la CCNQ.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

#### État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1, 2</sup>

##### Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>3</sup> (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Immeubles</b>									
Immeubles de bureaux	10	14	22	46	46	8	85,7	80,5	166,2
Autres édifices spécialisés	39	22	12	73	22	5	30,1	28,2	58,3
Palais de justice	32	17	4	53	42	5	149,1	46,2	195,3
Établissements de détention	36	11	29	76	4	20	9,4	96,3	105,7
Postes de la Sûreté du Québec	37	11	40	88	11	1	8,6	0,7	9,3
<b>Total – Immeubles locatifs</b>	<b>28</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>62</b>	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>282,9</b>	<b>251,9</b>	<b>534,8</b>
Immeubles non locatifs et excédentaires	2	0	7	9	0	91	–	15,7	15,7
<b>Ouvrages de génie civil</b>									
Stationnements et tunnels	33	5	3	41	0	59	–	58,0	58,0
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>61</b>	<b>29</b>	<b>10</b>	<b>282,9</b>	<b>325,6</b>	<b>608,5</b>

<sup>1</sup> Données au 20 octobre 2020.

<sup>2</sup> L'inventaire exclut les baux emphytéotiques, les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec et celui du 1200, boulevard Saint-Laurent, à Montréal.

<sup>3</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement des infrastructures.

#### Objectifs

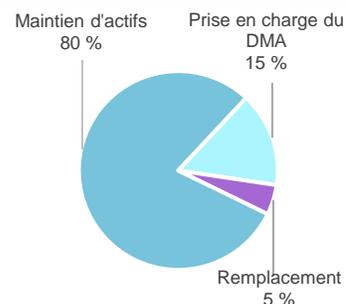
- Atteindre une proportion d'immeubles locatifs en bon état (IEG de A, B ou C) de 71 % d'ici mars 2024;
- Réduire, d'ici mars 2026, le DMA de l'ensemble des infrastructures à 458,5 millions de dollars, soit une baisse de 150,0 millions de dollars (25 % du DMA cumulé)<sup>4</sup>;
- Réduire les répercussions environnementales du parc immobilier de la SQI en priorisant certains travaux de maintien qui permettront d'optimiser la consommation énergétique et de réduire la dépendance aux énergies fossiles afin d'atteindre les cibles de réduction de GES établies au Plan pour une économie verte 2030. Pour l'ensemble de son parc immobilier, le gouvernement vise une réduction de 60 % de ses émissions de GES d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990.

<sup>4</sup> Cet objectif ne tient pas compte de la dégradation naturelle future des infrastructures.

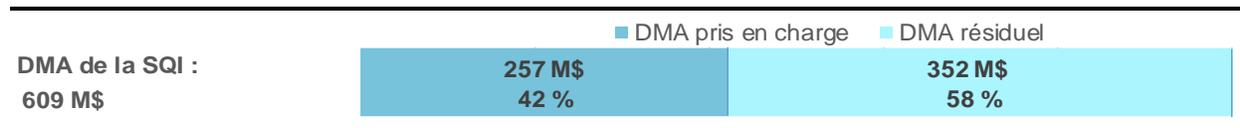
**Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031**

(contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars et en pourcentage)

	SQI	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	1 331,4	80
Prise en charge du DMA	257,0	15
Remplacement	81,2	5
<b>Total</b>	<b>1 669,7</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

**Prise en charge du déficit de maintien d'actifs****Stratégie d'investissement**

La stratégie d'investissement de la SQI, qui est basée sur les meilleures pratiques en matière d'exploitation des immeubles et d'aménagement des lieux de travail, vise à maintenir le parc immobilier sous sa responsabilité en bon état. À cet effet, la SQI met en place diverses stratégies pour optimiser les investissements en maintien du parc, comme le regroupement de travaux sur plusieurs sites en un seul projet intégré afin d'optimiser la gestion contractuelle et ainsi d'engendrer des économies d'échelle. De plus, les équipes d'exploitation d'immeubles accordent une importance particulière à l'entretien préventif afin de prolonger la durée de vie des actifs et de réduire les besoins d'intervention en maintien d'actifs.

Le DMA actuellement évalué sur les infrastructures de la SQI s'élève à 608,5 millions de dollars. Ce DMA s'explique principalement par l'âge avancé de plusieurs bâtiments d'envergure dont de nombreuses composantes ont atteint leur fin de vie utile. Pour faire face à cet enjeu, la SQI planifie des interventions sur les infrastructures en mauvais et en très mauvais état (IEG de D et E) afin de réaliser les travaux qui permettront de résorber leur DMA et de les remettre en bon état (IEG de A, B ou C). Au PQI 2021-2031, les investissements prévus en maintien du parc permettent de prendre en charge 257,0 millions de dollars du DMA actuel de 608,5 millions de dollars, soit 42 %.

Les investissements prévus en résorption du DMA se concrétiseront notamment par :

- Des travaux requis sur les enveloppes extérieures, telles que les murs rideaux et les composantes architecturales sur certains immeubles de bureaux et palais de justice;
- Diverses mises aux normes, telles que le remplacement ou l'ajout de systèmes de protection des personnes et des biens, le remplacement de systèmes de refroidissement ou la réalisation de divers travaux pour se conformer aux divers codes;
- Des travaux de mise aux normes et de rénovation requis sur certains établissements de détention;
- Le remplacement de composantes mécaniques et électriques désuètes;
- Le remplacement d'entrepôts pour abrasifs qui ont atteint la fin de leur vie utile dans plusieurs centres de service du MTQ;
- La vente d'immeubles excédentaires en mauvais état.

Bien que le niveau d'investissement pour la prise en charge du DMA n'ait pas suivi la hausse du DMA constatée cette année, des projets qui auront des répercussions significatives sur la résorption du DMA sont actuellement à l'étude. Les investissements relatifs à ceux-ci, dont certains seront des projets majeurs, devraient progressivement être prévus aux prochains PQI et contribueront à l'atteinte de l'objectif de prise en charge du DMA de la SQI.

La stratégie de la SQI prévoit également utiliser la majorité des sommes disponibles pour réaliser des investissements en maintien d'actifs sur les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux afin de contrôler leur détérioration naturelle et d'éviter qu'ils se retrouvent en mauvais état. Ces interventions, lorsqu'elles sont réalisées en temps opportun, sont généralement moins coûteuses et plus rentables à long terme que celles effectuées sur des immeubles dont le niveau de dégradation est plus avancé. Par exemple :

- Refaire une toiture en fin de vie utile sur un immeuble dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) afin de limiter les risques d'infiltration d'eau et la détérioration d'autres composantes;
- Remplacer des chaudières qui sont désuètes par des systèmes innovants qui permettent de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES pour un immeuble dans un état satisfaisant (IEG de C).

Finalement, la SQI vise à augmenter son taux d'immeubles en propriété afin de réduire le coût du loyer à long terme du gouvernement.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par type

(contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars)

	Maintien du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
<b>Société québécoise des infrastructures</b>						
2019-2020						
Réel	91,6	5,0	6,4	<b>103,0</b>	208,0	<b>311,0</b>
Prévu	156,5	7,1	14,0	<b>177,6</b>	223,7	<b>401,3</b>
Écart	(64,9)	(2,1)	(7,6)	<b>(74,6)</b>	(15,7)	<b>(90,3)</b>
2020-2021						
Probable	103,6	8,2	12,0	<b>123,8</b>	125,4	<b>249,2</b>
2021-2022						
Prévu	74,1	39,5	19,1	<b>132,7</b>	176,1	<b>308,8</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2019-2020 totalisent 311,0 millions de dollars, soit 90,3 millions de dollars de moins que les 401,3 millions de dollars initialement prévus.

Cet écart s'explique principalement par la réalisation moins rapide qu'anticipée de certains projets tels que le réaménagement majeur au palais de justice de Saint-Hyacinthe, la réfection de la maçonnerie et le remplacement des fenêtres patrimoniales de l'édifice Ernest-Cormier à Montréal et la construction d'un poste de la Sûreté du Québec à Dunham.

La baisse des investissements probables pour 2020-2021, par rapport aux investissements réalisés en 2019-2020, est principalement attribuable aux conséquences de la COVID-19 pour le lancement de plusieurs projets en début d'année et non à une baisse des besoins d'investissements en maintien d'actifs pour le parc immobilier.

En contrepartie, les investissements prévus en 2021-2022, totalisant 308,8 millions de dollars, permettront des investissements additionnels destinés, d'une part, au maintien d'infrastructures existantes et, d'autre part, à des acquisitions et à des réaménagements majeurs dans des palais de justice ainsi qu'à la construction de nouveaux postes de la Sûreté du Québec.

#### Maintien du parc

Les investissements prévus en maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme du parc immobilier de la SQI :

- La majorité des investissements en maintien d'actifs concernent essentiellement des travaux relatifs à la conformité aux normes en vigueur, à la structure et à l'enveloppe du bâtiment, à la circulation verticale motorisée, à l'intégrité des systèmes mécaniques et électriques d'un immeuble ainsi qu'à l'évolution fonctionnelle des espaces de travail;
- Les investissements sur les infrastructures en mauvais état, dont le risque de défaillance est élevé, sont ciblés lors de la planification des travaux car ils permettent de résorber le DMA cumulé;
- Finalement, les investissements en remplacement visent principalement des entrepôts d'abrasifs, des centres de transport ainsi que des bâtiments modulaires pour des établissements de détention.

La majorité des investissements totaux réalisés en maintien du parc en 2019-2020 (au montant de 103,0 millions de dollars) et probables pour 2020-2021 (totalisant 123,8 millions de dollars) concernent une multitude de projets de réfection et de mise aux normes obligatoires de moins de 5 millions de dollars.

Parmi ceux-ci, les projets suivants ont un effet significatif sur la résorption du DMA :

- Remplacement des barrières motorisées au 75, rue Saint-François à Gatineau, permettant de résorber 3,0 millions de dollars du DMA;
- Réfection de la membrane de la cour intérieure au 675, boulevard René-Lévesque Est à Québec, permettant de résorber 2,4 millions de dollars du DMA;
- Réfection et remplacement de l'entrée électrique et du groupe électrogène au 225, Grande Allée Est à Québec, permettant de résorber 1,8 million de dollars du DMA.

La SQI a également réalisé les projets significatifs suivants :

- Réfection du stationnement de l'édifice Marie-Guyart à Québec;
- Réfection du stationnement au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau à Québec;
- Remplacement du système de ventilation de l'établissement de détention de Québec.

Les investissements prévus pour 2021-2022, totalisant 132,7 millions de dollars, permettront d'amorcer et de compléter la réalisation de plusieurs projets, dont les suivants :

- Réfection de l'enveloppe du 1141, route de l'Église à Québec, permettant de résorber 22,0 millions de dollars du DMA;
- Mise à niveau de l'entrée électrique et remplacement des sous-stations de 25 kV au 800, boulevard Gouin à Montréal, permettant de résorber 5,3 millions de dollars du DMA;
- Remplacement des disjoncteurs principaux au 500, rue de la Faune à Québec, permettant de résorber 3,8 millions de dollars du DMA;
- Remplacement des composantes de haute tension du palais de justice de Montréal, permettant de résorber 6,5 millions de dollars du DMA;
- Réfection des escaliers mécaniques au 875, Grande Allée Est à Québec, représentant des investissements en maintien d'actifs de plus de 4,0 millions de dollars;
- Remplacement et amélioration des systèmes de contrôle du palais de justice de Sorel, représentant des investissements en maintien d'actifs de près de 5,0 millions de dollars.

### **Bonification du parc**

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2019-2020 (d'une somme de 208,0 millions de dollars) et probables pour 2020-2021 (totalisant 125,4 millions de dollars) ont permis d'appuyer la Vision immobilière du gouvernement du Québec, dont l'un des objectifs est d'accroître la portion du parc immobilier en propriété par rapport à celui en location, notamment par l'acquisition des édifices suivants :

- L'immeuble spécialisé situé au 935-945, rue Fernand-Dufour à Québec;
- Un poste de la Sûreté du Québec à Lac-Etchemin;
- L'immeuble de bureaux situé au 1300, rue du Blizzard à Québec;
- L'immeuble de bureaux situé au 120, chemin de Gros-Cap à Cap-aux-Meules.

De plus, ces investissements ont permis d'accroître ou de rehausser le potentiel de service du parc d'infrastructures sur le plan de la qualité ou de la fonctionnalité, par exemple :

- Construction d'un poste de la Sûreté du Québec à Saint-Georges;
- Construction d'un immeuble permettant le regroupement d'effectifs à Chibougamau;
- Aménagement du Centre de traitement informatique – Phase 1 à l'édifice Cyrille-Duquet à Québec;
- Aménagement des locaux au 930, chemin Sainte-Foy à Québec;
- Aménagement et accroissement d'espace au palais de justice de Gatineau;
- Construction de nouveaux abris à sel aux centres de transport de Trois-Rivières et de Lac-Etchemin.

Les investissements prévus de 176,1 millions de dollars pour 2021-2022 permettront d'amorcer et de compléter la réalisation des principaux projets suivants :

- Réaménagement des espaces de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon à Québec;
- Agrandissement du quartier cellulaire à Puvirnituq;
- Réaménagement de la cuisine à l'établissement de détention de Trois-Rivières;
- Remplacement du système de contrôle d'accès de l'édifice Parthenais;
- Mise à niveau complète du système de surveillance par caméra au palais de justice de Montréal;
- Saisir les occasions d'acquisition d'immeubles pour accroître la portion du parc en propriété.

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2020- 2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2021- 2022
	2020- 2021	2021- 2022		2020- 2021	2021- 2022						
<b>Immeubles</b>											
Immeubles de bureaux	26	46	20	7	8	1	105,7	15,9	53,0	(8,4)	166,2
Autres édifices spécialisés	15	22	7	6	5	(1)	52,4	3,2	8,4	(5,7)	58,3
Palais de justice	41	42	1	2	5	3	162,7	5,6	28,0	(1,0)	195,3
Établissements de détention	4	4	0	19	20	1	108,2	–	27,2	(29,7)	105,7
Postes de la Sûreté du Québec	11	11	0	1	1	0	5,2	4,1	0,1	(0,1)	9,3
<b>Total – Immeubles locatifs</b>	<b>23</b>	<b>30</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>434,2</b>	<b>28,8</b>	<b>116,7</b>	<b>(44,9)</b>	<b>534,8</b>
Immeubles non locatifs et excédentaires	8	0	(8)	90	91	1	15,7	–	–	–	15,7
<b>Ouvrages de génie civil</b>											
Stationnements et tunnels	8	0	(8)	65	59	(6)	62,9	–	(4,9)	–	58,0
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>512,8</b>	<b>28,8</b>	<b>111,8</b>	<b>(44,9)</b>	<b>608,5</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état et du DMA

##### Immeubles de bureaux

- La proportion des immeubles de bureaux en mauvais état (IEG de D) s'est accrue de manière importante, passant de 26 % à 46 %. L'augmentation du DMA de 60,5 millions de dollars par rapport au PAGI 2020-2021 est principalement attribuable à de nouveaux constats découlant d'une évaluation approfondie de certains immeubles de grande envergure, dont l'édifice Marie-Guyart. Pour ces immeubles, des investissements supplémentaires sont à prévoir au cours des prochaines années.
  - Des projets importants de maintien d'actifs sont prévus à Québec pour les immeubles situés au 12, rue Saint-Louis, au 1141, route de l'Église, au 2535, boulevard Laurier et au 1075, chemin Sainte-Foy, ainsi qu'à Montréal au 360, rue McGill. À terme, ces projets permettront de résorber environ 78,0 millions de dollars du DMA de cette catégorie.

##### Autres édifices spécialisés

- La proportion des autres édifices spécialisés en mauvais état (IEG de D) s'est légèrement accrue, passant de 15 % à 22 %. L'augmentation du DMA de 5,9 millions de dollars, par rapport au PAGI 2020-2021 est principalement attribuable à de nouvelles observations faites dans le dernier cycle d'inspection des immeubles.
  - Le DMA cumulé de 58,3 millions de dollars de cette catégorie est principalement attribuable à l'âge avancé de plusieurs entrepôts pour abrasifs et centres de transport. Des projets sont prévus au plan d'investissement de la SQI pour résorber le DMA.

### **Palais de justice**

- La proportion des palais de justice en mauvais état (IEG de D) est demeurée relativement stable, alors que l'on constate une augmentation de la proportion des ces immeubles en très mauvais état (IEG de E). L'augmentation du DMA de 32,6 millions de dollars, par rapport au PAGI 2020-2021, est principalement attribuable à une évaluation approfondie de certains immeubles de grande envergure, dont les palais de justice de Québec et de Laval.
  - La réalisation de projets majeurs actuellement à l'étude ou en planification, notamment pour les palais de justice de Québec, de Montréal, de Rouyn-Noranda, de Saint-Hyacinthe et de Laval, permettra de résorber environ 182,0 millions de dollars du DMA de cette catégorie.

### **Établissements de détention**

- La proportion des établissements de détention en mauvais et en très mauvais état (IEG de D et E) est demeurée relativement stable. Le DMA cumulé de 105,7 millions de dollars est principalement attribuable à la vétusté de l'établissement de détention de Québec, de la Maison Tanguay et de l'établissement de détention de Gatineau.
  - Des projets majeurs de réfection de ces trois établissements sont actuellement à l'étude afin de prendre en charge environ 90,0 millions de dollars de leur DMA;
  - La résorption de 29,7 millions de dollars est attribuable à la réalisation de travaux variés tels que ceux sur des composantes de ventilation, d'alimentation électrique et de sécurité des établissements de détention.

### **Postes de la Sûreté du Québec**

- La proportion des postes de la Sûreté du Québec en mauvais et en très mauvais état (IEG de D et E) est demeurée stable. On note tout de même une augmentation du DMA de 4,1 millions de dollars, attribuable à une dégradation naturelle observée lors des inspections réalisées à l'été 2020.

### **Immeubles non locatifs et excédentaires**

- Bien que ces immeubles présentent un niveau très élevé de vétusté, ils ne sont plus affectés à leur vocation initiale et ne présentent pas de risque pour la sécurité. La proportion des immeubles ayant un indice d'état mauvais (IEG de D) a diminué de 8 % en raison de la réduction des besoins dans une chaufferie abritant les appareils de production de chaleur pour des immeubles en location.
  - La vente ou la démolition prévues de trois immeubles excédentaires permettront de résorber 14,9 millions de dollars du DMA de cette catégorie.

### **Stationnements et tunnels**

- La diminution de la proportion des stationnements et des tunnels en très mauvais état (IEG de E) est principalement attribuable à une révision à la hausse des valeurs de remplacement de plusieurs stationnements et tunnels afin de prendre en compte la hausse des coûts sur le marché de la construction, améliorant ainsi leur indice de vétusté. Le DMA a diminué de 4,9 millions de dollars par rapport au PAGI 2020-2021. Cette diminution est principalement attribuable à une révision à la baisse des besoins de travaux pour le stationnement d'Youville et est basée sur des rapports d'expertise réalisés en cours d'année.

## **ANNEXE 1**

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **Inspection et mise à jour des données**

Le processus d'inspection des immeubles est assuré en continu par les responsables des immeubles. Les techniciens en exploitation d'immeubles visitent tous les édifices sous leur responsabilité selon des fréquences établies en fonction de l'importance et de la complexité des systèmes de chacun.

Bien que l'inspection des composantes des infrastructures s'effectue en continu, l'équipe de la direction immobilière doit produire un rapport intitulé « Évaluation de l'état de l'immeuble » pour chaque immeuble et ouvrage de génie civil sous sa responsabilité, et ce, selon un calendrier établi. Environ 30 % des infrastructures sont ainsi évaluées annuellement. Le calendrier d'évaluation est basé sur les risques liés à l'usage de l'infrastructure et à son état. Toutes les infrastructures font l'objet d'une telle évaluation au minimum une fois tous les cinq ans.

#### **Évaluation de l'état des infrastructures**

Afin d'établir l'état des infrastructures, la SQI utilise différents paramètres qualitatifs et quantitatifs. La méthode quantitative utilisée pour mesurer cet état est le calcul de l'IVP. Exprimé en pourcentage, cet indice qualifie l'état de santé de l'infrastructure par comparaison avec sa valeur de remplacement. Il est calculé de la façon suivante :

$$\text{IVP} = (\text{Somme des coûts des travaux de maintien d'actifs à réaliser} / \text{Valeur de remplacement}) \times 100 \%$$

La SQI a défini les seuils acceptables pour cet indice sur la base de son expérience quant à la satisfaction des clients, du financement adéquat des travaux et des ressources requises pour le maintien des infrastructures. Ces seuils servent de référence pour définir les niveaux de l'IEG, qui varient de « Très bon (IEG de A) » à « Très mauvais (IEG de E) ».

#### **Évaluation du DMA des infrastructures**

La SQI catégorise les travaux de maintien d'actifs à réaliser sur les immeubles sous sa responsabilité, selon qu'ils sont du maintien d'actifs régulier ou du DMA.

Le maintien d'actifs régulier vise les travaux à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans afin de préserver les composantes de l'immeuble.

Lorsqu'une infrastructure dépasse le seuil d'état établi (IEG de D et E), un DMA peut lui être attribué. Les observations déterminées comme étant du DMA, qui sont inscrites à cette infrastructure, sont alors comptabilisées puis intégrées au PAGI.



---

## **CULTURE ET COMMUNICATIONS**

---

### **LA GESTION DES INFRASTRUCTURES**

#### **LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

##### VISION

Être le catalyseur d'une culture audacieuse et source de fierté pour le Québec.

##### ORIENTATION

Chef de file de l'action gouvernementale en matière de culture et de communications, le MCC contribue au rayonnement de ces domaines, à l'épanouissement individuel et collectif de la population ainsi qu'à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires.

À l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, le MCC vise à favoriser l'accès à la culture et sa diffusion à l'aide d'infrastructures de qualité.

##### RESPONSABILITÉS

Des sommes importantes sont allouées annuellement aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications. Ces sommes servent au maintien de leurs actifs, à la prise en charge de leur DMA et au remplacement de leurs infrastructures. Le MCC s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Il veille également à ce que l'information concernant les infrastructures ainsi que la documentation requise quant à leur état soient disponibles et pertinentes. Ces informations permettent d'établir un portrait global objectif, complet et fiable de l'état du parc d'infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en appliquant les plus hauts standards de qualité et en faisant respecter les lois constitutives de tous les organismes et les sociétés d'État de son portefeuille.

#### **LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

##### RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien de leurs actifs, la prise en charge du DMA ainsi que le remplacement de leurs infrastructures. Les travaux réalisés, les suivis réguliers et la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin de réaliser une gestion optimale de celles-ci et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État sous la responsabilité de la ministre se compose d'un total de 51 immeubles, dont 37 sont protégés en vertu de la LPC. Il comprend également huit immeubles présentant un intérêt patrimonial, sans être toutefois protégés en vertu de cette loi. Sur les 37 immeubles protégés en vertu de la LPC, 31 appartiennent à la SODEC. Le parc d'infrastructures englobe également des équipements spécialisés essentiels à l'accomplissement de la mission des différents organismes et sociétés d'État.

### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m <sup>2</sup> )		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>							
Musées	89	10	10	0	96 599	89 785	(6 814)
Lieux de diffusion	45	5	5	0	152 321	143 945	(8 376)
Bibliothèques	65	3	3	0	74 836	74 836	0
Télédiffusion	124	2	2	0	14 552	14 552	0
Immeubles patrimoniaux <sup>2</sup>	241	31	31	0	26 738	26 738	0
<b>Total – Immeubles</b>		<b>51</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>365 046</b>	<b>349 856</b>	<b>(15 190)</b>
<b>Équipements spécialisés</b>							
Musées	15	16 950	16 950	0	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux de diffusion	22	11 406	11 406	0	s. o.	s. o.	s. o.
Bibliothèques	16	32	32	0	s. o.	s. o.	s. o.
Télédiffusion	14	10 895	10 895	0	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux d'enseignement	31	213	213	0	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Total – Équipements spécialisés</b>		<b>39 496</b>	<b>39 496</b>	<b>0</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

<sup>1</sup> Données du 31 décembre 2020.

<sup>2</sup> Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC.

### Variation à l'inventaire

La diminution des dimensions pour certains immeubles des musées et des lieux de diffusion est liée à la mise à jour des données pour lesquelles une nouvelle méthodologie a été utilisée, soit la méthode basée sur le volume Marshall et Swift. Cette méthode est notamment basée sur une évaluation des superficies intérieures qui permet ainsi de mieux refléter les besoins de maintien d'actifs puisque seules les superficies occupées de ces immeubles sont considérées. Cette méthodologie a été utilisée selon de nouvelles normes reconnues et conformément au code de déontologie de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

#### État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures <sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>2</sup> (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Immeubles</b>									
Musées	51	14	3	68	13	19	8,9	8,3	17,2
Lieux de diffusion	0	0	18	18	52	30	30,4	7,6	38,0
Bibliothèques	72	26	0	98	0	2	–	7,4	7,4
Télédiffusion	0	95	0	95	5	0	0,1	–	0,1
Immeubles patrimoniaux <sup>3</sup>	10	22	44	76	19	5	5,9	2,9	8,8
<b>Total – Immeubles</b>	<b>33</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>54</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>45,3</b>	<b>26,2</b>	<b>71,5</b>
<b>Équipements spécialisés</b>									
Musées	0	6	70	76	6	18	0,4	0,1	0,5
Lieux de diffusion	0	0	53	53	7	40	0,3	1,9	2,2
Bibliothèques	37	50	13	100	0	0	–	–	–
Télédiffusion	0	0	96	96	4	0	0,4	–	0,4
Lieux d'enseignement	0	0	100	100	0	0	–	–	–
<b>Total – Équipements spécialisés</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>79</b>	<b>84</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>1,1</b>	<b>2,0</b>	<b>3,1</b>
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>46,4</b>	<b>28,2</b>	<b>74,6</b>

<sup>1</sup> Données du 31 décembre 2020.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement des infrastructures.

<sup>3</sup> Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC.

#### Objectifs

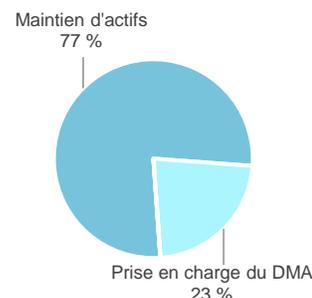
- D'ici mars 2025, que 65 % des immeubles des organismes et des sociétés d'État soient dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC). Cette proportion est de 54 % en mars 2021.
- D'ici mars 2025, que le DMA des immeubles actuellement évalués au PAGI soit réduit à un total de 67,0 millions de dollars, soit une baisse de 4,5 millions de dollars.

Des investissements de 74,6 millions de dollars planifiés au PQI 2021-2031, dont 37,4 millions de dollars prévus d'ici mars 2025, permettront de prendre en charge le DMA actuellement constaté. La diminution de 4,5 millions de dollars du DMA d'ici 2025 s'explique principalement par l'ajout, durant la même période, de travaux déjà répertoriés dans les bilans de santé et qui s'ajouteront au DMA actuellement répertorié.

### Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031

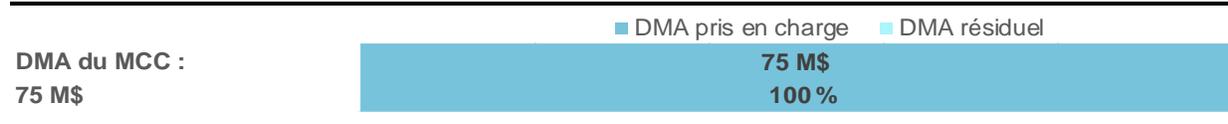
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	MCC	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	252,7	77
Prise en charge du DMA	74,6	23
Remplacement	0,1	0
<b>Total</b>	<b>327,5</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

### Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



### Stratégie d'investissement

Afin de s'assurer que les infrastructures des organismes et des sociétés d'État sont en bon état et conformes aux normes, ainsi que de maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art, la stratégie globale d'investissement en infrastructures du MCC s'articule principalement autour de deux axes d'intervention, soit :

- **Maintien d'actifs** : Effectuer en continu les interventions de maintien d'actifs qui permettent de prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État de manière à éviter des réfections majeures;
- **Prise en charge du DMA** : Prioriser les interventions sur les immeubles des lieux de diffusion pour lesquels un DMA plus important a été constaté, tout en considérant les autres immeubles ayant un DMA. Les investissements prévus au PQI 2021-2031 permettent d'anticiper une prise en charge de la totalité du DMA répertorié.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
<b>Organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications</b>						
2019-2020						
Réel	26,7	16,6	0,6	<b>43,9</b>	15,1	<b>59,0</b>
Prévu	11,7	16,0	0,8	<b>28,5</b>	28,0	<b>56,5</b>
Écart	15,0	0,6	(0,2)	<b>15,4</b>	(12,9)	<b>2,5</b>
2020-2021						
Probable	17,7	8,3	0,1	<b>26,1</b>	17,4	<b>43,5</b>
2021-2022						
Prévu	23,4	6,7	0,1	<b>30,2</b>	19,1	<b>49,3</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Un écart total de 2,5 millions de dollars est observé entre les investissements prévus et réels de l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à une plus grande réalisation des travaux de maintien du parc qui ont permis de terminer des projets d'importance. Cependant, les projets en bonification du parc ont connu une diminution du rythme de réalisation des travaux par rapport à ce qui avait été projeté.

#### Maintenance du parc

Les investissements en maintien du parc permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Travaux portant sur la structure et l'enveloppe des immeubles;
- Travaux portant sur les installations électromécaniques (électricité, chauffage, climatisation et systèmes d'alarme incendie);
- Maintenance et remplacement d'équipements spécialisés (systèmes d'éclairage, systèmes audiovisuels, systèmes de rayonnage et d'étagères mobiles).

Plus précisément, les investissements réalisés en 2019-2020 et probables en 2020-2021, totalisent respectivement 43,9 et 26,1 millions de dollars. Ils ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Travaux de réfection sur l'immeuble du Grand Théâtre de Québec qui ont permis de remettre l'infrastructure en état satisfaisant (IEG de C);
- Travaux de réfection sur l'immeuble Au-Pied-du-Courant de la Société de télédiffusion du Québec qui ont permis de remettre l'infrastructure en très bon état (IEG de A);

- Travaux de réfection sur les immeubles patrimoniaux de la SODEC qui ont permis de remettre la maison Milot en bon état (IEG de B) et de remettre les immeubles suivants en très bon état (IEG de A) :
  - Maison Duroy-Leduc;
  - Parc de la Pointe-du-Moulin.

En plus de la poursuite de la réalisation de projets cités ci-dessus, les investissements de 30,2 millions de dollars prévus en 2021-2022 pour le maintien du parc permettront, notamment, de réaliser des travaux de réfection sur les immeubles de la SPDAM. Ils permettront également de remettre des immeubles ayant du DMA (IEG de D ou E) dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Des travaux liés à la réfection de la maçonnerie du pavillon Gérard-Morisset du MNBAQ et des travaux liés à l'installation de gicleurs dans le Grand Théâtre de Québec seront également entrepris.

### **Bonification du parc**

Les investissements en bonification du parc permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Amélioration fonctionnelle ou agrandissement des infrastructures existantes;
- Acquisition et construction de nouvelles infrastructures.

Plus précisément, les investissements réalisés en 2019-2020, et probables en 2020-2021, totalisent respectivement 15,1 et 17,4 millions de dollars. Ils ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Travaux d'aménagement de l'immeuble Au-Pied-du-Courant, acquis conjointement par la SODEC et la Société de télédiffusion du Québec;
- Accès universel entre la station de métro et le corridor menant au complexe de la Place des Arts;
- Élaboration du projet de transformation du MACM.

Les investissements de 19,1 millions de dollars prévus en 2021-2022 pour la bonification du parc permettront la poursuite de la réalisation du projet d'accès universel entre la station de métro et le corridor menant au complexe de la Place des Arts et du projet de transformation du MACM.

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2020- 2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2021- 2022
	2020- 2021	2021- 2022		2020- 2021	2021- 2022						
<b>Immeubles</b>											
Musées	28	13	(15)	8	19	11	16,8	0,4	3,6	(3,6)	17,2
Lieux de diffusion	71	52	(19)	0	30	30	18,1	–	28,0	(8,1)	38,0
Bibliothèques	0	0	0	2	2	0	7,2	0,2	–	–	7,4
Télédiffusion	5	5	0	0	0	0	0,1	–	–	–	0,1
Immeubles patrimoniaux	20	19	(1)	5	5	0	6,4	3,8	–	(1,4)	8,8
<b>Total – Immeubles</b>	<b>40</b>	<b>27</b>	<b>(13)</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>48,6</b>	<b>4,4</b>	<b>31,6</b>	<b>(13,1)</b>	<b>71,5</b>
<b>Équipements spécialisés</b>											
Musées	6	6	0	18	18	0	0,5	–	–	–	0,5
Lieux de diffusion	7	7	0	40	40	0	3,9	0,2	–	(1,9)	2,2
Bibliothèques	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Télédiffusion	4	4	0	0	0	0	0,4	–	–	–	0,4
Lieux d'enseignement	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
<b>Total – Équipements spécialisés</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>4,8</b>	<b>0,2</b>	<b>–</b>	<b>(1,9)</b>	<b>3,1</b>
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>36</b>	<b>25</b>	<b>(11)</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>53,4</b>	<b>4,6</b>	<b>31,6</b>	<b>(15,0)</b>	<b>74,6</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état

Les indices d'état des immeubles des musées et des lieux de diffusion se sont détériorés en raison d'un nombre important de nouveaux constats à la suite de la mise à jour de nouveaux bilans de santé sur certains immeubles au cours de cette année, faisant passer plusieurs de ces immeubles d'un mauvais état (IEG de D) à un très mauvais état (IEG de E). De plus, la nouvelle évaluation tient compte de la hausse des coûts de construction qui a été observée dans le marché au cours des dernières années. Par ailleurs, la diminution de la proportion des immeubles patrimoniaux dans un mauvais état (IEG de D) s'explique par la réalisation de travaux de maintien d'actifs et de résorption du DMA.

#### Évolution du DMA

L'augmentation du DMA observée s'explique principalement par l'ajout de nouveaux constats relevés lors de la mise à jour des bilans de santé réalisés au cours de cette année. Plus particulièrement, de nouveaux travaux totalisant 31,6 millions de dollars ont été répertoriés pour les musées et les lieux de diffusion. Ils ont permis de corriger des problématiques liées aux toitures, aux systèmes mécaniques de chauffage, de ventilation et de climatisation ainsi qu'au revêtement extérieur. De plus, la hausse des coûts de construction observée dans le marché au cours des dernières années ainsi que les frais additionnels importants liés à l'emplacement géographique des immeubles de la SPDAM, considérant qu'ils sont situés au centre-ville de Montréal (travaux en zone touristique, accès restreint des équipements de levage, importante présence d'infrastructures souterraines), ont également contribué à cette augmentation.

L'augmentation du DMA de 4,6 millions de dollars s'explique principalement par la dégradation naturelle observée sur les immeubles patrimoniaux de la SODEC ainsi que par l'indexation du coût des travaux de maintien d'actifs répertoriés par le passé et n'ayant pas été réalisés en cours d'année.

La résorption de 15,0 millions de dollars du DMA s'explique par :

- Des travaux de réfection sur différents immeubles de la Place des Arts de Montréal qui ont permis de résorber 8,1 millions de dollars;
- Des investissements ciblés dans les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC qui ont permis de résorber 1,4 million de dollars;
- Différents travaux de réfection sur certains musées et des travaux liés au projet de transformation du MACM qui ont permis de résorber 3,6 millions de dollars;
- Le remplacement d'équipements ayant atteint leur fin de vie utile qui a permis de résorber 1,9 million de dollars.

## ANNEXE 1

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Inspection et mise à jour des données

Tous les immeubles et les équipements spécialisés ont fait l'objet d'une inspection. De plus, conformément à sa mission, la SODEC poursuit annuellement son plan d'investissements pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Dans une perspective d'adoption des bonnes pratiques de gestion des infrastructures, et d'arrimage avec les lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu sur une période de 5 ans a été établi. Une mise à jour annuelle est également effectuée afin que soient ciblées, notamment, les composantes critiques des immeubles. L'objectif de cette actualisation est de maintenir un portrait à jour de l'état des immeubles et des équipements spécialisés, contribuant ainsi à la prise de décisions éclairées à leur égard.

#### Méthodologie

La méthode d'évaluation utilisée pour déterminer les indices d'état gouvernemental des infrastructures, à l'exception des immeubles patrimoniaux de la SODEC, est celle basée sur l'IVP<sup>5</sup>. Pour les immeubles de la SODEC, la méthode employée est plutôt une pondération basée sur cinq critères, comme précisée au cadre de gestion du portefeuille ministériel, en prenant en considération les particularités associées à ces immeubles. Cette méthode permet de tenir compte de la réalité particulière de ces infrastructures patrimoniales.

Les interventions prioritaires dans les bilans de santé sont comptabilisées à titre de DMA pour les immeubles dont l'IVP est supérieur au seuil d'état satisfaisant (15 %). Cette donnée est actualisée annuellement et prend en compte les nouveaux besoins en investissements, les travaux réalisés ainsi que l'indexation des coûts. Considérant que les inspections pour la bibliothèque Saint-Sulpice, l'immeuble de Sept-Îles appartenant à la Société de télédiffusion du Québec et la maison Chevalier n'ont pas été mises à jour au cours des dernières années, une dégradation théorique a été considérée à l'égard de l'évaluation des interventions à réaliser. Ces données sont, par la suite, indexées annuellement.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

---

<sup>5</sup> Indice de vétusté physique : Somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de 5 ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

## **ANNEXE 2**

### **Composition du groupe d'organismes**

#### **Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Conseil des arts et des lettres du Québec  
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec  
Musée d'art contemporain de Montréal  
Musée de la civilisation  
Musée national des beaux-arts du Québec  
Société de développement des entreprises culturelles  
Société de la Place des Arts de Montréal  
Société de télédiffusion du Québec  
Société du Grand Théâtre de Québec

---

# ÉDUCATION

---

## LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

### L'ÉDUCATION

#### VISION

L'état des infrastructures des organismes scolaires (centres de services scolaires ou commissions scolaires) influence la qualité de la formation offerte. Il est donc essentiel que les élèves québécois disposent d'environnements d'apprentissage stimulants et accessibles qui favorisent leur réussite éducative. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle scolaire et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

#### ORIENTATION

Pour accomplir sa mission qui consiste à promouvoir l'éducation, le MEQ s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à la réussite éducative en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

#### RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MEQ sont les suivantes :

- Allouer des sommes aux organismes scolaires pour le maintien d'actifs, pour la prise en charge du DMA et pour l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues;
- Prioriser le financement des investissements en fonction des enjeux gouvernementaux.

### LES ORGANISMES SCOLAIRES

#### RESPONSABILITÉS

Les responsabilités des organismes scolaires sont les suivantes :

- Planifier les investissements et réaliser les travaux en vertu des projets autorisés, des sommes allouées et de la réglementation en vigueur;
- Inspecter leurs infrastructures afin d'avoir un portrait juste de leur condition et des travaux à réaliser pour les maintenir ou les rétablir dans un bon état;
- Gérer, en collaboration avec le MEQ, les infrastructures dont elles sont propriétaires ou copropriétaires;
- S'assurer que leurs infrastructures soient fonctionnelles et qu'elles demeurent sécuritaires, performantes et fiables.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes scolaires se compose de 4 089 bâtiments occupant une superficie de près de 16,9 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre 69 organismes scolaires linguistiques et trois à statut particulier (Centre de services scolaire du Littoral, Commission scolaire crie et Commission scolaire Kativik). Il regroupe des immeubles de différentes catégories, soit les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que ceux qui sont excédentaires.

### Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m <sup>2</sup> )		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>							
<b>Organismes scolaires linguistiques</b>							
Établissements d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	61	2 266	2 280	14	7 390 456	7 472 227	81 771
Écoles secondaires	56	459	452	(7)	6 724 412	6 663 932	(60 480)
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	58	281	277	(4)	1 647 196	1 621 931	(25 265)
Administratifs et autres usages <sup>2</sup>	50	405	385	(20)	552 287	548 659	(3 628)
<b>Organismes scolaires à statut particulier</b>	29	520	550	30	283 020	296 507	13 487
<b>Immeubles excédentaires<sup>3</sup></b>	69	130	145	15	259 819	283 878	24 059
<b>Total – Immeubles</b>		<b>4 061</b>	<b>4 089</b>	<b>28</b>	<b>16 857 190</b>	<b>16 887 134</b>	<b>29 944</b>

<sup>1</sup> Données de février 2021.

<sup>2</sup> La catégorie « Administratifs et autres usages » inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.

<sup>3</sup> La catégorie « Immeubles excédentaires » inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

### Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, l'inventaire a augmenté de 28 bâtiments pour un nouveau total de 4 089. Cette variation s'explique par l'ajout de 48 bâtiments (par exemple : construction et achat) et le retrait de 20 bâtiments (par exemple : démolition et vente). De plus, un changement de vocation (catégorie) d'un bâtiment peut être effectué par les organismes scolaires ou par le MEQ. Dans ce dernier cas, la vocation d'un bâtiment peut être modifiée si sa clientèle scolaire prédominante a changé d'une année à l'autre.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LES ORGANISMES SCOLAIRES

#### État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>2</sup> (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Immeubles</b>									
<b>Organismes scolaires linguistiques</b>									
Établissements d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	12	13	16	41	36	23	610,6	1 998,3	2 608,9
Écoles secondaires	5	19	21	45	41	14	586,4	965,5	1 551,9
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	9	16	15	40	47	13	155,0	257,8	412,8
Administratifs et autres usages <sup>3</sup>	27	6	11	44	28	28	43,0	235,2	278,2
<b>Organismes scolaires à statut particulier</b>	41	20	14	75	16	9	23,8	86,5	110,3
<b>Immeubles excédentaires<sup>4</sup></b>	22	7	4	33	23	44	14,2	228,0	242,2
<b>Total – Immeubles</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>44</b>	<b>37</b>	<b>19</b>	<b>1 433,0</b>	<b>3 771,3</b>	<b>5 204,3</b>

<sup>1</sup> Données de février 2021.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

<sup>3</sup> La catégorie « Administratifs et autres usages » inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.

<sup>4</sup> La catégorie « Immeubles excédentaires » inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

Le MEQ s'est doté d'un nouveau système d'information de gestion des infrastructures permettant de répertorier les travaux à réaliser des organismes scolaires et de soutenir la planification stratégique de leurs projets d'infrastructures. Le déploiement de ce nouvel outil a débuté comme prévu en 2020, mais a pris du retard en raison de la COVID-19.

L'utilisation du nouveau système nécessite une migration de données qui représente une charge de travail importante pour les organismes scolaires. Étant donné le contexte actuel de surcharge de travail occasionnée par la gestion de la COVID-19, il a été décidé de reporter l'exercice de migration des données à l'an prochain. Ainsi, et exceptionnellement, les données du présent PAGI ne proviennent pas de données saisies par les organismes scolaires au cours de la dernière année, mais résultent d'une prévision basée sur une dégradation probable, mais théorique, de l'état des immeubles présenté au PAGI de l'année dernière.

#### Objectif

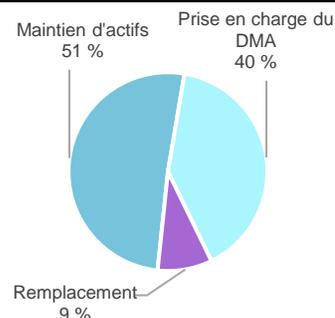
Les investissements du MEQ devraient permettre d'atteindre l'objectif suivant :

- Augmenter à 50 % la proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) pour l'ensemble des immeubles scolaires sous sa responsabilité d'ici le 31 mars 2023.

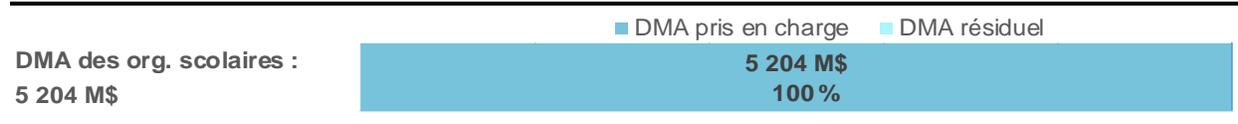
**Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031**

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Organismes scolaires	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	6 616,7	51
Prise en charge du DMA	5 204,3	40
Remplacement	1 152,2	9
<b>Total</b>	<b>12 973,2</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

**Prise en charge du déficit de maintien d'actifs****Stratégie d'investissement**

Les investissements de 5,2 milliards de dollars prévus au PQI 2021-2031 pour le secteur de l'éducation seraient suffisants pour résorber le DMA actuellement évalué au PAGI. Cependant, puisque les investissements réalisés annuellement en maintien d'actifs sont insuffisants pour compenser la dégradation naturelle du parc et répondre aux nouveaux constats qui seront établis par les prochaines inspections, le DMA devrait augmenter dans les prochaines années. Ainsi, des sommes supplémentaires seront nécessaires afin de maintenir le taux de prise en charge du DMA.

Afin de résorber le DMA, le MEQ pose les actions suivantes :

- Confirmer les budgets annuels d'investissements aux organismes scolaires le plus tôt possible afin de leur permettre d'accélérer la réalisation des travaux;
- Prévoir des budgets d'entretien distincts, alloués dans les enveloppes de fonctionnement des organismes scolaires, qui devront obligatoirement être utilisés à cette fin;
- Développer des mécanismes permettant d'optimiser le processus d'octroi des contrats aux fournisseurs afin de bénéficier, dans certains cas, d'économies d'échelle (qualification de fournisseurs et regroupements d'achats);
- Permettre aux organismes scolaires d'acquérir des bâtiments modulaires afin de libérer les espaces dans les écoles qui nécessitent des travaux de réfection prioritaires;
- Encourager les organismes scolaires à élaborer des plans directeurs d'investissements afin de planifier, à moyen et à long terme, les projets de réfection, de remplacement et de nouvelles constructions;
- Poursuivre l'implantation du nouveau système d'information de gestion afin d'améliorer le suivi des besoins d'investissements dans les écoles, y compris l'effet des travaux réalisés sur l'évolution de leur état et de leur DMA, ce qui permettra de cibler les interventions les plus optimales.

De plus, le MEQ poursuivra la réalisation de son plan visant la reconstruction des écoles les plus vétustes :

- Cibler les écoles les plus vétustes et combiner, si possible, leur reconstruction à la création de nouvelles places-élèves pour répondre aux déficits d'espace les plus urgents;
- Considérer les priorités identifiées par les organismes scolaires selon une analyse coût/bénéfice démontrant qu'il est plus avantageux de reconstruire le bâtiment plutôt que de le rénover;
- Poursuivre la planification et la réalisation des projets autorisés au cours des dernières années.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
<b>Organismes scolaires</b>						
2019-2020						
Réel	827,5	341,9	16,3	<b>1 185,7</b>	542,9	<b>1 728,6</b>
Prévu	395,5	167,2	35,2	<b>597,9</b>	718,7	<b>1 316,6</b>
Écart	432,0	174,7	(18,9)	<b>587,8</b>	(175,8)	<b>412,0</b>
2020-2021						
Probable	430,9	290,3	41,0	<b>762,2</b>	1 270,3	<b>2 032,5</b>
2021-2022						
Prévu	540,0	813,8	121,2	<b>1 475,0</b>	1 018,0	<b>2 493,0</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart entre les investissements prévus et les investissements réels en 2019-2020 s'explique principalement par la réalisation de certains projets plus rapidement que prévu. Entre autres, l'ampleur des annonces effectuées dans les dernières années a garanti un certain niveau d'investissements aux organismes scolaires, leur offrant donc la possibilité d'améliorer leur organisation interne et de mieux planifier les travaux de maintien du parc. De plus, une certaine partie de l'écart est aussi attribuable à la hausse des coûts dans le domaine de la construction, qui a fait augmenter les sommes investies pour les projets de maintien et de bonification du parc.

#### Maintien du parc

Les investissements réalisés en 2019-2020 et probables en 2020-2021, totalisant respectivement 1 185,7 millions de dollars et 762,2 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux visant principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que de remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- Travaux visant à corriger les problèmes de moisissures et de qualité de l'air dans les écoles;
- Travaux d'adaptation des immeubles pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Rénovations fonctionnelles (par exemple, transformation de bureaux ou de salles polyvalentes en classes);
- Réfection ou reconstruction de bâtiments ayant subi des dommages causés par un sinistre.

Plus particulièrement, ces investissements devraient permettre le remplacement de composantes critiques dans les écoles telles que :

- 23 % : superstructure et enveloppe (par exemple : planchers, murs et couverture);
- 30 % : aménagement intérieur (par exemple : cloisons, escaliers et finitions intérieures);
- 31 % : services (par exemple, plomberie, chauffage, ventilation et électricité).

De plus, les investissements annoncés pour l'année 2021-2022 permettront la réalisation de plusieurs projets tels que :

- Diverses interventions relatives au CVCA à la Polyvalente de Charlesbourg, située à Québec;
- Rénovation de l'aménagement intérieur de l'école Saint-Philippe, située à Trois-Rivières;
- Remplacement des fenêtres et des allèges du pavillon Académie de l'Assomption de l'École de l'Envol, située à La Sarre;
- Remplacement de la couverture de toit plat à l'école Antoine-de-Saint-Exupéry, située à Montréal.

Afin d'accélérer la réalisation des travaux dans les écoles et d'en maximiser le rendement à court terme, la confirmation des budgets d'investissements aux organismes scolaires a été devancée. Ainsi, les organismes scolaires peuvent mettre en œuvre plus rapidement la planification de leurs projets de rénovation qui sont réalisés en grande majorité au cours de la période estivale.

### **Bonification du parc**

D'ici 2024-2025, en excluant les répercussions de l'ouverture des classes de maternelle 4 ans, le MEQ prévoit un déficit de plus de 400 classes dans les écoles primaires. Ces écoles se trouvent, principalement, dans les régions de la Montérégie, de Montréal et de la Capitale-Nationale. Le MEQ prévoit aussi, d'ici 2029-2030, un déficit de plus de 23 000 places-élèves dans les écoles secondaires, principalement dans les régions de la Montérégie, des Laurentides, de la Capitale-Nationale, de Lanaudière et de l'Outaouais. De plus, pour permettre l'implantation de la maternelle 4 ans universelle à plus long terme, on anticipe un besoin additionnel de 1 000 classes dans les écoles primaires.

Pour répondre aux besoins grandissants en matière d'éducation, le gouvernement prévoit des investissements au PQI 2021-2031 de plus de 7,9 milliards de dollars, qui permettront notamment de :

- Poursuivre la planification et la réalisation de près de 300 projets d'ajout d'espace autorisés au cours des dernières années;
- Réaliser des nouveaux projets de construction ou d'agrandissement d'écoles qui permettront de créer des classes supplémentaires au primaire et des places-élèves additionnelles au secondaire, dont profiteront des milliers d'élèves d'ici 2024-2025;
- Construire les locaux nécessaires pour permettre d'atteindre l'objectif du plan de déploiement de la maternelle 4 ans d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026, soit l'ouverture de 2 600 nouvelles classes.

Plus précisément, des investissements de 1 018,0 millions de dollars permettront de réaliser ou de poursuivre en 2021-2022 certains projets tels que :

- École primaire – Sainte-Brigitte-de-Laval – Construction (cinq classes du préscolaire et 18 classes du primaire);
- École primaire Riverside Regional Elementary School – Jonquière – Agrandissement (quatre classes du préscolaire et deux classes du primaire);
- École secondaire – Victoriaville – Agrandissement (176 places-élèves et un gymnase);
- École primaire – Montréal – Construction (ajout de trois classes de préscolaire [4 ans] au projet de construction d'une école primaire dans le secteur Griffintown).

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2020-2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2021-2022
	2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022						
<b>Immeubles</b>											
<b>Organismes scolaires linguistiques</b>											
Établissements d'enseignement											
Écoles préscolaires et primaires	32	36	4	26	23	(3)	2 779,2	446,7	-	(617,0)	2 608,9
Écoles secondaires	36	41	5	15	14	(1)	1 605,5	302,9	-	(356,5)	1 551,9
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	39	47	8	15	13	(2)	456,1	58,0	-	(101,3)	412,8
Administratifs et autres usages	21	28	7	30	28	(2)	223,8	104,1	-	(49,7)	278,2
<b>Organismes scolaires à statut particulier</b>	23	16	(7)	4	9	5	51,0	70,6	-	(11,3)	110,3
<b>Immeubles excédentaires</b>	25	23	(2)	51	44	(7)	224,9	67,2	-	(49,9)	242,2
<b>Total – Immeubles</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>(1)</b>	<b>5 340,5</b>	<b>1 049,5</b>	<b>-</b>	<b>(1 185,7)</b>	<b>5 204,3</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état

Comme souligné précédemment, les données du présent PAGI résultent d'une prévision basée sur une dégradation probable, mais théorique, de l'état des immeubles présenté au PAGI de l'an passé. Ainsi, l'état des bâtiments scolaires est demeuré relativement stable et les variations constatées sont basées sur des hypothèses d'évolution de l'état et non sur le résultat des audits immobiliers réalisés en cours d'année.

#### Évolution du DMA

En comparaison de l'an dernier, une diminution globale du DMA est observée, et ce, bien que le MEQ prévoyait une augmentation au cours des prochaines années. Cette diminution s'explique par l'absence de nouveaux constats causée par le report, en raison de la surcharge de travail occasionnée par la COVID-19, de la migration des données d'inspection des organismes scolaires dans le nouvel outil de gestion des infrastructures du MEQ. Cette situation sera corrigée au cours de l'année 2021.

La détérioration des composantes critiques de certains bâtiments scolaires telles que les fondations, les planchers, les murs, les toits, la plomberie et les systèmes de chauffage, de ventilation et d'électricité explique l'augmentation du DMA, de près de 1,1 milliard de dollars, associée à la dégradation naturelle.

En contrepartie, la résorption de près de 1,2 milliard de dollars s'explique notamment par :

- Le remplacement de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de vie utile, dont :
  - 4 % : infrastructure (par exemple, fondations);
  - 23 % : superstructure et enveloppe (par exemple, planchers, murs et couverture);
  - 30 % : aménagement intérieur (par exemple, cloisons, escaliers et finitions intérieures);
  - 31 % : services (par exemple, plomberie, chauffage, ventilation et électricité);
  - 12 % : autres travaux.

- Des travaux visant à éliminer des problèmes pouvant affecter la qualité de l'air dans certains bâtiments.

Le MEQ prévoit que, malgré l'ampleur des investissements réalisés annuellement, le DMA devrait augmenter pour quelques années en raison de :

- L'implantation du nouveau processus d'inspection des bâtiments du réseau qui permettra de bonifier la connaissance de l'état du parc et du DMA;
- Une connaissance accrue des bâtiments ayant un statut patrimonial occasionnant généralement une hausse des coûts reliés aux matériaux et à la nature complexe des travaux à réaliser.

En contrepartie, le devancement du processus d'allocation annuelle des budgets de maintien d'actifs aux organismes scolaires permettra de soutenir une meilleure planification des contrats et de maximiser le volume des interventions effectuées durant l'été.

Par ailleurs, pour contrer l'augmentation anticipée du DMA, le gouvernement devra poursuivre ses efforts d'allocations ciblées dans les secteurs jugés prioritaires et adopter les mesures assurant une capacité de réalisation des travaux en conséquence.

## ANNEXE 1

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Inspection et mise à jour des données

Le MEQ poursuit ses efforts afin d'améliorer ses processus d'inspection et ses outils de gestion du maintien d'actifs des bâtiments scolaires. À cet effet, on peut citer la mise en place d'un processus d'inspection uniformisé et récurrent qui permettra, à terme, de présenter un portrait complet et en continu de l'état de l'ensemble des immeubles du réseau. D'ailleurs, le MEQ a retenu les services d'une firme qui a préparé, entre autres, un guide méthodologique d'inspection pour les organismes scolaires et amorcé un processus de validation des travaux actuellement répertoriés. Le soutien offert par la firme comprend aussi un volet de formation et d'accompagnement qui illustre la volonté du MEQ d'uniformiser les inspections dans l'ensemble des organismes scolaires.

Amorcés au printemps 2019, les travaux avec la firme retenue se poursuivent. Le guide d'inspection uniformisée a été diffusé à l'automne 2019 et la formation offerte aux organismes scolaires pour effectuer leurs inspections selon la nouvelle méthodologie devrait se terminer d'ici la fin de l'été 2021.

#### Méthodologie

Les organismes scolaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite de leurs inspections, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les modalités d'inspection recommandées dans le *Cadre de gestion des infrastructures scolaires*. Ces modalités visent à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et harmonisée à travers le réseau scolaire.

L'indice d'état gouvernemental et le DMA sont évalués selon un IVP<sup>6</sup>. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

L'indice d'état gouvernemental et le DMA ne tiennent pas compte des particularités des bâtiments patrimoniaux qui peuvent occasionner une hausse des coûts reliés aux matériaux et à la nature complexe des travaux à réaliser. Un recensement de ces bâtiments ainsi qu'une évaluation ciblée de leur état et de leur DMA devraient être réalisés d'ici 2022.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

---

<sup>6</sup> L'indice de vétusté physique (IVP) d'une infrastructure correspond à la somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

## ANNEXE 2

## INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires)  
Immeubles

	Quantité	Dimension (m <sup>2</sup> )	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre) <sup>1</sup>					DMA (M\$)	
				A	B	C	ABC	D		E
de Montréal	268	1 586 351	72	20	6	11	37	39	191	1 585,3
de Laval	114	617 339	54	10	6	10	26	24	63	459,0
de la Seigneurie-des-Mille-Îles	100	457 755	41	11	5	5	21	31	41	250,6
English-Montréal	71	486 509	65	8	0	2	10	41	15	187,6
du Fer	35	142 350	49	3	0	0	3	2	29	181,0
des Patriotes	77	403 750	47	9	2	17	28	28	21	160,8
des Samares	102	373 042	51	14	1	2	17	43	42	145,1
Marguerite-Bourgeoys	130	791 256	63	12	13	22	47	63	20	141,9
de la Pointe-de-l'Île	69	495 530	56	3	3	5	11	43	15	135,9
de l'Estuaire	33	144 716	57	3	1	1	5	8	20	119,1
des Rives-du-Saguenay	48	252 719	64	1	2	8	11	24	13	116,5
des Monts-et-Marées	38	144 564	63	0	0	1	1	9	28	104,6
de Saint-Hyacinthe	52	224 588	62	2	0	4	6	18	28	102,0
crie	221	148 198	23	120	27	15	162	38	21	99,0
des Grandes-Seigneuries	63	318 091	53	6	11	12	29	25	9	97,1
des Affluents	80	447 850	47	8	11	7	26	29	25	96,6
de la Côte-du-Sud	55	204 809	64	3	4	7	14	22	19	94,2
de la Rivière-du-Nord	65	313 116	50	7	2	8	17	36	12	75,3
Eastern Townships	32	139 228	78	4	0	1	5	8	19	71,7
de la Capitale	85	493 863	57	11	12	14	37	43	5	70,5
de la Vallée-des-Tisserands	51	151 545	56	4	0	5	9	18	20	69,1
des Découvreurs	39	229 985	56	2	2	9	13	19	7	67,0
Marie-Victorin	85	514 543	58	13	1	18	32	44	9	64,8
Sir-Wilfrid-Laurier	48	196 053	56	4	4	7	15	24	9	53,7
des Chênes	50	193 758	61	5	4	6	15	24	11	50,8
Lester-B.-Pearson	54	376 302	59	0	9	11	20	29	5	47,0
des Hautes-Rivières	56	258 796	64	2	4	9	15	32	9	42,1
Central Québec	37	88 795	70	13	7	4	24	6	6	39,5
de Sorel-Tracy	22	117 524	61	0	0	4	4	14	4	39,2
du Val-des-Cerfs	47	238 641	60	2	4	6	12	34	1	34,0
des Chic-Chocs	28	113 697	62	0	1	1	2	19	7	33,8
du Lac-Abitibi	20	72 098	60	1	3	1	5	13	2	30,0
Western Québec	31	120 688	55	4	3	1	8	19	4	29,6
de l'Énergie	62	231 819	60	6	4	13	23	24	8	28,5
de la Beauce-Etchemin	85	323 075	57	34	23	6	63	12	10	24,2
de Rouyn-Noranda	26	104 116	57	2	0	2	4	14	8	23,6
De La Jonquière	28	177 693	66	5	9	1	15	5	8	21,5

## ANNEXE 2

(suite)

## INVENTAIRE DÉTAILLÉ

## Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires)

Immeubles

	Quantité	Dimension (m <sup>2</sup> )	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre) <sup>1</sup>						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Harricana	35	105 580	56	6	3	7	16	14	5	17,7
de la Région-de-Sherbrooke	58	300 125	60	7	4	17	28	26	3	17,5
des Hauts-Cantons	38	143 263	67	1	3	11	15	19	4	16,6
de la Rivéraine	31	110 112	61	0	1	11	12	16	2	15,7
de Portneuf	24	117 989	66	2	2	7	11	9	4	13,3
des Trois-Lacs	50	202 631	50	6	5	11	22	27	0	12,5
Kativik	258	114 588	31	146	42	23	211	28	19	11,9
New Frontiers	17	89 665	64	4	1	3	8	7	2	10,4
de Charlevoix	16	82 714	62	0	2	6	8	6	2	9,7
de la Moyenne-Côte-Nord	11	22 098	61	0	1	0	1	8	2	8,8
des Portages-de-l'Outaouais	46	223 930	48	12	14	7	33	12	1	7,9
Eastern Shores	18	32 309	63	4	3	3	10	5	3	6,7
des Laurentides	31	119 156	64	0	9	10	19	11	1	6,2
des Draveurs	48	231 853	49	13	14	12	39	8	1	6,1
au Cœur-des-Vallées	26	98 320	59	2	5	5	12	13	1	6,0
du Chemin-du-Roy	76	332 036	66	18	33	17	68	6	2	5,9
de la Baie-James	36	78 527	48	13	10	3	26	1	0	5,0
René-Lévesque	33	155 041	61	0	3	14	17	16	0	4,5
du Lac-Témiscamingue	20	57 709	61	5	5	2	12	7	0	4,1
de l'Or-et-des-Bois	24	103 695	62	4	4	7	15	8	1	4,0
de Kamouraska-Rivière-du-Loup	48	178 174	63	7	10	17	34	13	0	3,7
des Bois-Francs	58	228 208	63	8	16	16	40	14	1	3,1
des Sommets	46	173 057	66	9	11	13	33	13	0	3,0
des Navigateurs	78	332 839	54	22	25	13	60	17	0	2,7
Riverside	27	140 134	63	2	4	12	18	9	0	2,2
du Pays-des-Bleuets	52	173 366	55	3	17	16	36	6	1	2,1
des Premières-Seigneuries	77	390 853	56	20	27	23	70	7	0	1,7
du Lac-Saint-Jean	37	162 581	58	6	14	12	32	3	1	1,4
des Phares	43	180 560	63	9	16	9	34	9	0	0,9
du Fleuve-et-des-Lacs	55	137 750	63	29	19	4	52	2	1	0,7
des Appalaches	24	138 468	62	2	13	8	23	1	0	0,1
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	28	76 408	70	7	17	3	27	1	0	-
du Littoral	75	34 561	41	52	14	4	70	0	0	-
des Îles	6	35 234	64	3	3	0	6	0	0	-
des Hautes-Laurentides	32	88 848	66	22	7	0	29	0	0	-
<b>Total</b>	<b>4 089</b>	<b>16 887 134</b>	<b>55</b>	<b>796</b>	<b>561</b>	<b>582</b>	<b>1939</b>	<b>1266</b>	<b>821</b>	<b>5 204,3</b>

<sup>1</sup> Puisque les indices d'état de 63 bâtiments sont inconnus, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égale pas 4 089.

---

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

### LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

#### LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

##### VISION

La qualité des infrastructures du secteur de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui soient en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

##### ORIENTATION

Pour accomplir sa mission, qui consiste notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur, le MES s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

##### RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MES sont :

- Allouer des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues;
- Effectuer des vérifications à l'égard des budgets d'investissements des établissements collégiaux et universitaires afin que les allocations consenties pour les espaces reconnus aux fins de financement soient utilisées exclusivement pour ceux-ci.

## LES CÉGEPS ET LES UNIVERSITÉS

### RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MES distingue les espaces reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'espaces relève de leur mission et des normes applicables par le MES.

Le MES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MES. Les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser à partir d'un budget d'investissements annuel et obtenir une confirmation du MES à l'égard de leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et le bâtiment visé. Les établissements doivent également transmettre au MES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MES n'effectue pas le suivi au PAGI des espaces non reconnus aux fins de financement considérant qu'il ne verse aucune allocation pour ceux-ci. Les établissements doivent répondre aux besoins d'investissements de ces espaces par des revenus propres. Chaque établissement a ainsi la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité de ces espaces.

### DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 977 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,7 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,6 millions de mètres carrés, regroupés dans 890 bâtiments, sont reconnus par le MES aux fins de financement. Ce parc est réparti entre 48 cégeps.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 046 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,8 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,6 millions de mètres carrés, regroupés dans 761 bâtiments, sont reconnus par le MES aux fins de financement. Ce parc est réparti entre 19 universités.

Les réseaux collégial et universitaire sont également dotés de parcs d'équipements composés, notamment, d'appareils de recherche tels que des tomodensitomètres, des imprimantes 3D, des microscopes électroniques, des spectromètres et des calculateurs quantiques. De plus, la particularité de certains programmes de formation nécessite aussi des équipements hors-norme, comme des aéronefs ou des véhicules routiers tels que des autobus pour le transport des étudiants vers les sites de formation.

## Inventaire des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m <sup>2</sup> )		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Cégeps<sup>1</sup></b>							
<b>Immeubles</b>							
Espaces reconnus aux fins de financement	45	886	890	4	2 529 727	2 551 034	21 307
<b>Équipements</b>	ND	ND	ND	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Total – Infrastructures</b>		<b>886</b>	<b>890</b>	<b>4</b>	<b>2 529 727</b>	<b>2 551 034</b>	<b>21 307</b>
<b>Universités<sup>2</sup></b>							
<b>Immeubles</b>							
Espaces reconnus aux fins de financement	54	762	761	(1)	3 599 851	3 597 184	(2 667)
<b>Équipements</b>	ND	ND	ND	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Total – Infrastructures</b>		<b>762</b>	<b>761</b>	<b>(1)</b>	<b>3 599 851</b>	<b>3 597 184</b>	<b>(2 667)</b>

<sup>1</sup> Données du 27 janvier 2021.

<sup>2</sup> Données du 25 janvier 2021.

### Variation à l'inventaire

#### Cégeps

Par rapport à la période précédente, l'inventaire a augmenté de quatre espaces reconnus aux fins de financement, pour un nouveau total de 890. Cette variation s'explique par :

- La construction de deux bâtiments :
  - Collège Montmorency : agrandissement du bloc D;
  - Cégep de l'Outaouais : incubateur d'entreprises du campus Gabrielle-Roy.
- L'ajout de trois bâtiments qui sont dorénavant reconnus aux fins de financement :
  - Collège de Valleyfield : résidences;
  - Cégep de Saint-Félicien : résidences du bloc R;
  - Collège Ahuntsic : résidences.
- La démolition d'un bâtiment :
  - Cégep de la Gaspésie et des Îles : pavillon Saint-Jean (résidences incendiées).

## Universités

Par rapport à la période précédente, l'inventaire a diminué d'un espace reconnu aux fins de financement, pour un nouveau total de 761. Cette variation s'explique par :

- La construction de cinq bâtiments pour des fins d'enseignement et de recherche :
  - École de technologie supérieure : pavillon D;
  - Université de Montréal : stabulation libre;
  - Université Concordia : HU Building;
  - Université McGill : Power House Service Building;
  - Université de Sherbrooke : Studio de création (Faculté de génie).
- La démolition de cinq bâtiments :
  - HEC Montréal : Beaver Hall (trois composantes);
  - Université de Montréal : animalerie – Saint-Hyacinthe;
  - Université McGill : Research Center.
- Un bâtiment a été cédé à titre gracieux :
  - Université du Québec à Chicoutimi : Pavillon de recherche sur le traitement thermique du bois cédé au Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'Université du Québec à Chicoutimi.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LES CÉGEPS

#### État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>2</sup> (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Immeubles</b>									
Espaces reconnus aux fins de financement	14	21	24	59	35	6	176,2	150,0	326,2
<b>Équipements</b>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>59</b>	<b>35</b>	<b>6</b>	<b>176,2</b>	<b>150,0</b>	<b>326,2</b>

<sup>1</sup> Données du 27 janvier 2021.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

#### Objectifs

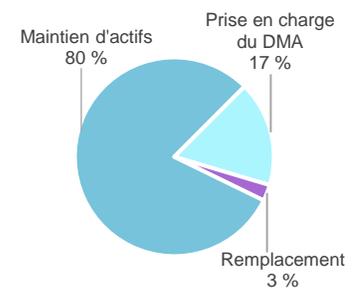
Les investissements du MES en maintien du parc immobilier collégial permettront d'atteindre les objectifs suivants d'ici au 31 mars 2026 :

- Augmenter à 70 % la proportion du parc d'infrastructures collégial en bon état (IEG de A, B ou C);
- Réduire à un total de 210,5 millions de dollars le DMA actuellement évalué à 326,2 millions de dollars, soit une baisse de 115,7 millions de dollars.

#### Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Cégeps	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	1 315,4	80
Prise en charge du DMA	280,6	17
Remplacement	42,9	3
<b>Total</b>	<b>1 639,0</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

### Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

	DMA pris en charge	DMA résiduel
DMA des cégeps 326 M\$	281 M\$ 86 %	45 M\$ 14 %

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des cégeps :

- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile telles que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Élaborer, en collaboration avec les établissements, des plans de résorption de leur DMA;
- Assurer la mise à jour des inspections de leurs bâtiments afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier.

### Stratégie d'investissement

Le portrait actuel des cégeps démontre que 59 % de leur parc d'infrastructures est en bon état (IEG de A, B ou C). Parmi les infrastructures les plus vétustes (IEG de D ou E), qui représentent 41 % du parc immobilier collégial, 70 % ont été bâties avant 1980. D'ailleurs, certaines de ces infrastructures sont des bâtiments patrimoniaux qui devront être rénovées ou reconstruites au cours de la prochaine décennie.

Le MES prévoit que les investissements planifiés en maintien du parc auront pour effet, d'ici 2025-2026, d'augmenter à 70 % la proportion des bâtiments en bon état (IEG de A, B ou C) et de réduire le DMA à un total de 210,5 millions de dollars.

Pour ce faire, le MES s'est donné les orientations suivantes à l'égard de ses choix d'investissements à venir :

- Prioriser les projets ayant des répercussions significatives sur l'amélioration de l'état du bâtiment et la résorption du déficit de maintien d'actifs;
- Augmenter de 20 % les enveloppes normées accordées pour le maintien en bon état du parc immobilier par rapport au PQI 2019-2029.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Bonification du parc		Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
<b>Cégeps</b>						
2019-2020						
Réel	117,9	28,6	30,5	<b>177,0</b>	21,4	<b>198,4</b>
Prévu	192,0	40,4	32,5	<b>264,9</b>	62,0	<b>326,9</b>
Écart	(74,1)	(11,8)	(2,0)	<b>(87,9)</b>	(40,6)	<b>(128,5)</b>
2020-2021						
Probable	236,6	43,7	15,5	<b>295,8</b>	53,6	<b>349,4</b>
2021-2022						
Prévu	196,5	38,2	0,5	<b>235,2</b>	49,4	<b>284,6</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart entre les investissements prévus en 2019-2020 et les investissements réalisés s'explique principalement par le report de certains projets. Ces reports ont été nécessaires en raison notamment du changement de la portée de certains projets, d'un manque de main-d'œuvre interne et externe ainsi que de l'interdépendance entre certains projets qui ont été reportés.

Les investissements réalisés en 2019-2020 et probables en 2020-2021, totalisant respectivement 198,4 millions de dollars et 349,4 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

#### Maintenance du parc

Les travaux de maintenance du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux sur les revêtements intérieurs des bâtiments tels que des plafonds suspendus, des tuiles de vinyle, de la peinture intérieure et des planchers;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA, tels que la réhabilitation des escaliers extérieurs et intérieurs, des portes, des rideaux diviseurs, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Travaux sur les dalles standards de sol et les murs de fondation des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Rénovation de la bibliothèque au Cégep John Abbott;
- Réaménagement des classes au Collège de Valleyfield;
- Réfection des vestiaires sportifs au Collège de Rosemont;
- Réfection partielle de la toiture du Cégep de Sherbrooke;
- Remplacement des planchers du gymnase au Cégep de Drummondville;
- Travaux de réfection de la piscine du Cégep de Rivière-du-Loup;
- Réfection de la maçonnerie du Cégep de Victoriaville.

Pour l'année 2021-2022, les investissements prévus en maintien du parc, totalisant 235,2 millions de dollars, permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- L'aménagement de la salle de classe technologique du Collège d'Alma;
- Les travaux de désamiantage des corridors du sous-sol du pavillon central du Cégep Marie-Victorin;
- La réfection des systèmes de ventilation du bloc C du Cégep du Vieux Montréal.

### **Bonification du parc**

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Renouveler les équipements et aménager les locaux pour permettre l'actualisation des différents programmes du réseau collégial;
- Agrandissement au Cégep Gérald-Godin.

Pour l'année 2021-2022, les investissements prévus en bonification du parc, totalisant 49,4 millions de dollars, permettront les réalisations suivantes :

- Créer de nouvelles places étudiantes par l'ajout d'espaces dans la région de Montréal et dans sa périphérie;
- Agrandissement du Collège de Maisonneuve.

## LES CÉGEPS (suite)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures  
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2020-2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2021-2022
	2020- 2021	2021- 2022		2020- 2021	2021- 2022						
<b>Immeubles</b>											
Espaces reconnus aux fins de financement	25	35	10	5	6	1	194,3	16,0	144,5	(28,6)	326,2
<b>Équipements</b>	ND	ND	s. o.	ND	ND	s. o.	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>194,3</b>	<b>16,0</b>	<b>144,5</b>	<b>(28,6)</b>	<b>326,2</b>

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Évolution de l'état

La détérioration de l'état des bâtiments collégiaux constatée cette année s'explique principalement par le nouveau cycle d'inspection, débuté en 2020-2021, qui a eu pour effet d'accroître les besoins de travaux d'ici cinq ans de certains établissements collégiaux.

## Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 131,9 millions de dollars s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 16,0 millions de dollars est attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus aux fins de financement;
- Une augmentation de 144,5 millions de dollars correspondant à de nouveaux constats s'expliquant par l'actualisation des coûts de construction ainsi que par de nouveaux besoins de maintien d'actifs répertoriés lors des audits immobiliers réalisés en 2020-2021. Ceux-ci correspondent à des travaux de rénovation ou de réfection de dalle sur sol standard, de murs de fondation, de murs extérieurs, de couverture de toit, de revêtement mural, de systèmes de filtration et de distribution électrique;
- La résorption de 28,6 millions de dollars s'explique par des travaux de réfection de fondations, de toitures et d'un mur extérieur réalisés en cours d'année. Elle s'explique aussi par le remplacement de fenêtres, d'appareils sanitaires, d'un système de ventilateur d'évacuation anticorrosif et de systèmes électriques, combinés à des travaux de finition intérieure.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LES UNIVERSITÉS

#### État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1</sup>

##### Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>2</sup> (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Immeubles</b>									
Espaces reconnus aux fins de financement	33	18	14	65	16	19	120,2	974,0	1 094,2
<b>Équipements</b>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>65</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>120,2</b>	<b>974,0</b>	<b>1 094,2</b>

<sup>1</sup> Données du 25 janvier 2021.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

#### Objectifs

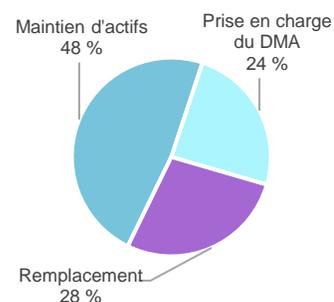
Les investissements du MES en maintien du parc immobilier universitaire permettront d'atteindre les objectifs suivants d'ici au 31 mars 2026 :

- Augmenter à 75 % la proportion du parc d'infrastructures universitaire en bon état (IEG de A, B ou C);
- Réduire à un total de 692,1 millions de dollars le DMA actuellement évalué à 1 094,2 millions de dollars, soit une baisse de 402,1 millions de dollars.

#### Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Universités	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	2 022,4	48
Prise en charge du DMA	1 032,3	24
Remplacement	1 171,4	28
<b>Total</b>	<b>4 226,1</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

## Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

	DMA pris en charge	DMA résiduel
DMA des universités 1 094 M\$	1 032 M\$ 94 %	62 M\$ 6 %

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des universités :

- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile telles que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Élaborer, en collaboration avec les établissements, des plans de résorption de leur DMA;
- Assurer la mise à jour des inspections de leurs bâtiments afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier.

### Stratégie d'investissement

Le portrait actuel du parc d'infrastructures des universités indique que 65 % de celles-ci sont en bon état (IEG de A, B ou C). En contrepartie, 16 % sont en mauvais état (IEG de D) et 19 % en très mauvais état (IEG de E). La plupart de ces bâtiments sont en fin de vie utile ou ont largement dépassé celle-ci. En effet, près de 91 % des infrastructures les plus vétustes (IEG de D ou E), qui représentent 35 % du parc immobilier universitaire, ont été bâties avant 1980. D'ailleurs, plusieurs de ces infrastructures sont des bâtiments patrimoniaux qui nécessiteront au cours des prochaines années des travaux complexes de réfection pour lesquels les coûts sont plus élevés en raison du prix des matériaux et du recours à une main-d'œuvre spécialisée.

Le MES prévoit que les investissements planifiés en maintien du parc auront pour effet, d'ici 2025-2026, d'augmenter à 75 % la proportion des infrastructures des universités en bon état (IEG de A, B ou C) et de prendre en charge 402,1 millions de dollars du DMA.

Pour ce faire, le MES s'est donné les orientations suivantes à l'égard de ses choix d'investissements à venir :

- Prioriser les projets ayant des répercussions significatives sur l'amélioration de l'état du bâtiment et la résorption du DMA;
- Augmenter de 20 % les enveloppes normées accordées pour le maintien en bon état du parc immobilier par rapport au PQI 2019-2029.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Redres- sement <sup>1</sup>	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement	Sous- total	Ajout et amélioration		
<b>Universités</b>							
2019-2020							
Réel	186,8	90,6	124,9	<b>402,3</b>	60,6	3,7	<b>466,6</b>
Prévu	260,4	128,8	126,5	<b>515,7</b>	154,1	–	<b>669,8</b>
Écart	(73,6)	(38,2)	(1,6)	<b>(113,4)</b>	(93,5)	3,7	<b>(203,2)</b>
2020-2021							
Probable	260,3	119,0	122,4	<b>501,7</b>	152,2	3,7	<b>657,6</b>
2021-2022							
Prévu	149,8	139,2	120,1	<b>409,1</b>	123,6	–	<b>532,7</b>

<sup>1</sup> Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart entre les investissements prévus en 2019-2020 et les investissements réalisés s'explique principalement par le report de certains projets. Les reports ont été nécessaires en raison notamment du changement de la portée de certains projets, d'un manque de main-d'œuvre interne et externe ainsi que de l'interdépendance entre certains projets qui ont été reportés.

Les investissements réalisés en 2019-2020 et probables en 2020-2021, totalisant respectivement 466,6 millions de dollars et 657,6 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

#### Maintenance du parc

Les travaux de maintenance du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection des toitures et des revêtements extérieurs des bâtiments tels que des finis de toiture, de la maçonnerie et des joints de mortier;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA tels que la réhabilitation des portes et escaliers extérieurs, de la fenestration, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Travaux de réfection majeure des façades des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Université Bishop's, Divinity House – Sherbrooke – Réfection;
- Université Bishop's, pavillon Hamilton – Sherbrooke – Réfection;
- Université du Québec à Montréal, pavillon Judith-Jasmin – Réfection;
- Université de Sherbrooke, pavillon A5 – Reconstruction;
- Université McGill, pavillon Macdonald-Stewart – Montréal – Réfection.

Pour l'année 2021-2022, les investissements prévus en maintien du parc, totalisant 409,1 millions de dollars, permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Université de Montréal, pavillons Roger-Gaudry, Marie-Victorin, J.-A.-DeSève et Lionel-Groulx – Réaménagement;
- Université McGill, pavillon Raymond – Montréal – Travaux d'entretien différés;
- Université Concordia, bibliothèque Vanier – Montréal – Rénovation.

### **Bonification du parc**

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de projets réalisés :

- Université du Québec à Trois-Rivières, campus de Drummondville, Centre national intégré du manufacturier intelligent – Construction;
- Université de Sherbrooke, campus de la santé – Construction d'un carrefour du savoir;
- Université du Québec à Chicoutimi, École des arts numériques, de l'animation et du design – Montréal – Réaménagement;
- Université Concordia, pavillon des sciences appliquées du campus Loyola – Montréal – Agrandissement;
- École de technologie supérieure, Maison des étudiants – Montréal – Aménagement (étages 2, 4 et 5);
- Télé-Université, campus de Québec – Québec – Agrandissement.

Pour l'année 2021-2022, les investissements prévus en bonification du parc, totalisant 123,6 millions de dollars, permettront le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, campus de Rouyn-Noranda – Agrandissement;
- École de technologie supérieure, pavillon F – Montréal – Construction;
- Université du Québec à Montréal, École des sciences de la gestion – Réaménagement.

## LES UNIVERSITÉS (suite)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures  
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2020-2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2021-2022
	2020- 2021	2021- 2022		2020- 2021	2021- 2022						
<b>Immeubles</b>											
Espaces reconnus aux fins de financement	20	16	(4)	17	19	2	1 126,0	4,7	54,1	(90,6)	1 094,2
<b>Équipements</b>	ND	ND	s. o.	ND	ND	s. o.	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>(4)</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>1 126,0</b>	<b>4,7</b>	<b>54,1</b>	<b>(90,6)</b>	<b>1 094,2</b>

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Évolution de l'état

Globalement, l'état des infrastructures du réseau universitaire s'est légèrement amélioré cette année. Cette situation s'explique par les travaux réalisés en cours d'année ainsi que l'actualisation des données nécessaires à l'évaluation de l'état des bâtiments universitaires, dont les valeurs de remplacement. Cependant, malgré les investissements qui seront réalisés par les universités, le MES anticipe, dès l'an prochain, une augmentation du DMA en fonction de la progression du nouveau cycle d'inspection du parc immobilier universitaire.

## Évolution du DMA

La diminution de 31,8 millions de dollars s'explique par les facteurs suivants :

- La résorption de 90,6 millions de dollars s'explique, notamment, par la mise aux normes de certains bâtiments en matière de santé et de sécurité, de même que par le remplacement de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation vétustes;
- L'augmentation de 4,7 millions de dollars attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus;
- L'augmentation de 54,1 millions de dollars correspondant aux nouveaux constats s'explique par la constatation de nouveaux travaux à réaliser détectés lors de nouvelles inspections de façades et de systèmes de ventilation.

## ANNEXE 1

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### LES CÉGEPS

##### Inspection et mise à jour des données

Les premières inspections des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, chaque composante a été vérifiée. Cette vérification était accompagnée d'une prévision de renouvellement et d'une liste de travaux de maintien d'actifs nécessaires pour maintenir et rétablir l'état des bâtiments à un niveau satisfaisant. Une mise à jour annuelle de cette liste a été effectuée pour 100 % des superficies du parc immobilier du réseau afin que l'évolution des besoins en maintien d'actifs soit reflétée et que la réalisation des travaux soit soutenue à court terme. L'état du parc immobilier pour le réseau collégial est donc représentatif de la situation actuelle.

Le second cycle d'inspections pour le réseau collégial a débuté en 2020. Les nouvelles inspections du réseau sont terminées à 12,5 % et devraient l'être entièrement en 2022.

De plus, le MES ne dispose toujours pas d'informations suffisantes sur l'inventaire des équipements du réseau collégial, mais prévoit présenter une première évaluation au PAGI 2022-2023.

##### Méthodologie

Les établissements collégiaux utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau collégial.

L'indice d'état gouvernemental et le DMA sont évalués selon un IVP<sup>7</sup>. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

#### LES UNIVERSITÉS

##### Inspection et mise à jour des données

Les premières inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se sont terminées au printemps 2016. Le second cycle d'inspections pour le réseau universitaire a débuté en 2019. Les nouvelles inspections du réseau sont terminées à 40 % et devraient l'être entièrement en 2023.

Le MES dispose d'informations partielles sur l'inventaire des équipements du réseau universitaire, mais ce dernier travaille à obtenir des données complètes afin de présenter une première évaluation au PAGI 2022-2023.

<sup>7</sup> Indice de vétusté physique : somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

## Méthodologie

Les établissements universitaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles au cours des cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste de travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau universitaire.

L'indice d'état gouvernemental et le DMA sont évalués selon un IVP. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

## ANNEXE 2

Les cégeps  
Immeubles

	Quantité	Dimension (m <sup>2</sup> )	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Champlain Regional College	22	51 861	39	3	0	1	4	10	8	36,1
Cégep John-Abbott	16	71 657	78	2	0	2	4	5	7	28,1
Cégep de Rimouski	39	101 073	58	10	4	9	23	12	4	27,1
Cégep de Chicoutimi	43	66 939	46	8	4	7	19	13	11	19,7
Collège Ahuntsic	17	88 702	30	4	3	1	8	8	1	19,6
Vanier College	15	63 613	71	0	5	1	6	7	2	14,7
Cégep de Victoriaville	20	50 690	49	3	0	2	5	10	5	14,1
Cégep Limoilou	12	76 610	41	2	2	1	5	5	2	13,9
Collège de Rosemont	9	43 474	45	2	0	1	3	5	1	13,2
Cégep de Sherbrooke	24	77 808	38	16	3	1	20	3	1	12,2
Cégep de Saint-Hyacinthe	18	52 830	27	3	1	4	8	8	2	11,8
Cégep de l'Abitibi- Témiscamingue	18	52 970	44	2	3	4	9	8	1	11,1
Cégep Édouard-Montpetit	32	106 190	35	7	3	8	18	14	0	8,8
Cégep de Trois-Rivières	28	77 110	44	4	7	5	16	9	3	8,7
Cégep de Saint-Laurent	22	61 488	82	3	8	5	16	5	1	8,4
Collège de Bois-de-Boulogne	12	47 778	53	0	3	6	9	2	1	7,5
Collège de Maisonneuve	13	63 823	43	4	4	1	9	3	1	6,9
Collège Lionel-Groulx	41	70 608	52	12	5	8	25	11	5	6,3
Cégep régional de Lanaudière	24	80 690	39	4	5	6	15	8	1	6,4
Cégep de Jonquière	26	80 090	41	6	7	5	18	8	0	5,5
Cégep Gameau	24	61 576	38	7	7	4	18	5	1	4,9
Cégep de Sainte-Foy	42	77 796	36	20	9	6	35	4	3	4,0
Cégep de la Gaspésie et des Îles	22	48 221	54	6	11	2	19	3	0	3,5
Collège de Valleyfield	7	40 641	74	1	2	1	4	3	0	3,5
Cégep du Vieux Montréal	11	71 122	33	1	2	1	4	5	2	3,5
Cégep de Thetford	10	31 734	46	3	2	2	7	1	2	3,4
Cégep de Lévis	35	55 813	38	5	7	8	20	10	5	3,4
Cégep de Saint-Félicien	13	17 310	32	1	1	5	7	4	2	3,3
Cégep Marie-Victorin	21	45 907	38	4	7	4	15	5	1	3,0
Cégep de Sept-Îles	4	16 131	16	3	0	0	3	1	0	2,9
Cégep de Saint-Jérôme	23	58 518	48	1	6	3	10	12	1	2,7
Cégep de Rivière-du-Loup	25	40 345	42	6	8	6	20	3	2	2,3
Cégep de La Pocatière	15	41 763	49	0	5	4	9	5	1	1,2
Cégep Beauce-Appalaches	15	27 920	54	5	3	3	11	3	1	1,1
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	22	45 831	53	6	5	7	18	2	2	1,0
Cégep de Sorel-Tracy	4	20 181	38	0	1	0	1	3	0	0,8
Collège Dawson	12	78 949	71	7	3	1	11	1	0	0,6

**ANNEXE 2**

(suite)

**Les cégeps**  
Immeubles

	Quantité	Dimension (m <sup>2</sup> )	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Collège d'Alma	18	25 703	44	3	6	5	14	2	2	0,4
Cégep de l'Outaouais	10	64 149	34	5	4	0	9	1	0	0,3
Cégep Gérard-Godin	7	15 857	49	1	1	4	6	1	0	0,2
Cégep de Baie-Comeau	15	23 161	46	4	5	3	12	1	2	0,1
Collège Montmorency	15	70 122	16	7	1	5	13	2	0	-
Cégep de Drummondville	7	23 898	22	3	1	1	5	2	0	-
Cégep André-Laurendeau	3	44 584	32	1	1	1	3	0	0	-
Cégep de Granby	7	22 913	58	3	4	0	7	0	0	-
Collège Héritage	5	15 720	11	4	0	1	5	0	0	-
Cégep de Matane	13	28 669	53	4	8	1	13	0	0	-
Cégep de Shawinigan	1	31 391	46	0	0	1	1	0	0	-
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>857</b>	<b>2 531 929</b>	<b>45</b>	<b>206</b>	<b>177</b>	<b>157</b>	<b>540</b>	<b>233</b>	<b>84</b>	<b>326,2</b>

<sup>1</sup> La quantité et les dimensions ne correspondent pas à celles de l'inventaire des infrastructures, car l'information n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

## ANNEXE 2 (suite)

### Les universités Immeubles

	Quantité	Dimension (m <sup>2</sup> )	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)					DMA (M\$)	
				A	B	C	ABC	D		E
Université McGill	160	630 583	83	19	20	20	59	50	51	433,4
Université de Montréal	101	545 760	54	17	16	6	39	17	45	218,1
Université Laval	81	537 129	44	45	10	6	61	9	11	181,9
Université Concordia	58	395 587	76	9	5	7	21	11	26	124,1
Université du Québec à Montréal	27	333 423	52	10	8	5	23	1	3	87,3
Université de Sherbrooke	73	249 060	36	36	18	9	63	5	5	12,1
Université Bishop's	25	53 195	68	5	6	1	12	8	5	11,4
Université du Québec à Trois- Rivières	39	124 907	29	23	8	4	35	3	1	7,8
Inst. national de recherche scientifique	29	81 249	37	12	1	2	15	7	7	6,3
Université du Québec à Rimouski	24	44 465	40	11	5	4	20	2	2	5,3
École Polytechnique de Montréal	11	113 995	36	6	2	2	10	1	0	4,7
HEC Montréal	6	81 501	44	0	1	3	4	1	1	1,4
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	13	26 668	21	10	0	2	12	1	0	0,2
Université du Québec (siège social)	4	26 833	32	1	1	1	3	1	0	0,2
École nationale d'administration publique	1	11 798	21	0	1	0	1	0	0	–
École de technologie supérieure	3	87 911	45	3	0	0	3	0	0	–
Université TÉLUQ	1	7 755	20	0	1	0	1	0	0	–
Université du Québec à Chicoutimi	20	77 583	25	17	3	0	20	0	0	–
Université du Québec en Outaouais	12	49 487	46	10	2	0	12	0	0	–
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>688</b>	<b>3 478 889</b>	<b>55</b>	<b>234</b>	<b>108</b>	<b>72</b>	<b>414</b>	<b>117</b>	<b>157</b>	<b>1 094,2</b>

<sup>1</sup> La quantité et les dimensions ne correspondent pas à celles de l'inventaire des infrastructures, car l'information n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.



---

# ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

---

## LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

### LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

#### VISION

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du MELCC dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

#### ORIENTATIONS

Le MELCC a pour mission de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

L'exploitation, la gestion et la surveillance du parc de barrages publics font partie de ses domaines d'activité. Le MELCC doit assurer la sécurité et la fonctionnalité de ces infrastructures.

Plus précisément, il doit :

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle;
- Réaliser les travaux d'entretien requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Araser les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

#### RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales qui varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MELCC tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages et prioriser les interventions.

## DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MELCC exploite et administre 818 barrages au sens de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S3.1.01), dont 347 barrages à forte contenance, 227 barrages à faible contenance et 244 petits barrages.

Les barrages de catégories « forte contenance » et « faible contenance » sont définis précisément par la Loi sur la sécurité des barrages. Par ailleurs, on appelle « petit barrage » tous les barrages d'une hauteur de plus d'un mètre, qui ne sont ni à « forte contenance » ni à « faible contenance », mais qui sont aussi visés par la Loi sur la sécurité des barrages.

Les barrages à forte contenance sont subdivisés en deux grandes catégories : 48 barrages mécanisés et 299 barrages non mécanisés. Les barrages mécanisés sont munis d'appareils d'évacuation mécaniques et électriques qui permettent de réaliser une gestion des niveaux d'eau et des débits. Les barrages non mécanisés sont plutôt munis d'un seuil fixe ne permettant pas cette gestion. Ainsi, la complexité des composantes des barrages mécanisés et la nécessité d'en assurer la fiabilité et la fonctionnalité en tout temps requièrent des investissements majeurs par rapport aux autres types de barrages.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MELCC, soit :

- Huit immeubles principaux comprenant des locaux à bureaux et sept immeubles auxiliaires (deux entrepôts, un atelier, trois hangars et un garage) servant de points de service en région pour assurer les opérations et l'entretien des barrages à proximité. Ces immeubles sont répartis dans sept régions administratives, soit : Capitale-Nationale, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Laurentides, Abitibi-Témiscamingue, Estrie et Montérégie;
- Une conduite d'évacuation acheminant les effluents de l'usine de pâte commerciale Produits forestiers Résolu à Saint-Félicien. Cette conduite, construite par le MELCC en 1976, sert à acheminer les eaux traitées par l'usine vers la rivière Mistassini, située à près de 15 km de l'usine. D'une durée de vie utile initiale de 25 ans, la conduite a maintenant 44 ans de service;
- Vingt-cinq barrages non assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages. Bien que non soumis à cette Loi, ces barrages, incluant une digue de protection contre les inondations à Pointe-Calumet, font également partie du parc d'infrastructures sous la responsabilité du MELCC.

## Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>							
Centres de services	20	15	15	0	2 560 m <sup>2</sup>	2 560 m <sup>2</sup>	0
<b>Ouvrages de génie civil</b>							
Barrages à forte contenance							
Mécanisés	44	48	48	0	Variable	Variable	0
Non mécanisés	24	272	299	27	Variable	Variable	0
Barrages à faible contenance et petits barrages							
Barrages non assujettis	51	433	471	38	Variable	Variable	0
Barrages non assujettis	50	18	25	7	Variable	Variable	0
Conduite d'évacuation des effluents	44	1	1	0	15 km	15 km	0

<sup>1</sup> Données de septembre 2020.

### Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, l'inventaire a légèrement augmenté considérant :

- L'ajout de 64 barrages qui ont été transférés du MERN, dont 27 sont des « Barrages à forte contenance non mécanisés » et 37 sont des « Barrages à faible contenance et petits barrages »;
- L'ajout d'un « Barrages à faible contenance et petits barrages » sous la responsabilité du MELCC;
- L'ajout de sept barrages de moins d'un mètre qui sont non assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages, mais sous la responsabilité du MELCC.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

#### État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>2</sup> (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E <sup>3</sup>	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Immeubles</b>									
Centres de services	13	21	25	59	20	21	–	0,7	0,7
<b>Ouvrages de génie civil</b>									
Barrages à forte contenance									
Mécanisés	23	10	12	45	55	0	47,9	–	47,9
Non mécanisés	82	5	2	89	10	1	6,0	0,3	6,3
Total – Barrages à forte contenance	27	10	11	48	52	0	53,9	0,3	54,2
Barrages à faible contenance et petits barrages	7	14	25	46	54	0	0,4	–	0,4
Barrages non assujettis	5	23	18	46	54	0	–	–	–
Conduite d'évacuation des effluents	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>48</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>54,3</b>	<b>1,0</b>	<b>55,3</b>

<sup>1</sup> Données de septembre 2020.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement des infrastructures.

<sup>3</sup> L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis.

#### Objectifs

D'ici le 31 mars 2023, les investissements prévus au PQI 2021-2031 pour les barrages sous la responsabilité du MELCC permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- Pour les barrages à forte contenance mécanisés :
  - Augmenter de 10 % la proportion des barrages dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC), soit une cible de 57 %; (mesure de départ : 47 % au PAGI 2020-2021).
  - Réduire le DMA de 18,3 millions de dollars pour atteindre un niveau de 29,6 millions de dollars; (mesure de départ : 47,9 millions de dollars au PAGI 2021-2022).
- Pour les barrages à forte contenance non mécanisés :
  - Augmenter de 3 % la proportion des barrages dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC), soit une cible de 95 %; (mesure de départ : 92 % au PAGI 2020-2021).
  - Réduire le DMA de 0,9 million de dollars pour atteindre un niveau de 5,4 millions de dollars; (mesure de départ : 6,3 millions de dollars au PAGI 2021-2022).

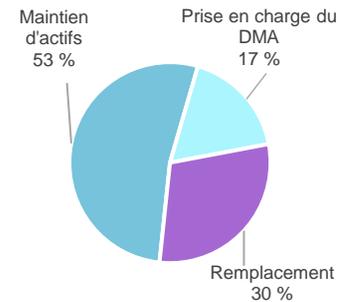
La meilleure connaissance de l'ensemble des ouvrages a permis de mieux préciser leur état, notamment, à la suite des inspections réalisées sur les nouveaux barrages sous la responsabilité du MELCC et des inspections réalisées jusqu'à présent sur les barrages à faible contenance, petits barrages et barrages de moins de 1 mètre.

## Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

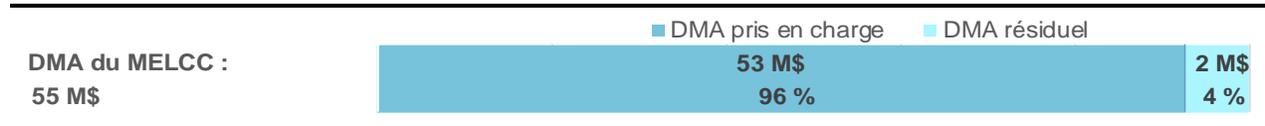
	Barrages publics	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	160,6	53
Prise en charge du DMA	53,3	17
Remplacement <sup>1</sup>	90,1	30
<b>Total</b>	<b>304,1</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Le remplacement inclut les démolitions.



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

## Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Note : Le DMA résiduel est pris en charge par une entreprise privée bénéficiaire de quatre barrages appartenant au MELCC.

## Stratégie d'investissement

La stratégie globale d'intervention sur les barrages repose sur une approche de gestion intégrée des actifs. Cette approche s'appuie sur une meilleure connaissance des infrastructures, une priorisation des interventions basée sur la gestion des risques et un suivi soutenu du cheminement des projets, favorisant ainsi un meilleur taux de réalisation des projets d'investissements.

La connaissance des infrastructures est basée sur un système d'inspection qui permet un suivi en continu de l'état des barrages afin de détecter à temps les défauts et de suivre leur progression. Le cas échéant, les études d'évaluation de la sécurité permettent, par la réalisation d'études hydrauliques, géotechniques, structurales, mécaniques et électriques, de déterminer les correctifs requis pour assurer l'intégrité et la sécurité des barrages.

La priorisation des interventions est évaluée en fonction des répercussions des déficiences constatées sur la sécurité des biens et des personnes, ainsi que des particularités techniques des différentes catégories de barrages, selon l'ordre de priorité suivant :

- Rétablissement de l'état des barrages dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus;
- Maintien de l'état des barrages à forte contenance mécanisés. Ces barrages sont normalement priorisés lors de la planification des travaux de maintien d'actifs puisque les conséquences d'une défaillance ou d'une rupture seraient, en général, plus importantes que pour les autres catégories de barrages. Les appareils d'évacuation de tous ces barrages nécessitent des interventions à planifier pour en assurer leur bon fonctionnement, notamment en situation de crue;

- Maintien de l'état des barrages à forte contenance non mécanisés dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus. Ces barrages sont priorisés par rapport à ceux dont le niveau des conséquences est faible ou minimal. Par ailleurs, les barrages non mécanisés requièrent généralement moins d'investissements en ressources humaines et financières durant leur vie utile. Conséquemment, le MELCC priorise les travaux correctifs essentiels jusqu'à ce que leur état nécessite une reconstruction complète;
- Rétablissement ou maintien de l'état des autres infrastructures pour assurer leur fonctionnalité.

Le suivi en continu des projets et le contrôle de chacune des étapes de réalisation permettent une meilleure maîtrise du processus de réalisation des investissements. La démarche de gestion de projets permet de documenter les différentes étapes des projets, ainsi que la tenue de points de contrôle et de suivi de l'avancement par le comité de suivi du MELCC. L'objectif étant de repérer rapidement les problématiques pouvant affecter la réalisation des projets afin de mettre en place des actions correctives. Un tableau de bord permet d'avoir un portrait de la situation en continu.

### **Autres éléments**

Certains événements (climatiques ou autres) font en sorte qu'il peut être nécessaire d'intervenir en urgence sur un barrage. Ainsi, des travaux non prévus peuvent s'ajouter à la planification et, le cas échéant, avoir une incidence sur le taux de réalisation.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc Ajout et amélioration <sup>1</sup>	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement			
<b>MELCC</b>						
2019-2020						
Réel	1,1	6,2	2,3	<b>9,6</b>	–	<b>9,6</b>
Prévu	2,2	7,8	9,4	<b>19,4</b>	–	<b>19,4</b>
Écart	(1,1)	(1,6)	(7,1)	<b>(9,8)</b>	–	<b>(9,8)</b>
2020-2021						
Probable	5,7	4,4	3,6	<b>13,7</b>	–	<b>13,7</b>
2021-2022						
Prévu	10,6	6,1	5,2	<b>21,9</b>	–	<b>21,9</b>

<sup>1</sup> Il est à noter que les investissements faits pour les usines de biométhanisation ne sont pas considérés aux fins du PAGI, car le MELCC n'est pas responsable du maintien d'actifs de ces infrastructures.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Investissements réalisés et prévus

Les investissements pour le maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité des barrages afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la présence de ces ouvrages. Lors de la planification des investissements, les travaux sur les barrages en mauvais état et jugés essentiels à la mission de l'État sont priorisés en fonction d'une évaluation du risque. Ces travaux permettent ainsi de maintenir et de rétablir en bon état les barrages en fonction des constats observés lors des inspections.

Les investissements du gouvernement visant le maintien des barrages publics permettent, notamment, de réaliser les types de travaux suivants :

- Réfection de composantes de mécanique lourde, telles que des vannes, des treuils, des ponts roulants, des groupes électrogènes ou des pièces encastrées;
- Réfection d'éléments de béton ou correction de pathologies du béton;
- Réfection des déversoirs en enrochement par reprofilage, ajout d'enrochement ou colmatage d'interstices;
- Réfection de digues par reprofilage, rehaussement, étanchéisation, stabilisation ou ajout de drainage;
- Réfection de composantes électriques et de contrôle, telles que des panneaux électriques, des systèmes de chauffage, des systèmes d'automate ou des systèmes de communication;
- Réfection de bâtiments de services, de garages ou d'abris d'équipements.

## Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements pour le maintien du parc réalisés en 2019-2020 totalisent 9,6 millions de dollars, soit 9,8 millions de dollars de moins que les 19,4 millions de dollars prévus initialement au PQI 2019-2029. Cet écart s'explique principalement par :

- Des retards attribuables à des imprévus sur certains projets, à des problématiques de gestion foncière et à des délais administratifs d'obtention des autorisations provinciales et fédérales requises pour certains projets de maintien d'actifs et de démolition;
- Un décalage dans le temps pour la réalisation de travaux aux barrages Sartigan (Chaudière-Appalaches), Morin (Bas-Saint-Laurent) et de Laniel (Abitibi-Témiscamingue) afin d'améliorer la définition des travaux à réaliser à la suite des inspections détaillées sur certaines composantes;
- L'étude de faisabilité plus complexe et plus étendue que prévu pour le projet de reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours;
- Certains projets plus complexes que prévu ou nécessitant des études d'impact sur l'environnement non planifiées initialement.

## Maintien du parc

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2020-2021 totalisent 13,7 millions de dollars et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- Travaux de reconstruction des barrages en Croix (Mauricie) et Lajeunesse (Mauricie);
- Travaux de réfection de l'enrochement du barrage Mont-Louis (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine);
- Travaux de réfection de béton aux barrages Aylmer (Estrie) et Choinière (Montérégie);
- Travaux correctifs aux appareils d'évacuation des barrages Beudet (Centre-du-Québec), Mégantic (Estrie), Grand-Moulin (Laval), de Portage-des-Roches (Saguenay—Lac-Saint-Jean), de Saint-Raymond (Capitale-Nationale), Jules-Allard (Chaudière-Appalaches);
- Mise aux normes de la digue de Pointe-Calumet (Laurentides);
- Réalisation de l'avant-projet et étude de concepts pour la reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent);
- Préparation des plans et devis pour les travaux de réparation de béton et d'amélioration de la capacité portante du pont au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches);
- Arasement du barrage Ouellet-2 (Saguenay—Lac-Saint-Jean).

Les investissements prévus en maintien d'actifs et en prise en charge du DMA pour 2021-2022, totalisant 16,7 millions de dollars, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Les travaux de réparation de béton au barrage de Duchesnay (Capitale-Nationale);
- La poursuite des travaux correctifs aux appareils d'évacuation du barrage Mégantic (Estrie);
- Les travaux correctifs aux appareils d'évacuation du barrage Saint-Didace (Lanaudière);
- Les travaux de réparation de béton et d'amélioration de la capacité portante du pont ainsi que les travaux de remplacement des équipements de chauffage et de contrôle au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches);
- Le remplacement du système électrique au barrage du Grand-Moulin (Laval);
- Les travaux correctifs pour le problème de cavitation au barrage Jules-Allard (Chaudière-Appalaches);
- La finalisation de la mise aux normes de la digue de Pointe-Calumet (Laurentides).

Les investissements prévus pour le remplacement d'infrastructures en 2021-2022, totalisant 5,2 millions de dollars, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- La reconstruction des barrages Armand (Mauricie), Pimbina (Mauricie), de Grandes-Piles (Mauricie) et Profond (Mauricie);
- La préparation des plans et devis pour les travaux de reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-St-Laurent);
- L'arasement des barrages de la Mare-du-Sault (Capitale-Nationale) et de la Montagne (Estrie).

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E <sup>1</sup> (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2020-2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2021-2022
	2020- 2021	2021- 2022		2020- 2021	2021- 2022						
<b>Immeubles</b>											
Centres de services	19	20	1	21	21	0	1,0	–	(0,3)	–	0,7
<b>Ouvrages de génie civil</b>											
Barrages à forte contenance											
Mécanisés	53	55	2	0	0	0	38,0	5,3	8,4	(3,8)	47,9
Non mécanisés	7	10	3	1	1	0	5,4	–	1,2	(0,3)	6,3
<b>Total – Barrages à forte contenance</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43,4</b>	<b>5,3</b>	<b>9,6</b>	<b>(4,1)</b>	<b>54,2</b>
Barrages à faible contenance et petits barrages											
Barrages non assujettis	55	54	(1)	0	0	0	0,1	–	0,3	–	0,4
Conduite d'évacuation des effluents	57	54	(3)	0	0	0	ND	–	–	–	–
	ND	ND	s. o.	ND	ND	s. o.	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44,5</b>	<b>5,3</b>	<b>9,6</b>	<b>(4,1)</b>	<b>55,3</b>

<sup>1</sup> L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état

La proportion des barrages à forte contenance mécanisés dans un mauvais état a augmenté de 2 % par rapport à la période précédente à la suite de la dégradation d'un des barrages mécanisés. Cette dégradation a été constatée lors d'une investigation approfondie des défauts identifiés lors d'inspections préliminaires.

La proportion des barrages non mécanisés dans un mauvais état a augmenté de 3 % par rapport à la période précédente. Ceci s'explique principalement par l'effet de l'intégration au parc de 27 nouveaux barrages auparavant sous la responsabilité du MERN, dont douze sont en mauvais état. Par ailleurs, les inspections réalisées au cours de la période ont permis de constater que certains barrages sous la responsabilité du MELCC révèlent de nouvelles déficiences par rapport aux inspections précédentes.

Malgré l'ajout de 37 barrages provenant du MERN, la proportion des barrages à faible contenance et petits barrages en mauvais état est demeurée relativement stable avec une baisse de 1 %.

La proportion des barrages non assujettis dans un mauvais état a diminué de 3 % par rapport à la période précédente. Ceci s'explique principalement par l'effet de l'ajout à l'inventaire de cinq barrages en bon état, de deux barrages en mauvais état ainsi que l'évaluation en mauvais état d'un barrage auparavant non inspecté.

## Évolution du DMA

L'évaluation du DMA pour le parc de barrages publics porte principalement sur les barrages à forte contenance. Ces barrages représentent près de 95 % de la valeur de l'ensemble du parc de barrages et sont les seules infrastructures du MELCC assujetties à des normes strictes en matière de sécurité civile. À ce titre, et en conformité avec les dispositions du *Règlement sur la sécurité des barrages*, les investissements publics en infrastructures du MELCC visent prioritairement les barrages à forte contenance.

Globalement, le DMA a augmenté de 10,8 millions de dollars par rapport à la période précédente. Cette augmentation s'explique par :

- L'effet de la dégradation naturelle observée dans le cadre des inspections annuelles des barrages à forte contenance mécanisés. En outre, un barrage de cette catégorie a été réévalué en mauvais état (barrage de Laniel), et un autre barrage va nécessiter des travaux majeurs supplémentaires (barrage de Kipawa), ce qui se traduit par une augmentation du DMA de 5,3 millions de dollars;
- Les nouveaux constats relativement aux coûts des investissements prévus initialement de plusieurs projets d'investissements en cours de planification ou en cours de réalisation. Ces nouveaux constats découlent généralement de nouvelles informations ou de précisions quant à la portée des travaux à réaliser. L'ensemble de ces nouveaux constats a eu un effet net à la hausse du DMA de 8,4 millions de dollars pour les barrages mécanisés et de 1,2 million de dollars pour les barrages non mécanisés.

Par exemple, de nouveaux travaux non planifiés initialement seront requis au barrage Sartigan, notamment pour la modernisation de deux vannes et de leur système de levage en plus d'un ajustement à la hausse des coûts déjà planifiés. À l'inverse, l'envergure des travaux initialement prévue pour le barrage Morin a été réduite considérablement à la suite d'une inspection détaillée de l'état du béton. Aussi, le DMA associé à quatre barrages en mauvais état du MELCC sera pris en charge par les travaux planifiés par l'entreprise privée bénéficiaire de ces barrages;

- La réalisation au cours de la période de travaux de prise en charge du DMA répertoriés sur des barrages à forte contenance. Ces travaux ont permis de résorber 4,1 millions de dollars de DMA répertorié.

## ANNEXE 1

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Inspection et mise à jour des données

Un programme d'inspection des barrages à forte contenance a été développé en fonction des risques associés à ce type de barrage (niveau des conséquences minimal, faible, moyen, élevé et considérable). Ce programme vise autant les barrages ayant un indice d'état A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un indice d'état D (à rénover) ou E (à démanteler-araser). Les besoins d'investissement des barrages ayant un indice d'état mauvais (IEG de D), et dont le niveau des conséquences est « moyen » ou « élevé », sont priorisés lors de la planification des travaux et de l'élaboration du PQI.

Ainsi, tous les barrages à forte contenance sous la responsabilité du MELCC sont inspectés au moins une fois par année, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur la sécurité des barrages*. A priori, ces inspections visent à évaluer la sécurité de ces ouvrages et à orienter ensuite la planification des interventions à réaliser en fonction des anomalies constatées. Selon la priorisation des interventions à réaliser, une estimation des besoins d'investissements est alors effectuée.

Même si aucune obligation relative à la *Loi sur la sécurité des barrages* ne l'y oblige étant donné leur faible incidence sur la sécurité des personnes et des biens, le MELCC a entamé, en 2018-2019, la mise en œuvre d'un plan d'inspections visuelles des barrages à faible contenance, des petits barrages et des barrages de moins de 1 mètre, s'échelonnant sur 4 ans. Ces inspections ont pour but de mieux valider l'état général de ces ouvrages et de confirmer leur catégorie. Une évaluation quant à la pertinence de réaliser les travaux sera effectuée ultérieurement en fonction des risques associés à l'ouvrage. Après les trois premières années du programme, 66 % des 471 barrages ont été inspectés. Bien que le programme ait été suspendu en 2020-2021 en raison de la pandémie, le programme se poursuivra jusqu'en 2021-2022.

Un nouveau programme d'inspection a débuté en 2020-2021 sur les immeubles autres que les centres de services, soit les bâtiments de services pour certains barrages de même que les abris situés sur les barrages pour les équipements de levage. À terme, ces inspections permettront de déterminer leur état et de repérer les travaux prioritaires de maintien d'actifs qui devront être réalisés sur les bâtiments évalués en mauvais état.

La conduite d'évacuation des effluents de Saint-Félicien a fait l'objet d'une inspection partielle en 2018-2019 afin que des sources potentielles de perte de capacité soient détectées. Les résultats de cette inspection ne permettent pas pour le moment d'évaluer l'état de cette infrastructure dans son ensemble. Toutefois, le MELCC exerce une surveillance régulière permettant ainsi de contrôler les risques associés à l'utilisation de cette conduite.

#### Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

- Un IEG de A, B ou C indique que le barrage est en bon état;
- Un IEG de D indique que le barrage n'est pas aux normes ou qu'il nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents;
- Un IEG de E indique que le barrage est voué à la démolition.

Les indices d'état et le DMA ne sont pas extrapolés pour les barrages à faible contenance et les petits barrages ainsi que pour les barrages non assujettis, sauf pour quelques exceptions, relativement à des barrages d'une importance significative pour la population ou présentant des risques pour la sécurité des biens et des personnes.

---

# SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

---

## LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

### LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

#### VISION

Le MSSS vise à offrir un réseau intégré et performant de services de santé et de services sociaux où l'accès et le bien-être de tous sont au cœur de nos actions.

#### ORIENTATIONS

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à « maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec<sup>8</sup> », le MSSS s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations suivantes :

- Assurer une saine gestion des infrastructures du RSSS<sup>9</sup>;
- Réaliser de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et veiller à leur conservation.

#### RESPONSABILITÉS

Le MSSS détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, il s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

---

<sup>8</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Missions et mandats*, [en ligne : <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/sante-services-sociaux/mission-et-mandats/>].

<sup>9</sup> La liste des organismes composant le RSSS est présentée à l'annexe 1.

## LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### RESPONSABILITÉS

Les établissements sont responsables du maintien d'actifs des infrastructures du RSSS, et ce, conformément aux programmes et aux orientations ministérielles. Ces derniers inspectent et identifient les besoins de maintien d'actifs des bâtiments. De plus, ils priorisent et planifient les investissements à réaliser qui seront par la suite approuvés par le MSSS dans le cadre de la mise à jour annuelle des plans triennaux d'intervention en immobilisation et équipement.

Le MSSS, avec la collaboration des établissements du RSSS, effectue annuellement la mise à jour et la certification de l'inventaire du parc immobilier et du parc d'équipements médicaux.

### DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

#### Parc immobilier

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 737 bâtiments, dont la superficie totale est de 9,5 millions de mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leur mission respective :

- Les centres hospitaliers, qui comprennent également les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les CHSLD;
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les CLSC;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies;
- Les immeubles excédentaires pour lesquels aucune utilisation n'est prévue au cours des cinq prochaines années.

#### Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux sont composés de 15 520 appareils visant à soutenir les services de soins de différentes spécialités comme l'imagerie, la radiothérapie, la biologie médicale, l'inhalothérapie et la chirurgie.

## Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m <sup>2</sup> )		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>							
<b>Bâtiments</b>							
Centres hospitaliers	51	574	575	1	4 747 344	4 801 984	54 640
CHSLD	43	462	462	0	2 124 985	2 135 156	10 171
Centres de réadaptation	51	174	176	2	385 794	401 373	15 579
Centres jeunesse	52	180	181	1	329 385	331 644	2 259
Centres locaux et services communautaires	37	186	190	4	358 858	367 967	9 109
Autres <sup>2</sup>	40	1 077	1 103	26	1 299 368	1 324 548	25 180
Immeubles excédentaires	90	53	50	(3)	182 607	158 534	(24 073)
<b>Total – Immeubles</b>		<b>2 706</b>	<b>2 737</b>	<b>31</b>	<b>9 428 341</b>	<b>9 521 206</b>	<b>92 865</b>
<b>Équipements</b>							
<b>Appareils médicaux</b>							
Imagerie	7	3 811	3 858	47	s. o.	s. o.	s. o.
Radiothérapie	7	126	129	3	s. o.	s. o.	s. o.
Biologie médicale	8	1 755	1 760	5	s. o.	s. o.	s. o.
Monitoring (N <sup>bre</sup> d'installations)	7	1 134	1 125	(9)	s. o.	s. o.	s. o.
Inhalothérapie	6	2 820	3 424	604	s. o.	s. o.	s. o.
Chirurgie	8	824	818	(6)	s. o.	s. o.	s. o.
Soins	6	874	1 284	410	s. o.	s. o.	s. o.
Autres	7	2 980	3 122	142	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Total – Équipements</b>		<b>14 324</b>	<b>15 520</b>	<b>1 196</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

<sup>1</sup> Données du 26 novembre 2020 concernant le parc immobilier et du 30 septembre 2020 concernant les équipements médicaux.

<sup>2</sup> Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

### Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, le nombre total d'immeubles a augmenté de 31 bâtiments. Cette variation est principalement attribuable à l'ajout de vingt-trois résidences pour employés au Centre de santé Inuulitsivik et au CSSS de la Baie-James.

Par rapport à la période précédente, le nombre total d'appareils médicaux dans le RSSS d'une valeur de 100 000 dollars et plus ou de nature stratégique, quelle que soit la valeur, a augmenté de 1 196 appareils. Cette variation est principalement attribuable à l'acquisition de nouveaux appareils afin de répondre aux besoins du RSSS, notamment dans les catégories « Inhalothérapie » et « Soins ».

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

#### État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>2</sup> (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Immeubles</b>									
<b>Bâtiments</b>									
Centres hospitaliers	60	20	9	89	10	1	214,9	125,2	340,1
CHSLD	31	27	21	79	17	4	80,6	89,7	170,3
Centres de réadaptation	42	19	22	83	11	6	9,3	21,5	30,8
Centres jeunesse	34	24	10	68	24	8	16,0	43,1	59,1
Centres locaux et services communautaires	41	30	14	85	14	1	15,0	3,2	18,2
Autres <sup>3</sup>	52	18	9	79	14	7	44,8	159,9	204,7
Immeubles excédentaires	0	16	55	71	5	24	2,8	57,0	59,8
<b>Total – Immeubles</b>	<b>52</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>85</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>383,4</b>	<b>499,6</b>	<b>883,0</b>
<b>Équipements</b>									
<b>Appareils médicaux</b>									
Imagerie	22	28	22	72	23	5	255,5	59,5	315,0
Radiothérapie	27	26	24	77	17	6	40,2	15,0	55,2
Biologie médicale	16	17	30	63	25	12	43,6	21,5	65,1
Monitoring (N <sup>bre</sup> d'installations)	30	30	21	81	17	2	31,7	3,0	34,7
Inhalothérapie	36	22	25	83	14	3	24,3	4,7	29,0
Chirurgie	28	29	23	80	13	7	17,9	9,9	27,8
Soins	24	43	15	82	16	2	22,3	3,2	25,5
Autres	22	32	27	81	13	6	41,0	18,9	59,9
<b>Total – Équipements</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>76</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>476,5</b>	<b>135,7</b>	<b>612,2</b>
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>50</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>85</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>859,9</b>	<b>635,3</b>	<b>1 495,2</b>

<sup>1</sup> Données du 26 novembre 2020 concernant le parc immobilier et du 30 septembre 2020 concernant les équipements médicaux.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

<sup>3</sup> Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

### Objectifs

D'ici le 31 mars 2023, les investissements prévus au PQI 2021-2031 pour les bâtiments et les appareils médicaux sous la responsabilité du MSSS permettront d'atteindre les objectifs suivants :

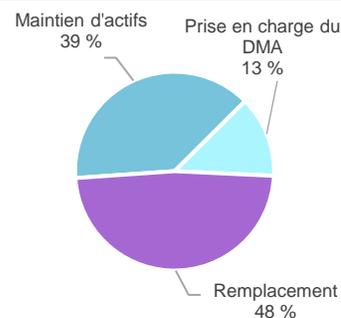
- Pour les bâtiments :
  - Avoir résorbé 271,5 millions de dollars du DMA répertorié sur les bâtiments; (Mesure de départ : DMA répertorié au PAGI 2020-2021 de 822,7 millions de dollars).

- Pour les équipements médicaux :
  - Avoir résorbé 152,9 millions de dollars du DMA répertorié sur les appareils médicaux; (Mesure de départ : DMA répertorié au PAGI 2020-2021 de 465,0 millions de dollars).

### Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031

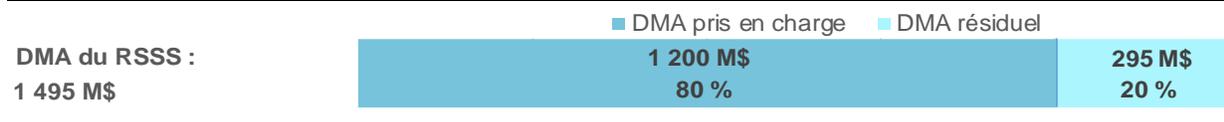
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	RSSS	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	3 516,1	39
Prise en charge du DMA	1 200,2	13
Remplacement	4 378,8	48
<b>Total</b>	<b>9 095,1</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

### Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



### Stratégie d'investissement

#### Maintien du parc

Les pratiques de gestion des établissements du RSSS en matière d'infrastructures et les investissements réalisés au cours des dernières années ont permis de maintenir une portion importante des infrastructures en bon état (85 %). Cela veut dire que, tout en préservant l'accès et la disponibilité des infrastructures pour les soins, des investissements en maintien d'actifs ont pu être réalisés aux moments opportuns tout au long de leur durée de vie.

Afin de maintenir et de préserver l'état actuel du parc d'infrastructures au cours des prochaines années, des plans d'interventions sont prévus pour répondre aux besoins suivants :

- Reconstruire ou rénover les CHSLD en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E);
- Mettre aux normes plusieurs conduites pour assurer le contrôle des niveaux de plomb et de cuivre dans l'eau potable;
- Poursuivre la réfection des façades de certains bâtiments;
- Moderniser les blocs opératoires et les urgences les plus vétustes;
- Mettre en œuvre les recommandations de la Commission sur l'amiante concernant le désamiantage des composantes de certains établissements, principalement ceux bâtis avant 1980;
- Répondre aux besoins en maintien d'actifs des stationnements intérieurs;
- Moderniser, mettre aux normes et réaménager des bâtiments existants afin de rendre leurs espaces plus fonctionnels.

### **Prise en charge du DMA**

Les investissements de 1,2 milliard de dollars prévus au PQI 2021-2031 pour le secteur de la Santé et des Services sociaux permettront de prendre en charge 80 % du DMA actuellement répertorié pour les bâtiments et les appareils médicaux.

Afin de réaliser ces objectifs de prise en charge du DMA, le MSSS aura recours aux moyens suivants :

- Déterminer des objectifs spécifiques de résorption du DMA dans le cadre des ententes de gestion et d'imputabilité entre le MSSS et chacun des établissements;
- Poursuivre la mise en œuvre des inspections techniques normalisées sur une base quinquennale;
- Accélérer les acquisitions en favorisant les achats regroupés des équipements médicaux et devancer de deux ans les approbations des projets de remplacement.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Redres- sement <sup>1</sup>	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement	Sous-total	Ajout et amélioration		
<b>Réseau de la santé et des services sociaux</b>							
2019-2020							
Réel	279,7	142,9	519,4	<b>942,0</b>	562,0	19,3	<b>1 523,3</b>
Prévu	163,1	73,7	360,9	<b>597,7</b>	741,3	–	<b>1 339,0</b>
Écart	116,6	69,2	158,5	<b>344,3</b>	(179,3)	19,3	<b>184,3</b>
2020-2021							
Probable	459,2	112,7	593,2	<b>1 165,1</b>	733,3	12,1	<b>1 910,5</b>
2021-2022							
Prévu	334,7	117,7	246,2	<b>698,6</b>	1 634,9	–	<b>2 333,5</b>

<sup>1</sup> Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour que les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015 soient reflétés.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Investissements réalisés et prévus

Les investissements pour le maintien du parc permettent de réaliser les travaux requis pour maintenir l'état physique des bâtiments du RSSS ou pour le rétablir lorsque ces derniers sont en mauvais état (résorption du DMA). Ces investissements sont nécessaires et doivent être réalisés tout au long de la durée de vie du bâtiment afin de maintenir sa capacité de service, d'assurer la santé et la sécurité des personnes et de contrer sa vétusté physique. Ces travaux concernent, notamment, la structure ou l'enveloppe du bâtiment, les systèmes mécaniques et électriques ainsi que la conformité aux codes ou aux normes lorsqu'ils sont obligatoires. À cela s'ajoutent les investissements pour le remplacement d'appareils médicaux, de mobilier et d'autres équipements non médicaux à travers le RSSS.

### Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements pour le maintien du parc réalisés en 2019-2020 totalisent 942,0 millions de dollars, soit 344,3 millions de dollars de plus que les 597,7 millions de dollars prévus. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation de la capacité du RSSS à réaliser des travaux en maintien du parc immobilier. Cette augmentation de la capacité est engendrée par les efforts soutenus du MSSS, depuis quelques années, afin de soutenir les établissements dans la réalisation de leurs projets immobiliers. Parmi les efforts réalisés, on note l'augmentation des sommes disponibles, un encadrement rigoureux dans le suivi des dépenses réalisées et l'augmentation des ressources humaines dédiées à la réalisation des projets immobiliers.

### Maintien du parc

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2020-2021 totalisent 1 165,1 millions de dollars et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- Centre d'hébergement de Cap-Chat (CHSLD) — Gaspésie — Remplacement de toutes les portes et fenêtres, remise à neuf des appareils de plomberie dans les salles de bain et des systèmes de chauffage dans les chambres ainsi que du revêtement de plancher;

- Hôpital régional de Portneuf — Québec — Réaménagement majeur de l'urgence;
- Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel — Montréal — Réfection de la toiture des corridors aériens et des systèmes de paratonnerres;
- Résidence La Traversée (centre jeunesse) — Outaouais — Mise aux normes du système de plomberie, remplacement des douches et lavabos et remplacement des unités de ventilation;
- Hôpital de Mont-Laurier (Laurentides) — Remplacement du réseau d'eau chaude de chauffage, réaménagement du bloc opératoire (phase I) et mise aux normes de la centrale de ventilation du secteur de la stérilisation.

Les investissements prévus en maintien d'actifs et en prise en charge du DMA pour 2021-2022, totalisant 452,4 millions de dollars, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Hôpital du Saint-Sacrement — Québec — Mise aux normes du réseau d'alarme-incendie;
- Hôpital d'Alma — Saguenay–Lac-Saint-Jean — Remplacement d'unités de climatisation;
- Centre de santé et de services sociaux de l'Érable — Mauricie — Réparation de fissures dans les fondations;
- Hôpital de Saint-Georges — Chaudières-Appalaches — Rénovation des façades et des fenêtres;
- Hôpital général Juif — Montréal — Rénovation complète de l'entrée Côte-des-Neiges.

Les investissements prévus pour le remplacement d'infrastructures en 2021-2022, totalisant 246,2 millions de dollars, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Hôpital Charles-LeMoine, Montérégie — Remplacement d'un accélérateur linéaire en radio-oncologie;
- Centre universitaire de santé McGill, Montréal — Remplacement d'un système d'angiographie en imagerie médicale;
- Institut de cardiologie de Montréal — Remplacement de ventilateurs de soins intensifs en inhalothérapie;
- Hôtel-Dieu de Sherbrooke — Estrie — Remplacement des systèmes de monitoring physiologique aux soins infirmiers;
- Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine — Montréal — Remplacement d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique en imagerie médicale.

Outre les projets mentionnés ci-haut, les investissements réels, probables et prévus dans les projets majeurs par le biais des enveloppes en maintien et en remplacement permettent, entre autres, la poursuite de :

- La réalisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, santé mentale — Construction;
- La planification de l'Hôpital de La Malbaie — Agrandissement et réaménagement;
- Les études du Centre hospitalier de St. Mary, unités de soins — Montréal — Maintien et bonification;
- Les études de l'Hôpital général juif (phase IV) — Montréal — Maintien et bonification;
- Les études de l'Hôtel-Dieu de Lévis, blocs endoscopique et opératoire — Maintien et bonification.

## Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc réalisés en 2019-2020 (562,0 millions de dollars) ont permis, notamment, de réaliser ou de poursuivre la réalisation des principaux projets majeurs suivants :

- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, unités spécialisées et recherche — Montréal — Agrandissement et réaménagement;
- Institut de cardiologie de Montréal, urgence, soins ambulatoires et centre de formation — Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, traumatologie et unité mère-enfant — Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital de Fleurimont, centre mère-enfant et urgence — Sherbrooke — Construction;
- Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier — Québec — Construction et réaménagement;
- Hôpital du Haut-Richelieu, urgence et bloc opératoire — Saint-Jean-sur-Richelieu — Agrandissement et réaménagement.

De plus, ils ont permis de poursuivre ou de mettre en planification les projets suivants :

- Hôpital Pierre-Le Gardeur, unité de soins — Repentigny — Agrandissement et réaménagement;
- Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges, complexe hospitalier — Construction;
- Hôpital de Verdun, unités de soins et soins ambulatoires — Montréal — Agrandissement et réaménagement;
- Hôtel-Dieu d'Arthabaska, urgence et bloc opératoire — Victoriaville — Agrandissement et réaménagement;
- Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté — Saint-Jérôme — Construction.

Enfin, ils ont permis de poursuivre l'étude des projets suivants :

- Hôpital Maisonneuve-Rosemont — Montréal — Maintien et bonification;
- Hôpital de Chicoutimi, bloc opératoire — Saguenay — Maintien et bonification;
- Hôpital Pierre-Boucher, urgence et unités de soins — Longueuil — Maintien et bonification;
- Hôpital de Sept-Îles, urgence et bloc opératoire — Maintien et bonification;
- Hôpital de la Cité-de-la-santé — Laval — Maintien et bonification.

Les investissements probables en 2020-2021 de 733,3 millions de dollars et prévus en 2021-2022 de 1 634,9 millions de dollars permettront la poursuite des projets en réalisation, en planification et à l'étude dont :

- Nouvelles maisons des aînés — Plusieurs régions du Québec — Construction;
- Centre hospitalier régional d'Eeyou Istchee, Chisasibi, centre de santé régional — Bonification;
- Institut universitaire en santé mentale Douglas — Montréal — Maintien;
- Hôpital Charles-LeMoine, santé mentale et oncologie ambulatoire — Longueuil — Maintien et bonification;
- Centre hospitalier de l'Outaouais, complexe hospitalier — Bonification;
- Hôpital de Saint-Eustache, urgence et unités de soins — Maintien et bonification.

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2020- 2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2021- 2022
	2020- 2021 <sup>1</sup>	2021- 2022		2020- 2021 <sup>1</sup>	2021- 2022						
<b>Immeubles</b>											
<b>Bâtiments</b>											
Centres hospitaliers	10	10	0	1	1	0	324,6	27,6	4,6	(16,7)	340,1
CHSLD	18	17	(1)	4	4	0	157,3	13,8	4,1	(4,9)	170,3
Centres de réadaptation	12	11	(1)	7	6	(1)	29,8	2,5	–	(1,5)	30,8
Centres jeunesse	24	24	0	9	8	(1)	57,8	4,8	–	(3,5)	59,1
Centres locaux et services communautaires	16	14	(2)	1	1	0	18,4	1,5	–	(1,7)	18,2
Autres	15	14	(1)	6	7	1	175,0	16,6	22,9	(9,8)	204,7
Immeubles excédentaires	6	5	(1)	20	24	4	59,8	2,7	(1,5)	(1,2)	59,8
<b>Total – Immeubles</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>822,7</b>	<b>69,5</b>	<b>30,1</b>	<b>(39,3)</b>	<b>883,0</b>
<b>Équipements</b>											
<b>Appareils médicaux</b>											
Imagerie	23	23	0	6	5	(1)	328,6	107,0	–	(120,6)	315,0
Radiothérapie	9	17	8	11	6	(5)	46,5	21,4	–	(12,7)	55,2
Biologie médicale	24	25	1	9	12	3	60,0	17,8	–	(12,7)	65,1
Monitoring (N <sup>bre</sup> d'installations)	18	17	(1)	3	2	(1)	37,9	15,4	–	(18,6)	34,7
Inhalothérapie	14	14	0	5	3	(2)	31,8	14,5	–	(17,3)	29,0
Chirurgie	10	13	3	6	7	1	23,9	11,4	–	(7,5)	27,8
Soins	12	16	4	2	2	0	20,6	13,5	–	(8,6)	25,5
Autres	14	13	(1)	7	6	(1)	68,6	32,9	–	(41,6)	59,9
<b>Total – Équipements</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>(1)</b>	<b>617,9</b>	<b>233,9</b>	<b>—</b>	<b>(239,6)</b>	<b>612,2</b>
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1 440,6</b>	<b>303,4</b>	<b>30,1</b>	<b>(278,9)</b>	<b>1 495,2</b>

<sup>1</sup> Les pourcentages d'indice d'état (D et E) sont établis en fonction de la valeur de remplacement. Au PAGI 2020-2021, les pourcentages d'état des bâtiments étaient établis selon la superficie des bâtiments.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Bâtiments

#### Évolution de l'état

Globalement, la proportion des bâtiments en mauvais (IEG de D) et très mauvais état (IEG de E) est demeurée stable par rapport à la période précédente.

Le contexte de la pandémie n'a pas permis aux établissements du RSSS de réaliser tous les travaux nécessaires pour résorber leur DMA. Ainsi, plusieurs projets prévus aux plans triennaux d'intervention des établissements ont été reportés.

## Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA des bâtiments pour la période est de 60,3 millions de dollars.

Cette augmentation découle de l'indexation du coût des travaux n'ayant pas été réalisés pour une somme totale de 69,5 millions de dollars ainsi que de nouveaux constats totalisant 30,1 millions de dollars relevés lors d'inspections ciblées, incluant une réévaluation à la baisse des travaux nécessaires pour certains immeubles excédentaires.

La réalisation de travaux de maintien d'actifs prioritaires par les établissements du RSSS a permis de résorber un total de 39,3 millions de dollars de travaux répertoriés.

## Appareils médicaux

### Évolution de l'état

Globalement, la proportion des appareils médicaux dont l'IEG est de D ou E est demeurée stable par rapport à la période précédente. La mise en œuvre du programme de remplacement en continu des appareils a permis de pourvoir aux remplacements planifiés d'appareils dans les établissements du RSSS et ainsi contribuer à maintenir globalement le parc d'appareils médicaux en bon état.

### Évolution du DMA

La diminution nette du DMA des appareils médicaux pour la période est de 5,7 millions de dollars.

Le DMA a augmenté de 233,9 millions de dollars au cours de la période en raison de l'augmentation du nombre d'appareils dans le RSSS dont l'âge réel excède la durée de vie normalisée préétablie. En contrepartie, le remplacement planifié d'appareils dans les établissements du RSSS, pourvu à même les enveloppes prévues à cette fin au PQI, a permis de résorber 239,6 millions de dollars.

Malgré une faible diminution du DMA des appareils médicaux pour la période, le MSSS anticipe toujours une résorption importante de ce DMA au cours des prochaines années. Pour ce faire, depuis l'automne 2019, le MSSS approuve les projets de remplacement d'équipements pour une période de trois ans au lieu d'une seule année, ce qui permet d'optimiser le processus de remplacement des appareils. De plus, le MSSS va poursuivre ses efforts en vue d'accélérer le remplacement et la réalisation de projets d'installations d'équipements médicaux.

## **ANNEXE 1**

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **Inspection quinquennale et données d'inventaire du parc immobilier**

Le deuxième cycle d'inspection, qui devait s'amorcer en 2020, a dû être reporté d'une année en raison de la pandémie et couvrira ainsi le quinquennat 2021-2026. Contrairement au cycle précédent, les inspections seront réalisées par le personnel technique de chaque établissement et non par des firmes externes, exceptée pour l'inspection des composantes plus complexes.

Ce deuxième cycle permettra la mise à jour des listes de travaux de tous les bâtiments inspectés et l'inspection de nouveaux bâtiments ayant maintenant atteint l'âge des dix années minimales pour commencer le maintien d'actifs.

La mise à jour des données de l'inventaire permettra le calcul du nouveau DMA du parc immobilier dès la fin de l'année 2021.

#### **Mise à jour des données relatives aux projets en maintien d'actifs**

Comme les années précédentes, l'actualisation des données relatives aux projets de maintien d'actifs est réalisée par les établissements du RSSS lors de la mise à jour annuelle des PCFI et de l'équipement PCEM dans le système de gestion du maintien d'actifs du MSSS (Actifs+ Réseau).

#### **Méthodologie**

L'IEG et le DMA considèrent uniquement la vétusté physique d'un immeuble et ne tiennent pas compte de sa désuétude fonctionnelle, à savoir, un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces, excluant les mises aux normes obligatoires qui sont intégrées dans l'évaluation de l'IEG et du DMA. Ainsi, l'évaluation de la vétusté physique d'un immeuble n'est pas tributaire de sa désuétude fonctionnelle.

L'état d'un appareil est déterminé en fonction de son âge réel par rapport à sa durée de vie normalisée préétablie. Les appareils médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Le DMA des appareils médicaux correspond aux besoins d'investissements afin de pourvoir au remplacement des appareils dont l'âge excède la durée de vie normalisée préétablie.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) sont établis en fonction de la valeur de remplacement des bâtiments ou des appareils médicaux. En complément d'information, l'annexe 3 présente l'indice d'état des immeubles selon le groupe d'âge des bâtiments.

**ANNEXE 2****COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES****Réseau de la santé et des services sociaux**

CISSS du Bas-Saint-Laurent  
CIUSSS du Saguenay — Lac-Saint-Jean  
CHU de Québec — Université Laval  
CIUSSS de la Capitale-Nationale  
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec — Université Laval  
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec  
CIUSSS de l'Estrie — CHUS  
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal  
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal  
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal  
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal  
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal  
CHUM  
CHU de Sainte-Justine  
CUSM  
Institut de cardiologie de Montréal  
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel  
CISSS de l'Outaouais  
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue  
CISSS de la Côte-Nord  
CLSC Naskapi  
CRSSS de la Baie-James  
CISSS de la Gaspésie  
CISSS des Îles  
CISSS de Chaudière-Appalaches  
CISSS de Laval  
CISSS de Lanaudière  
CISSS des Laurentides  
CISSS de la Montérégie-Centre  
CISSS de la Montérégie-Est  
CISSS de la Montérégie-Ouest  
RRSSS du Nunavik  
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James

## ANNEXE 3

## INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Le réseau de la santé et des services sociaux  
Immeubles<sup>1</sup>

	Quantité	Dimension (m <sup>2</sup> )	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
<b>0-10 ans</b>								
Centres hospitaliers	50	753 387	100	0	0	100	0	0
CHSLD	33	102 963	100	0	0	100	0	0
Centres de réadaptation	10	25 614	100	0	0	100	0	0
Centres jeunesse	17	17 045	100	0	0	100	0	0
CLSC	19	37 388	100	0	0	100	0	0
Autres	194	244 277	100	0	0	100	0	0
<b>11-20 ans</b>								
Centres hospitaliers	59	324 303	100	0	0	100	0	0
CHSLD	42	184 642	95	5	0	100	0	0
Centres de réadaptation	14	38 348	98	0	2	100	0	0
Centres jeunesse	13	9 721	63	0	37	100	0	0
CLSC	38	65 146	71	27	0	98	2	0
Autres	179	71 251	87	2	5	94	5	1
<b>21-30 ans</b>								
Centres hospitaliers	56	255 842	87	6	7	100	0	0
CHSLD	85	304 208	39	39	17	95	5	0
Centres de réadaptation	10	4 119	70	14	0	84	16	0
Centres jeunesse	12	31 832	80	13	7	100	0	0
CLSC	31	27 680	28	22	28	78	22	0
Autres	145	113 307	43	31	12	86	8	6
<b>31-40 ans</b>								
Centres hospitaliers	39	254 200	45	37	9	91	8	1
CHSLD	66	299 981	20	28	36	84	11	5
Centres de réadaptation	22	12 768	54	12	16	82	18	0
Centres jeunesse	11	7 425	27	34	33	94	6	0
CLSC	34	66 617	8	42	25	75	25	0
Autres	84	68 731	44	30	13	87	8	5
<b>41-50 ans</b>								
Centres hospitaliers	70	490 444	53	25	15	93	5	2
CHSLD	84	373 244	12	24	37	73	22	5
Centres de réadaptation	31	62 419	44	19	10	73	27	0
Centres jeunesse	34	48 387	8	38	5	51	34	15
CLSC	20	32 916	16	61	16	93	1	6
Autres	115	97 072	30	29	8	67	22	11
<b>51-60 ans</b>								
Centres hospitaliers	80	665 530	31	41	18	90	8	2
CHSLD	79	389 212	17	28	14	59	32	9
Centres de réadaptation	38	150 726	16	18	43	77	10	13
Centres jeunesse	39	87 391	29	24	0	53	30	17
CLSC	15	43 402	35	14	11	60	40	0
Autres	128	216 924	39	22	11	72	19	9

<sup>1</sup> Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection. Les immeubles excédentaires ne sont pas considérés dans la présente annexe.

**ANNEXE 3**

(suite)

**Le réseau de la santé et des services sociaux  
Immeubles<sup>1</sup>**

	Quantité	Dimension (m <sup>2</sup> )	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
<b>61-70 ans</b>								
Centres hospitaliers	89	918 481	36	26	13	75	22	3
CHSLD	31	148 792	15	28	17	60	39	1
Centres de réadaptation	23	34 529	10	56	9	75	10	15
Centres jeunesse	19	36 086	35	41	13	89	11	0
CLSC	16	48 191	17	53	25	95	5	0
Autres	114	210 541	33	22	12	67	12	21
<b>71 ans et plus</b>								
Centres hospitaliers	132	1 139 798	55	22	8	85	14	1
CHSLD	42	332 114	20	35	24	79	18	3
Centres de réadaptation	28	72 850	53	22	18	93	7	0
Centres jeunesse	36	93 757	15	22	19	56	37	7
CLSC	17	46 628	47	20	14	81	19	0
Autres	144	302 445	28	26	12	66	27	7
<b>Total</b>	<b>2 687</b>	<b>9 362 672</b>	<b>53</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>85</b>	<b>12</b>	<b>3</b>

<sup>1</sup> Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection. Les immeubles excédentaires ne sont pas considérés dans la présente annexe.



---

## **TOURISME**

---

### **LA GESTION DES INFRASTRUCTURES**

#### **PARC OLYMPIQUE**

##### **VISION**

La vision du Parc olympique relative à la gestion de ses infrastructures est d'exploiter ses installations à leur plein potentiel dans le respect de leur valeur patrimoniale.

##### **ORIENTATION**

La mission du Parc olympique, avec l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi constitutive le 1<sup>er</sup> novembre 2020, consiste à « développer, gérer, promouvoir et exploiter les installations du Parc olympique et de mettre en valeur le patrimoine et l'héritage olympique ». Pour mener à bien cette mission, il s'est donné, à l'égard des infrastructures et des systèmes sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Sécuriser, mettre aux normes, rénover et moderniser les installations, les systèmes et les équipements.

##### **RESPONSABILITÉS**

Le Parc olympique, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, doit gérer ses infrastructures et planifier les interventions à réaliser.

##### **DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES**

Les infrastructures du Parc olympique se composent de nombreux immeubles et de systèmes uniques au monde qui sont regroupés comme suit : le Stade olympique et les immeubles afférents (la Tour, le Centre sportif, la centrale thermique, les bureaux administratifs et les espaces locatifs), la toiture, l'Esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le Stade olympique ainsi que les stationnements.

## Inventaire des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans) <sup>2</sup>	Quantité			Dimension (m <sup>2</sup> )		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>							
Stade olympique et autres immeubles	28	12	12	0	295 912	295 912	0
Toiture	22	1	1	0	23 266	23 266	0
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	27	3	3	0	150 533	150 533	0
<b>Ouvrages de génie civil</b>							
Stationnements	15	8	8	0	163 043	163 043	0

<sup>1</sup> Données au 31 octobre 2020.

<sup>2</sup> L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LE PARC OLYMPIQUE

#### État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>2</sup> (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Immeubles</b>									
Stade olympique et autres immeubles	4	21	0	25	65	10	291,2	87,3	378,5
Toiture	0	0	0	0	0	100	–	ND	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	21	2	16	39	23	38	21,2	77,3	98,5
<b>Total – Immeubles</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>59</b>	<b>17</b>	<b>312,4</b>	<b>164,6</b>	<b>477,0</b>
<b>Ouvrages de génie civil</b>									
Stationnements	33	31	17	81	19	0	14,0	–	14,0
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>30</b>	<b>55</b>	<b>15</b>	<b>326,4</b>	<b>164,6</b>	<b>491,0</b>

<sup>1</sup> Données au 31 octobre 2020.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

#### Objectifs

D'ici au 31 mars 2026, les investissements prévus par le Parc olympique devraient permettre d'atteindre ou de maintenir les cibles suivantes de proportion d'infrastructures avec un indice d'état gouvernemental satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) pour les catégories ci-dessous :

- Stade olympique et autres immeubles : 29 %;
- Toiture : 100 %;
- Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade : 39 %;
- Stationnements : 81 %.

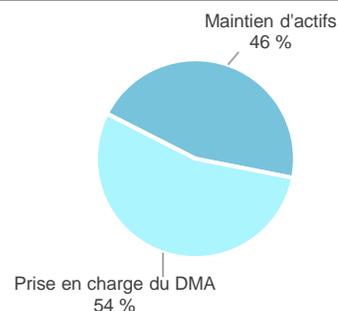
Prendre en charge le déficit de maintien d'actifs afin de le réduire, d'ici au 31 mars 2026, à un total de :

- 270,4 millions de dollars pour le Stade olympique et les autres immeubles, soit une baisse de 108,1 millions de dollars;
- 95,1 millions de dollars pour l'esplanade et les espaces extérieurs entourant le Stade, soit une baisse de 3,4 millions de dollars.

### Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031

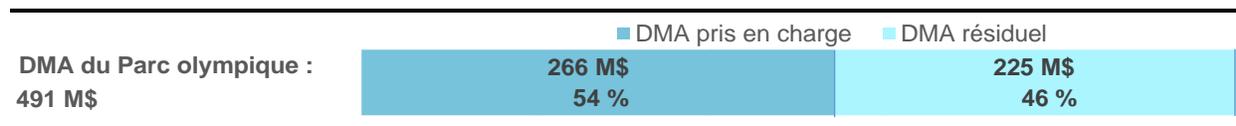
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Parc olympique	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	223,0	46
Prise en charge du DMA	266,2	54
<b>Total</b>	<b>489,2</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

### Prise en charge du DMA



### Stratégie d'investissement

Les pratiques de gestion du Parc olympique en matière d'infrastructures et les investissements réalisés au cours des dernières années ont permis de maintenir 30 % de l'ensemble des infrastructures en bon état. Le Parc olympique demeure vieillissant et doit poursuivre sa modernisation. En cohérence avec sa nouvelle mission de développement et de mise en valeur du patrimoine et de l'héritage olympique adoptée en 2020, l'organisation a ajusté sa stratégie d'investissement en conséquence afin d'atteindre ses objectifs. Ainsi, les projets ciblés, notamment la réfection des espaces locatifs, permettront de prendre en charge une partie du DMA actuellement répertorié tout en augmentant le potentiel de revenus autonomes.

Globalement, les investissements prévus au PQI 2021-2031 permettront de prendre en charge 54 % (266,2 millions de dollars) du DMA actuellement répertorié et dont une portion importante est prévue au premier quinquennat, soit jusqu'à mars 2026, afin d'atteindre les objectifs associés à la prise en charge du DMA. L'enveloppe totale en maintien du parc de 489,2 millions de dollars permettra également de poursuivre les travaux de maintien d'actifs ainsi que de procéder au remplacement de la toiture du Stade qui est un enjeu central dans la stratégie afin d'atteindre les objectifs d'affaires de l'organisation et de bonifier l'expérience client des visiteurs, des partenaires et des promoteurs.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc Ajout et amélioration	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement			
<b>Parc olympique</b>						
2019-2020						
Réel	13,4	28,4	–	<b>41,8</b>	0,1	<b>41,9</b>
Prévu	18,0	35,3	–	<b>53,3</b>	0,3	<b>53,6</b>
Écart	(4,6)	(6,9)	–	<b>(11,5)</b>	(0,2)	<b>(11,7)</b>
2020-2021						
Probable	20,7	25,9	–	<b>46,6</b>	0,5	<b>47,1</b>
2021-2022						
Prévu	18,0	76,5	–	<b>94,5</b>	5,8	<b>100,3</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2019-2020 et probables en 2020-2021, totalisant respectivement 41,9 millions de dollars et 47,1 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Réfection d'une section des stationnements (plans et devis et travaux);
- Remplacement de la toiture du Stade (élaboration du dossier d'affaires);
- Réhabilitation du système d'alarme-incendie (travaux);
- Réfection du secteur 900 de l'Esplanade – Planchodrome et bassins (plans et devis et travaux);
- Réfection des bureaux, de la billetterie et du stationnement (plans et devis et travaux);
- Programme de mise aux normes et rénovation de la Tour (travaux).

L'écart de 11,7 millions de dollars entre les investissements prévus et les investissements réalisés en 2019-2020 s'explique principalement par le report de certains travaux et par 3,2 millions de dollars d'économies anticipées réalisées dans le cadre de plusieurs projets en clôture. Les reports ont été nécessaires en raison notamment d'un besoin d'études additionnelles, d'un manque de ressources internes, d'interdépendances avec des travaux des partenaires ayant cours dans le quadrilatère du Parc olympique ainsi que des modifications aux stratégies d'approvisionnement sur le marché international.

Les investissements prévus en 2021-2022, totalisant 100,3 millions de dollars, permettront la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal (plans et devis et travaux);
- Remplacement du funiculaire (plans et devis et travaux);
- Aménagement du bâtiment de base des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal (travaux);
- Entretien des composantes structurales (plans et devis et travaux);
- Réaménagement des accès du métro Viau vers la Grande Place (plans et devis et travaux);
- Réfection des bureaux administratifs (plans et devis et travaux);

- Réfection des portes d'évacuation (plans et devis et travaux);
- Remplacement de la toiture du Stade (poursuite de l'élaboration du dossier d'affaires).

## Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2020- 2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2021- 2022
	2020- 2021	2021- 2022		2020- 2021	2021- 2022						
<b>Immeubles</b>											
Stade olympique et autres immeubles	65	65	0	10	10	0	364,1	5,4	28,9	(19,9)	378,5
Toiture	0	0	0	100	100	0	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	23	23	0	38	38	0	90,4	–	28,3	(20,2)	98,5
<b>Total – Immeubles</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>454,5</b>	<b>5,4</b>	<b>57,2</b>	<b>(40,1)</b>	<b>477,0</b>
<b>Ouvrages de génie civil</b>											
Stationnements	19	19	0	0	0	0	23,6	–	–	(9,6)	14,0
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>478,1</b>	<b>5,4</b>	<b>57,2</b>	<b>(49,7)</b>	<b>491,0</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Évolution de l'état

Les proportions des infrastructures dans un mauvais ou un très mauvais état (IEG de D ou E) sont demeurées stables malgré une augmentation du DMA. Des études et inspections ont permis de constater de nouveaux travaux à réaliser ainsi que la détérioration naturelle de composantes pour lesquelles des travaux sont planifiés.

#### Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 62,6 millions de dollars s'explique par :

- Les études plus approfondies réalisées en cours d'année qui ont fait croître de 5,4 millions de dollars certaines estimations préliminaires sur les travaux à réaliser, notamment sur la mise aux normes et la réparation de certaines composantes structurales du Stade olympique;
- De nouveaux constats, s'élevant à 57,2 millions de dollars, correspondant principalement aux nouveaux besoins répertoriés pour la réfection des bureaux administratifs et des espaces locatifs en très mauvais état (IEG de E) actuellement occupés par le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) ainsi que la réparation de la dalle promenade dans les espaces extérieurs entourant le Stade.

La résorption du DMA du « Stade olympique et des autres immeubles », de l'ordre de 19,9 millions de dollars, est attribuable principalement à la réalisation des travaux sur le système d'alarme-incendie, aux travaux de réfection des bureaux, de la billetterie et du stationnement ainsi qu'à des travaux sur certaines composantes structurales.

La résorption du DMA de 20,2 millions de dollars pour l'actif « Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade » s'explique par la réalisation de travaux de réaménagement du secteur 900 de l'Esplanade ainsi que par le retrait de certains travaux qui ne sont plus jugés nécessaires sur les aires extérieures.

De plus, le programme de réfection des stationnements a permis de réaliser pour 9,6 millions de dollars de travaux de résorption du DMA cette année.

En conclusion, une augmentation nette du DMA de 12,9 millions de dollars est observable pour l'ensemble du parc d'infrastructures.

## **ANNEXE 1**

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **Inspection et mise à jour des données**

Un suivi annuel et une mise à jour en continu des travaux à réaliser sur l'ensemble du site sont effectués afin que soit maintenu un portrait représentatif de la réalité de l'état du Parc olympique.

#### **Méthodologie**

Sur la base des expertises obtenues, la toiture du Stade olympique a atteint sa fin de vie utile et ne peut plus être réparée. Par conséquent, un remplacement de celle-ci est requis et, de ce fait, il n'est pas nécessaire d'évaluer le DMA. Le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique est inscrit dans la catégorie « En planification » du PQI 2021-2031. Entre-temps, afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, le Parc olympique applique un protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale. Celui-ci est revu annuellement et approuvé par la Régie du bâtiment du Québec.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

**ANNEXE 2****INVENTAIRE DÉTAILLÉ**

	Quantité	Dimension (m <sup>2</sup> )	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
<b>Stade olympique et autres immeubles</b>					
Tour, hall touristique et observatoire	3	27 503	22	C	52,8
Stade (gradins, coursives, aires de jeu et de services techniques)	4	187 428	44	D	282,8
Centre sportif	1	32 572	6	B	–
Centrale thermique	1	8 306	9	B	–
Bureaux administratifs et espaces locatifs	2	27 681	37	E	42,9
Locaux de l'Institut national du sport du Québec (INSQ)	1	12 422	6	A	–
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>295 912</b>	<b>28</b>	<b>D</b>	<b>378,5</b>
<b>Toiture</b>	<b>1</b>	<b>23 266</b>	<b>22</b>	<b>E</b>	<b>ND</b>
<b>Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade</b>					
Terrain de pratique de soccer (Toit du P5-2)	1	17 489	8	A	–
Dalle promenade autour du Stade et ses accès	1	84 666	30	D	28,9
Esplanade (secteurs 100 à 900) et ses accès	1	48 378	43	E	69,6
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>150 533</b>	<b>27</b>	<b>D</b>	<b>98,5</b>
<b>Stationnements</b>					
Stationnements intérieurs P1	1	32 315	6	A	–
Stationnements intérieurs P2 et P3	2	58 889	12	D	14,0
Stationnements intérieurs P4	1	21 552	14	A	–
Stationnements intérieurs P5 niveau 1	1	22 582	6	B	–
Stationnements intérieurs P5 niveau 2	1	17 708	4	B	–
Stationnements extérieurs P7 (Cinéma StarCité)	1	5 010	20	B	–
Stationnements extérieurs P8	1	4 987	44	B	–
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>163 043</b>	<b>15</b>	<b>B</b>	<b>14,0</b>



---

# TRANSPORTS

---

## LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

### LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

#### VISION

Comme acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport, le MTQ exerce un leadership innovant dans la gestion des réseaux de transport, des équipements, des services et des programmes dont il a la responsabilité. L'élément central de ses activités consiste à assurer une gestion rigoureuse, innovatrice et compétente du réseau routier supérieur<sup>10</sup>, maillon clé des échanges économiques et des liens entre les régions du Québec.

#### ORIENTATIONS

Le MTQ a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le maintien en bon état des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action, et une part très importante de ses budgets y est consacrée.

Conformément à sa mission, le MTQ doit assurer la réalisation de projets d'envergure, de travaux de maintien d'actifs, de construction de nouvelles infrastructures ainsi que le remplacement d'infrastructures requis en raison de l'âge et de l'état de celles-ci. Les travaux du MTQ visent à adapter et à faire évoluer le réseau routier en fonction des besoins des citoyens et du développement économique du Québec. Dans son Plan stratégique 2019-2023, le Ministère s'est donné les orientations suivantes :

- Investir dans le maintien des infrastructures du système de transport;
- Assurer un système de transport performant, sécuritaire, à plus faible empreinte carbone et à l'appui d'une économie forte.

#### RESPONSABILITÉS

Le MTQ est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis pour les infrastructures sous sa responsabilité. Les volets d'acquisition et de disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. Le ministre des Transports est également responsable de la Société des traversiers du Québec.

De plus, le MTQ administre des programmes d'aide financière<sup>11</sup> pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

---

<sup>10</sup> Réseau routier supérieur : réseau qui comprend des autoroutes, des routes nationales, régionales et collectrices de même que des chemins d'accès aux ressources.

<sup>11</sup> Les programmes d'aide financière sont présentés à l'annexe 1.

Par ailleurs, la *Loi sur le ministère des Transports* ainsi que la *Loi sur la voirie* énoncent les pouvoirs et les obligations du ministre et, plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la loi prévoit que le ministre des Transports peut accomplir sur ce réseau tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement, à l'exception des autoroutes, qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées comme étant des autoroutes par décret du gouvernement.

#### DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MTQ gère le réseau routier supérieur d'une longueur totalisant 31 039 kilomètres et 5 475 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTQ est également responsable de 4 265 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1993.

Les actifs du MTQ comprennent également un parc de ponceaux de moins de 3 mètres de largeur. Près de 61 814 ponceaux sont répartis sur le réseau routier sous la gestion du MTQ, dont près de 13 000 font partie du RSSCE.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTQ. Les inspections réalisées sur celles-ci sont orientées et documentées afin que les normes de sécurité en vigueur soient respectées. Ces infrastructures se composent :

- Des immeubles : parcs routiers (haltes routières et aires de service) et aéroports;
- Des ouvrages de génie civil : structures de signalisation aérienne et structures de signalisation latérale;
- Des équipements électrotechniques (systèmes d'éclairage et de signaux lumineux);
- Des infrastructures en transport aérien, ferroviaire et maritime : aéroports, héliports, chemins de fer de la Société de chemin de fer de la Gaspésie et de Québec Central, terminaux de traversiers et quais de desserte.

## LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Inventaire des infrastructures<sup>1</sup>  
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension				
		PAGI		Variation	PAGI		Variation		
		2020-2021 <sup>2</sup>	2021-2022		2020-2021 <sup>2</sup>	2021-2022			
<b>Ouvrages de génie civil</b>									
<b>Chaussées du réseau supérieur</b>	ND	s. o.	s. o.	s. o.	31 039 km	31 039 km	0 km		
<b>Structures</b>									
Réseau supérieur	40	5 475	5 475	0	5 020 736 m <sup>2</sup>	5 020 736 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>		
Ponts du réseau municipal	ND	4 265	4 265	0	754 548 m <sup>2</sup>	754 548 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>		
<b>Ponceaux de moins de 3 mètres</b>	ND	61 814	61 814	0	1 446 859 m	1 446 859 m	0 m		

<sup>1</sup> Résultats basés sur les données des bilans 2019.

<sup>2</sup> Un redressement de la dimension des chaussées et de la quantité des structures du réseau supérieur a été effectué pour des fins d'arrimage avec les données présentées aux bilans de 2019.

**Variation de l'inventaire**

En raison des délais de collecte, de traitement et d'analyse des données à l'égard des inspections et des travaux réalisés sur les infrastructures routières sous la responsabilité du MTQ, le PAGI 2021-2022 a été préparé sur la base des données des bilans de 2019.

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

#### Portrait de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Ouvrages de génie civil</b>									
<b>Chaussées du réseau supérieur</b>	17	21	11	49	22	29	1 821,0	6 093,0	7 914,0
<b>Structures</b>	Selon le nombre								
	20	27	30	77	8	15			
Réseau supérieur	Selon la valeur								
	9	18	26	53	9	38	–	8 444,8	8 444,8
	Selon le nombre								
Ponts du réseau municipal	15	12	32	59	9	32			
	Selon la valeur								
	11	12	35	58	9	33	–	613,2	613,2
	Selon le nombre								
Ponceaux de moins de 3 mètres	49	23	11	83	9	8			
	Selon la valeur								
	51	23	10	84	8	8	446,3	505,2	951,5
<b>Total selon la valeur</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>54</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>2 267,3</b>	<b>15 656,2</b>	<b>17 923,5</b>

<sup>1</sup> Résultats basés sur les données des bilans 2019.

### Objectifs

Les stratégies mises de l'avant par les unités expertes sont mises à jour annuellement afin de freiner la croissance du DMA et d'améliorer la proportion d'infrastructures en bon état. À cet égard, le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère prévoit atteindre les cibles suivantes d'ici 2022-2023 :

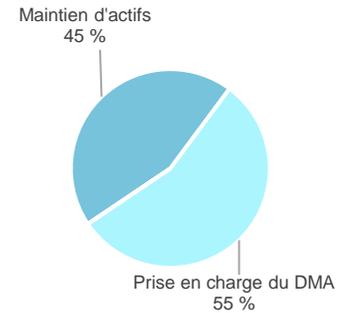
- 53 % des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental;
- 79 % des structures (selon le nombre) du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental;
- 61 % des ponts (selon le nombre) du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état selon l'indice d'état gouvernemental.

Le DMA de 17,9 milliards de dollars résulte d'un sous-investissement dans le maintien des infrastructures routières, particulièrement entre les années 1980 et 2000. De plus, puisqu'une proportion importante des structures du réseau routier a été construite dans les années 1960 et 1970, plusieurs de celles-ci ont atteint la fin de leur vie utile et leur reconstruction impliquera des investissements importants au cours des prochaines années.

## Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031

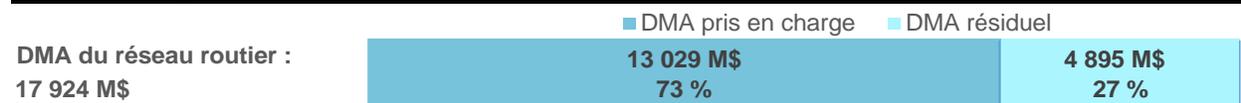
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Réseau routier	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	10 489,9	45
Prise en charge du DMA	13 028,6	55
<b>Total</b>	<b>23 518,5</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

## Prise en charge du déficit de maintien d'actifs<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Niveau d'investissements prévus au PQI 2021-2031 pour réaliser des interventions sur des actifs avec du DMA.

## Stratégies d'investissement

Au PQI 2021-2031, des investissements de 13,0 milliards de dollars visant la prise en charge du DMA sont prévus afin de réaliser des interventions sur des actifs, ce qui pourrait à terme résorber jusqu'à 73 % de l'ensemble du DMA répertorié à ce jour. Toutefois, la dégradation naturelle des infrastructures routières influencera la variation du DMA des prochaines années.

Bien qu'ils ne soient pas inclus dans leurs vétustés physiques, la réalisation de travaux liés à l'évolution fonctionnelle sur les infrastructures existantes, essentielle notamment pour accroître la sécurité routière, la gestion de la circulation et l'adaptation aux changements climatiques nécessitent l'utilisation d'une portion de plus en plus significative des enveloppes d'investissement disponibles en maintien du parc. Le MTQ continuera de préciser l'effet de ces interventions sur le taux de prise en charge du DMA au cours des prochaines années.

## Chaussées du réseau supérieur

Le MTQ s'est doté d'une stratégie de planification des interventions en conservation des chaussées afin d'assurer un niveau élevé de service aux usagers du réseau routier et de maximiser les retombées à long terme des investissements. Le défi étant d'investir sur la bonne chaussée, au bon moment, avec la bonne technique grâce à une planification optimale des interventions et d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

Ainsi, le MTQ prévoit de consacrer la majorité des investissements disponibles pour réaliser des interventions curatives à haut rendement coût/bénéfice visant à rétablir les chaussées en bon état et prendre en charge leur DMA. L'objectif étant de réaliser, à court terme, une quantité optimale d'interventions ayant pour effet de prolonger considérablement la durée de vie utile et le confort de roulement des chaussées les plus vétustes tout en résorbant une portion importante du DMA.

La stratégie est évolutive et adaptée pour chaque territoire du MTQ selon l'état et les besoins en intervention de leur réseau, les paramètres financiers et les objectifs définis au PAGI ainsi que des cibles établies à la planification stratégique du Ministère.

À cet effet, et afin d'atteindre la cible de 53 % des chaussées d'IEG en bon état (IEG de A, B ou C) d'ici 2023, le Ministère établit sa planification des interventions sur les principes modernes de saine gestion des actifs routiers. Celle-ci repose sur cinq volets complémentaires, soit :

- Déclencher immédiatement des travaux sur les chaussées dont l'état du revêtement pourrait compromettre la sécurité;
- Réaliser des travaux préventifs qui visent à préserver les chaussées en bon état et augmenter leur durée de vie utile à l'aide d'interventions économiques;
- Réaliser les interventions de réhabilitation mineure dont le rapport bénéfice/coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Réaliser les interventions de réhabilitation majeure dont le rapport bénéfice/coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Limiter les travaux qui répondent à d'autres considérations et impondérables par des interventions qui ne cadrent pas dans les autres volets.

En complément des paramètres établis précédemment, le Ministère préserve un équilibre entre les investissements consentis aux interventions lourdes (corrigeant des déficiences majeures) et les investissements à bénéfice/coût élevé corrigeant des déficiences mineures. De plus, une attention particulière est portée aux segments de route à fort débit présentant des phénomènes d'ornièrage.

### **Structures du réseau supérieur et des ponts du réseau municipal**

La stratégie d'intervention en structures met en priorité les interventions assurant la sécurité du public. Les actions du MTQ visent également le maintien des actifs pour assurer la pérennité de ce parc. Enfin, en raison des investissements nécessaires, de l'importance stratégique des ouvrages et de la planification pluriannuelle des interventions, les structures d'envergure font l'objet d'un traitement distinct.

En effet, sur la base de la stratégie d'intervention intégrée 2020-2022, la conservation des structures s'articule autour de quatre grands principes :

- Ralentir la vitesse de dégradation du parc des structures par des interventions ciblées en entretien préventif et en réparations peu coûteuses visant à étaler les investissements requis pour des interventions majeures (de 5 à 10 ans);
- Réduire le nombre de structures à réparer sur le RSSCE;
- Concentrer les projets de réparation des structures aux interventions qui visent à corriger strictement des déficiences structurales ou d'autres problèmes liés à la sécurité, sans ajouts d'interventions « non prioritaires »;
- Modifier à moyen et à long terme la distribution des besoins d'intervention sur les structures de manière à disposer d'une plus longue période pour planifier et réaliser les interventions de réparations majeures.

Dans sa planification stratégique des travaux à réaliser au cours des prochaines années, le Ministère a prévu plusieurs projets de reconstruction et de réfection majeure sur les principales structures du réseau supérieur qui sont en mauvais état. Ces investissements permettront de résorber plus de 73 % du DMA actuellement répertorié sur ces dernières. Ces projets incluent notamment :

- La réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger et du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;
- La reconstruction des ponts Honoré-Mercier, de l'île d'Orléans et de l'Île-aux-Tourtes;
- La réfection majeure de l'autoroute 40 (autoroute Métropolitaine), secteur est.

### **Ponceaux de moins de 3 mètres**

La stratégie d'intervention pour les ponceaux de moins de 3 mètres d'ouverture vise à répondre aux quatre objectifs suivants :

- Intervenir sur les ponceaux présentant un risque pour la sécurité des usagers ou pour le maintien du niveau de service du réseau routier;
- Intervenir sur les ponceaux situés sous des projets de chaussée;
- Intervenir de façon préventive sur des ponceaux en bon état;
- Intervenir sur des ponceaux en mauvais état qui ne nécessitent que des interventions mineures pour les rétablir en bon état.

Cette priorisation permet d'assurer la sécurité des usagers, l'utilisation optimale des ressources et la pérennité des ponceaux. De plus, elle permet d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

## L'ÉTAT DE SITUATION

### LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

#### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

##### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
<b>Ministère des Transports</b>						
2019-2020						
Réel	1 315,8	736,2	–	<b>2 052,0</b>	335,6	<b>2 387,6</b>
Prévu	402,5	1 009,8	397,6	<b>1 809,9</b>	556,1	<b>2 366,0</b>
Écart	913,3	(273,6)	(397,6)	<b>242,1</b>	(220,5)	<b>21,6</b>
2020-2021						
Probable	1 044,0	883,4	–	<b>1 927,4</b>	422,2	<b>2 349,6</b>
2021-2022						
Prévu	1 211,1	1 150,0	–	<b>2 361,1</b>	538,9	<b>2 900,0</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en maintien du parc en 2019-2020 totalisent 2 052,0 millions de dollars, soit 242,1 millions de dollars de plus que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation plus rapide qu'anticipée de certains projets tels que :

- Autoroute 40 (Métropolitaine) — Montréal — Maintien;
- Échangeurs Turcot et De La Vérendrye — Montréal — Maintien.

Les écarts observés dans les investissements pour le remplacement reflètent la stratégie d'interventions du MTQ qui considère maintenant ce type d'interventions comme du maintien d'actifs ou de la prise en charge du DMA en fonction de l'état de l'infrastructure.

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2019-2020 totalisent 335,6 millions de dollars, soit 220,5 millions de dollars de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation moins rapide de certains projets tels que :

- Autoroute 85 (Claude-Bécharde) entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! (phase III) — Construction;
- Route 117, voie de contournement — Rouyn-Noranda — Construction.

### **Maintien du parc**

Les investissements réalisés en 2019-2020 et probables en 2020-2021 pour le maintien du parc totalisent respectivement 2 052,0 millions de dollars et 1 927,4 millions de dollars. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Échangeur de l'autoroute 20 et de la route 171 — Lévis — Réaménagement;
- Route 138, côte Arsène Gagnon — Les Bergeronnes — Reconstruction;
- Complexe Turcot — Montréal — Reconstruction;
- Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil — Réfection;
- Échangeur de l'autoroute 13 et de l'autoroute 40, diverses structures — Montréal — Réfection et reconstruction;
- Pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville — Reconstruction.

Par ailleurs, pour l'année 2021-2022, les investissements prévus en maintien du parc totalisent 2 361,1 millions de dollars et seront, entre autres, alloués aux projets suivants :

- Autoroute 40 (Félix-Leclerc) direction est, entre Kirkland et Baie-d'Urfé — Reconstruction;
- Pont Pie-IX (route 125) entre Montréal et Laval — Réfection;
- Tunnels Ville-Marie et Viger — Montréal — Réfection;
- Pont Pierre-Laporte entre Québec et Lévis — Réfection.

### **Bonification du parc**

Les investissements réalisés en 2019-2020 et probables en 2020-2021 qui visent la bonification du parc totalisent respectivement 335,6 millions de dollars et 422,2 millions de dollars et ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Autoroute 73 (Henri-IV) entre l'autoroute 40 et l'autoroute 440 — Québec — Élargissement;
- Autoroute 85 (Claude-Béchar) entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! (phase III) — Construction;
- Route 169, voie de contournement des quartiers L'Isle-Maligne et Delisle — Alma — Construction;
- Autoroute 410, voie de contournement (phase II) — Sherbrooke — Construction;
- Route 138, diverses sections entre Baie-Comeau et Port-Cartier — Reconstruction.

Pour l'année 2021-2022, des investissements de 538,9 millions de dollars sont prévus pour la bonification du parc et permettront la réalisation des travaux ci-dessous :

- Promenade Samuel-De Champlain (phase III) — Québec — Construction;
- Autoroute 35, entre Saint-Sébastien et Saint-Armand (phase III) — Construction;
- Autoroute 19 entre Laval et Bois-des-Filion — Construction.

## LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1</sup>  
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M \$)				
	PAGI		Variance	PAGI		Variance	PAGI 2020- 2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2021- 2022
	2020- 2021	2021- 2022		2020- 2021	2021- 2022						
<b>Ouvrages de génie civil</b>											
<b>Chaussées du réseau supérieur</b>	22	22	0	29	29	0	7 401,0	-	513,0	-	7 914,0
<b>Structures</b>				Selon le nombre							
Réseau supérieur	8	8	0	15	15	0	9 527,2	-	(879,2)	(203,2)	8 444,8
				Selon la valeur							
	9	9	0	38	38	0					
<b>Ponts du réseau municipal</b>				Selon le nombre							
	9	9	0	32	32	0	785,7	-	(172,5)	-	613,2
				Selon la valeur							
	9	9	0	33	33	0					
<b>Ponceaux de moins de 3 mètres</b>				Selon le nombre							
	9	9	0	8	8	0	1 032,8	-	(81,3)	-	951,5
				Selon la valeur							
	ND	8	s. o.	ND	8	s. o.					
<b>Total selon la valeur</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>18 746,7</b>	<b>-</b>	<b>(620,0)</b>	<b>(203,2)</b>	<b>17 923,5</b>

<sup>1</sup> Résultats basés sur les données des bilans 2019.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Évolution de l'état

En raison des délais de collecte, de traitement et d'analyse des données à l'égard des inspections et des travaux réalisés sur les infrastructures routières sous la responsabilité du MTQ, le PAGI 2021-2022 a été préparé sur la base des données des bilans de 2019. De ce fait, aucune variation des indices d'état pour l'ensemble des infrastructures routières n'est observée cette année et l'effet des interventions réalisées en 2020 sera reflété au PAGI 2022-2023. Ce report permettra ainsi au Ministère de présenter, à partir de l'année prochaine, un bilan de l'état et du DMA aligné sur les dernières données certifiées d'inspections et arrimé aux stratégies d'interventions mises en œuvre durant la même période.

## Évolution du DMA

La diminution globale de 823,2 millions de dollars du DMA tient compte des ajustements apportés aux paramètres d'évaluation du DMA, de l'état d'avancement de certains projets ainsi que de l'actualisation de certains coûts.

## Dégradation naturelle

Aucune dégradation naturelle des infrastructures routières n'est observée cette année puisque le PAGI du réseau routier est présenté sur la base des données d'inspections de l'année dernière. En cohérence, l'effet des interventions réalisées en 2020-2021 pourra être reflété au PAGI 2022-2023 du MTQ. Toutefois, l'avancement de certains projets majeurs de réfections est pris en compte, dont la mise en service finale du projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal.

## Nouveaux constats

- La diminution globale de 620,0 millions de dollars résulte principalement des éléments suivants :
  - Une précision à la baisse du DMA pour certains projets de réfection et de reconstruction de structures en très mauvais état (IEG de E) actuellement à l'étude résultant de l'expérience acquise, au sein du MTQ au cours des dernières années, dans l'évaluation des coûts pour des interventions complexes;
  - Une actualisation à la hausse des facteurs de majoration associés aux coûts de certains types de travaux de réfection des chaussées, dont la gestion du maintien de la circulation lors des travaux, les honoraires professionnels, les mesures de mitigation ainsi que les contingences.

## Résorption

- La résorption de 203,2 millions de dollars découle de la mise en service finale du projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal.

## **LA GESTION DES INFRASTRUCTURES**

### **LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN**

#### **RESPONSABILITÉS**

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les différentes sociétés de transport en commun sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient à chacune des sociétés de transport en commun d'évaluer, de documenter et de mettre à jour les données relatives à l'état de ses infrastructures, et ce, afin de soutenir une gestion optimale axée sur leurs priorités.

#### **DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES**

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun se compose d'immeubles tels que des terminus et des abribus, de garages nécessaires à l'entretien mécanique des équipements, de gares ainsi que d'immeubles administratifs et de services.

Les ouvrages de génie civil incluent les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de métros, soit les stations et les tunnels, les voies réservées aux autobus ainsi que les stationnements et les terrains nécessaires à la gestion adéquate de la flotte de véhicules. Ceux-ci incluent également les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de trains, soit les voies ferrées, les ponts, les ponceaux, les tunnels et les murs.

Finalement, les équipements comprennent les voitures de métro, dont les nouvelles voitures AZUR, conçues à la fine pointe de la technologie et alliant une meilleure fiabilité, une capacité accrue et un confort amélioré. Les équipements liés à l'exploitation du réseau de trains, soit les locomotives, les voitures de passagers, les automotrices électriques sont également sous la responsabilité du MTQ. L'inventaire des équipements en transport collectif est complété par une flotte d'autobus offrant un service de transport collectif de qualité, des véhicules d'intervention et tous les autres équipements essentiels à la continuité des services.

**LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN****Inventaire des infrastructures<sup>1</sup>  
Par type et par catégorie d'infrastructure**

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion
		2020- 2021	2021- 2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>							
Gares	21	50	51	1	1 189 664 m <sup>2</sup>	1 222 073 m <sup>2</sup>	32 409 m <sup>2</sup>
Garages et ateliers	34	42	42	0	1 396 886 m <sup>2</sup>	1 386 945 m <sup>2</sup>	(9 941) m <sup>2</sup>
Terminus	17	59	61	2	390 555 m <sup>2</sup>	390 506 m <sup>2</sup>	(49) m <sup>2</sup>
Administratifs et services <sup>2</sup>	42	137	136	(1)	113 793 m <sup>2</sup>	125 637 m <sup>2</sup>	11 844 m <sup>2</sup>
Abribus, abris de protection et stations tempérées	13	5 346	4 943	(403)	48 327 m <sup>2</sup>	48 341 m <sup>2</sup>	14 m <sup>2</sup>
<b>Ouvrages de génie civil</b>							
Métro							
Stations	45	68	68	0	249 701 m <sup>2</sup>	249 701 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>
Tunnels	43	92	92	0	67 km	67 km	0 km
Trains							
Voies ferrées	20	s. o.	s. o.	s. o.	44 km	44 km	0 km
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	30	146	215	69	s. o.	s. o.	s. o.
Voies réservées	13	s. o.	s. o.	s. o.	393 km	438 km	45 km
Stationnements incitatifs	15	43	46	3	552 100 m <sup>2</sup>	625 096 m <sup>2</sup>	72 996 m <sup>2</sup>
<b>Équipements</b>							
Voitures de métro							
MR-73	45	423	423	0	s. o.	s. o.	s. o.
AZUR	4	486	513	27	s. o.	s. o.	s. o.
Autobus							
Standards	10	3 507	3 572	65	s. o.	s. o.	s. o.
Articulés	9	471	468	(3)	s. o.	s. o.	s. o.
Minibus	7	138	136	(2)	s. o.	s. o.	s. o.
Trains							
Locomotives	17	41	41	0	s. o.	s. o.	s. o.
Voitures passagers	14	206	206	0	s. o.	s. o.	s. o.
Automotrices électriques	26	58	58	0	s. o.	s. o.	s. o.
Véhicules d'intervention	6	738	750	12	s. o.	s. o.	s. o.
Autres <sup>3</sup>	11	466	465	(1)	s. o.	s. o.	s. o.

<sup>1</sup> Résultats basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2020.

<sup>2</sup> Les immeubles de services qui correspondent principalement à des bâtiments qui abritent des équipements mécaniques et électriques incluant des appareils de ventilation, d'alimentation électrique et de pompage des eaux de ruissellement.

<sup>3</sup> La catégorie « Autres » inclut les éléments suivants : plateformes élévatoires, balais mécaniques et laveurs, chariots élévateurs, transpalettes, laveuses à planchers, voitures électriques et nacelles.

### **Variation à l'inventaire**

La diminution du nombre d'infrastructures de la catégorie « abribus, abris de protection et stations tempérées » s'explique par le fait que certains abribus ont été exclus puisqu'ils appartiennent maintenant à des partenaires.

L'augmentation du nombre d'infrastructures de la catégorie « ponts, ponceaux, tunnels et murs » résulte d'une mise à jour de l'inventaire au cours de l'année 2020.

Les catégories « aiguillage » et « signalisation » ont été retirées du PAGI 2021-2022 puisque ces équipements sont maintenant inclus avec les infrastructures auxquelles ils sont rattachés, soit les catégories « voies ferrées » et « voies réservées ».

# LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

## LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

### Portrait de l'état des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
<b>Immeubles</b>						
Gares	2	30	35	67	31	2
Garages et ateliers	22	10	22	54	22	24
Terminus	26	27	30	83	10	7
Administratifs et services	7	8	28	43	29	28
Abribus, abris de protection et stations tempérées	34	28	35	97	3	0
<b>Ouvrages de génie civil</b>						
Métro						
Stations	19	25	13	57	21	22
Tunnels	95	4	1	100	0	0
Trains						
Voies ferrées	88	0	12	100	0	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	34	16	25	75	16	9
Voies réservées	23	57	17	97	3	0
Stationnements incitatifs	25	52	21	98	2	0
<b>Équipements</b>						
Voitures de métro						
MR-73	0	0	0	0	100	0
AZUR	100	0	0	100	0	0
Autobus						
Standards	19	61	13	93	4	3
Articulés	23	1	19	43	55	2
Minibus	1	17	78	96	2	2
Trains						
Locomotives	49	2	49	100	0	0
Voitures passagers	78	0	22	100	0	0
Automotrices électriques	0	0	0	0	100	0
Véhicules d'intervention	10	10	24	44	55	1
Autres	78	6	8	92	6	2
<b>Total – Infrastructures<sup>2</sup></b>	<b>42</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>71</b>	<b>18</b>	<b>11</b>

<sup>1</sup> Résultats basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2020.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

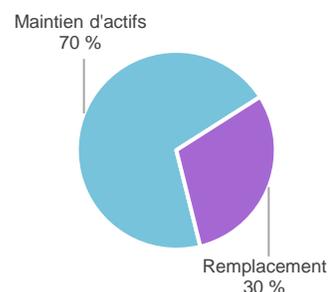
## Objectifs

- Assurer une offre de service sécuritaire de qualité répondant aux normes en vigueur;
- Maintenir en bon état (IEG de A, B ou C) les infrastructures par des interventions en continu de remplacement et de réfection d'équipement, de matériel roulant et d'infrastructures ayant atteint leur fin de vie utile.

## Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Transport collectif	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	2 074,5	70
Remplacement	894,9	30
<b>Total</b>	<b>2 969,5</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

## Stratégie d'investissement

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun est majoritairement en bon état (IEG de A, B ou C). Cette situation illustre les efforts qui sont consentis par les sociétés pour maintenir et bonifier le parc d'infrastructures qui assurent un service de qualité, efficient et répondant aux besoins de la population.

Conséquemment, afin d'assurer des services sécuritaires, fiables et rapides et contrer la dégradation du parc d'infrastructures, des investissements de plus de 2,9 milliards de dollars sont prévus pour le maintien et le remplacement des infrastructures en fin de vie utile.

Concrètement, les principaux projets d'investissement prévus en maintien du parc visent :

- Le remplacement des équipements fixes du métro, dont les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de contrôle des trains;
- La réfection générale des composantes critiques des ouvrages de génie civil du métro, tels les systèmes électriques, mécaniques et structuraux;
- La reconstruction et la mise à niveau d'immeubles, tels que le complexe Crémazie de la Société de transport de Montréal et le centre d'exploitation du Réseau de transport de Longueuil à Saint-Hubert;
- Le remplacement d'équipements roulant, dont des wagons et des locomotives de train, des voitures de métro et des autobus.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

#### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

##### Par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
<b>Sociétés de transport en commun</b>						
2019-2020						
Réel	148,8	—	192,8	<b>341,6</b>	380,8	<b>722,4</b>
Prévu	168,4	—	138,5	<b>306,9</b>	735,2	<b>1 042,1</b>
Écart	(19,6)	—	54,3	<b>34,7</b>	(354,4)	<b>(319,7)</b>
2020-2021						
Probable	146,9	—	277,9	<b>424,8</b>	619,0	<b>1 043,8</b>
2021-2022						
Prévu	182,5	—	180,6	<b>363,1</b>	532,1	<b>895,2</b>

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

##### Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en maintien du parc en 2019-2020 totalisent 341,6 millions de dollars, soit 34,7 millions de dollars de plus que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique principalement par des investissements additionnels qui ont permis la réfection d'infrastructures du métro.

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2019-2020 totalisent 380,8 millions de dollars, soit 354,4 millions de dollars de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation moins rapide que prévue de certains projets, tels que :

- Service rapide par bus intégré sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval — Aménagement et construction;
- Garage Côte-Vertu de la STM — Montréal — Construction;
- Métro de Montréal, ligne bleue de la station Saint-Michel à Anjou — Prolongement.

##### Maintenance du parc

À l'égard des sommes allouées par le MTQ pour soutenir les sociétés de transport en commun, les investissements réalisés en maintien du parc en 2019-2020 totalisent 341,6 millions de dollars. Par ailleurs, les investissements probables en 2020-2021 et prévus en 2021-2022 totalisent respectivement 424,8 et 363,1 millions de dollars et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Métro de Montréal, voitures de métro AZUR — Remplacement;

- La poursuite des programmes de réfection du métro de Montréal :
  - Programme Réno-Infrastructures (réfection de stations, de structures auxiliaires, du tunnel, des garages et des ateliers);
  - Programme Réno-Systèmes (remplacement ou mise à niveau des équipements liés à l'exploitation, incluant, entre autres, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de voies [supports de rails et barres de guidage]).

### **Bonification du parc**

Les investissements probables en 2020-2021 et prévus en 2021-2022 totalisent respectivement 619,0 millions de dollars et 532,1 millions de dollars et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Service rapide par bus intégré sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval – Aménagement et construction;
- Métro de Montréal, Programme d'accessibilité des stations (phase I) — Bonification
- Garage Côte-Vertu de la STM — Montréal — Construction;
- Stationnements incitatifs de l'ARTM — Région métropolitaine de Montréal — Construction;
- Centre de transport Bellechasse de la STM — Montréal — Construction.

## LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Évolution de l'état des infrastructures  
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>						
Gares	10	31	21	0	2	2
Garages et ateliers	26	22	(4)	11	24	13
Terminus	10	10	0	7	7	0
Administratifs et services	ND	29	s. o.	ND	28	s. o.
Abribus, abris de protection et stations tempérées	4	3	(1)	0	0	0
<b>Ouvrages de génie civil</b>						
Métro						
Stations	18	21	3	20	22	2
Tunnels	0	0	0	0	0	0
Trains						
Voies ferrées	0	0	0	0	0	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	23	16	(7)	6	9	3
Voies réservées	8	3	(5)	0	0	0
Stationnements incitatifs	5	2	(3)	0	0	0
<b>Équipements</b>						
Voitures de métro						
MR-63	100	100	0	0	0	0
AZUR	0	0	0	0	0	0
Autobus						
Standards	3	4	1	2	3	1
Articulés	55	55	0	0	2	2
Minibus	3	2	(1)	0	2	2
Trains						
Locomotives	0	0	0	0	0	0
Voitures passagers	0	0	0	0	0	0
Automotrices électriques	100	100	0	0	0	0
Aiguillages	0	s. o.	s. o.	0	s. o.	s. o.
Véhicules d'intervention	60	55	(5)	1	1	0
Signalisation	0	s. o.	s. o.	0	s. o.	s. o.
Autres	5	6	1	2	2	0
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### **Évolution de l'état**

Les principales infrastructures pour lesquelles une augmentation de la proportion de leurs infrastructures en mauvais (IEG de D) ou très mauvais état (IEG de E) est constatée sont les gares ainsi que les garages et ateliers.

La dégradation de l'état des gares est due notamment à des inspections plus ciblées des infrastructures de l'organisme public de transport en commun exo par de la main-d'œuvre spécialisée.

La dégradation de l'état des garages et des ateliers résulte des nouvelles inspections effectuées en cours d'année. De plus, ces nouvelles inspections ont démontré que ces infrastructures étaient en majorité en mauvais (IEG de D) ou très mauvais (IEG de E) état.

Finalement, considérant l'importance relative de la valeur de remplacement des infrastructures des stations du métro, l'augmentation de la proportion de celles-ci en mauvais (IEG de D) et très mauvais (IEG de E) état correspond à des besoins de maintien d'actifs importants qui seront nécessaires afin de contrer leur dégradation et les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C).

## ANNEXE 1

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

##### **Programmes d'aide financière du ministère des Transports répondant aux besoins des sociétés de transport en commun**

Le MTQ administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Le principal objectif de ces programmes d'aide financière est de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services. Ces programmes visent à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Les sociétés de transport en commun bénéficient, notamment, des programmes de subvention suivants :

- **PAGTCP – Volet immobilisation** : les objectifs ciblés de ce programme consistent à maintenir en bon état les actifs existants, à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à développer de nouveaux services;
- **Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL** : ce programme, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, vise la réalisation de projets d'immobilisation en matière de transport en commun. Les sources de financement proviennent d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des revenus des droits d'immatriculation sur les véhicules automobiles de forte cylindrée et des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre;
- **PAFFITC** : ce programme découle de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'infrastructures de transport en commun conclue le 29 juin 2016. Ce programme vise à soutenir les investissements permettant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant l'élaboration d'études en appui aux projets d'expansion de réseaux dont la réalisation est planifiée à plus long terme;
- **PAGITC** : ce programme découle de la signature de l'EBI avec le gouvernement du Canada et vise à soutenir les projets de nouvelles constructions, d'expansion, d'amélioration et de remise en état d'infrastructures de transport en commun ainsi que des projets de transport actif.

## **ANNEXE 1 (suite)**

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

##### **Inspection et mise à jour des données**

###### **Chaussées du réseau supérieur**

Le MTQ ausculte 83 % des chaussées principales revêtues, soit 25 750 kilomètres des 31 039 kilomètres du réseau supérieur québécois. La portion des chaussées non auscultées concerne principalement les routes de gravier ainsi que les bretelles d'accès.

###### **Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)**

Le programme d'inspection permet d'avoir un portrait complet de l'état de l'ensemble des structures sous la responsabilité du Ministère. Ce suivi est fait au moyen de différents types d'inspections et à des fréquences qui varient selon l'âge et le niveau de dégradation de la structure.

###### **Ponceaux de moins de trois mètres**

Les ponceaux sont inspectés selon la méthodologie établie par le programme d'inspection des ponceaux. Ces inspections permettent de connaître l'état des ponceaux se situant sous les routes composant le réseau routier sous la gestion du MTQ. La fréquence d'inspection d'un ponceau est déterminée selon son état, ses caractéristiques et l'importance du lien routier. En 2019, la proportion des ponceaux inspectés atteint 96 %.

#### **Méthodologie**

##### **Chaussées du réseau supérieur**

L'évaluation du DMA et de l'IEG repose sur des données d'inspection réalisées au cours de l'année 2019. L'extrapolation pour le DMA et l'IEG s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

##### **Indice d'état**

Depuis plus de 15 ans, le Ministère procède à l'auscultation des chaussées principales revêtues, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base d'un indicateur principal de la condition de surface. L'IRI est utilisé pour évaluer le confort au roulement ressenti par l'utilisateur de la route et constitue un standard employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales.

C'est sur la base de cet indicateur que le Ministère a établi, à l'intérieur de ses plans stratégiques successifs, ses cibles de performance en fonction du pourcentage du réseau routier en bon état. Le Ministère en rend compte dans son rapport annuel de gestion et en publie le suivi à l'intérieur de son *Bilan annuel d'état du réseau routier*. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur de l'indice de confort au roulement est en dessous d'un seuil départageant un état jugé comme étant bon d'un état requérant une intervention afin de lui redonner une bonne qualité de roulement. Par contre, les choix d'interventions et de la meilleure technique à mettre en œuvre tiennent compte d'autres indicateurs, comme l'orniérage, la fissuration et la vulnérabilité aux effets du gel.

Dans le cadre du PAGI, quatre indicateurs ont été combinés pour créer un nouvel indicateur intégré aux fins de l'IEG soit : l'IRI, l'indice d'orniérage, l'indice de fissuration ainsi que la vulnérabilité aux effets du gel de la chaussée. Un segment de route peut, en effet, offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'IEG peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d'indices permet de mieux relier l'état des infrastructures aux besoins d'investissements nécessaires pour permettre l'atteinte d'un état jugé satisfaisant ou mieux.

#### Déficit de maintien d'actifs

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais et en très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées. Ces chaussées ont ainsi atteint un état de déficience majeure ou, pour certaines, leur durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois ans.

### **Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)**

#### Indice d'état

Depuis plusieurs années, le MTQ utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'IEG, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit très bon (A), bon (B) et satisfaisant (C), tandis que les ouvrages considérés comme étant « à réparer » se répartissent selon les indices d'état mauvais (D) et très mauvais (E).

Au MTQ, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces indicateurs permet de sélectionner les interventions les plus intéressantes et avantageuses.

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en termes de nombre, ce qui en facilite l'interprétation. Cette façon de faire a cependant l'inconvénient d'attribuer le même poids à chacun des ouvrages, quelle qu'en soit l'envergure. Une autre façon de présenter l'information, et qui apparaît au tableau précédent, est en termes de pourcentage de la valeur des structures. Cette façon a l'avantage de mettre en relation le besoin d'investissements au regard de l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande valeur ont une forte influence sur le portrait global de l'IEG des structures.

#### Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau routier supérieur et des ponts du réseau municipal correspond à la somme des travaux requis depuis plus de cinq ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis et pour lesquelles le MTQ a planifié réaliser des travaux majeurs, tels que le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, les tunnels Ville-Marie et Viger, le pont de l'Île-aux-Tourtes, le pont de l'Île-d'Orléans et le pont Honoré-Mercier. Le MTQ continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTQ pour répondre à des besoins ciblés comme :

- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
  - Structures nécessitant un remplacement;
  - Structures nécessitant des travaux majeurs;
  - Structures nécessitant des réparations;
  - Structures ne nécessitant aucune intervention.
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le *Bilan de l'état des structures* présente l'information pour les structures du réseau supérieur et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTQ. On retrouve également, à l'intérieur du *Rapport annuel de gestion du ministère des Transports*, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du Plan stratégique 2019-2023. Par ailleurs, le MTQ présente, sur son site Internet, les rapports d'inspection générale de ses structures.

### **Ponceaux de moins de trois mètres**

#### Indice d'état

Le MTQ inspecte les ponceaux selon 18 éléments qui sont répartis en quatre catégories, soit la capacité structurale, la capacité hydraulique, l'état du remblai et de la chaussée ainsi que l'état des autres éléments (ex. : mur de tête).

Ces inspections permettent d'attribuer à chaque ponceau un indice d'état en ponceau (IEP). L'IEP permet de déterminer l'IEG associé à ces infrastructures.

Les ponceaux classés A, B ou C sont considérés comme étant en bon état et ne nécessitent aucune intervention majeure à court terme. Certains d'entre eux peuvent nécessiter des travaux d'entretien ou de réparation mineurs afin d'assurer leur bon fonctionnement et de prolonger leur durée de vie utile. Les ponceaux en mauvais état, appartenant aux classes d'état D et E, nécessitent des réparations, des réhabilitations ou des reconstructions.

#### Déficit de maintien d'actifs

Pour le PAGI 2020-2021, le MTQ avait présenté une première évaluation du DMA des ponceaux de moins de trois mètres basée sur le coût de reconstruction de ceux en mauvais et très mauvais état (IEG de D et E). Le calcul du DMA a été précisé cette année et considère, pour les ponceaux en mauvais état (IEG de D), le coût de la réfection requise pour rétablir leur état, plutôt que de considérer le coût d'une reconstruction complète.

## **ANNEXE 1 (suite)**

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### **LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN**

##### **Inspection et mise à jour des données**

L'inventaire des infrastructures en transport collectif intègre la majorité des infrastructures détenues par les sociétés de transport en commun, soit l'ARTM, exo, la STM, le RTC, le RTL, la STL (Laval), la STO, la STL (Lévis), la STTR, la STS (Saguenay) et la STS (Sherbrooke).

Le MTQ n'étant pas propriétaire des infrastructures en transport collectif, l'inventaire repose sur les données disponibles fournies par les sociétés de transport en commun. Au regard des lignes directrices gouvernementales, le MTQ effectue, en collaboration avec l'ensemble des sociétés de transport en commun, la collecte et le traitement des données pour établir et tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures appartenant à ces sociétés. Cette approche vise à planifier les investissements à réaliser par le gouvernement du Québec en soutien aux sociétés de transport en commun, et ce, au cours des dix prochaines années, tout en respectant les responsabilités respectives rattachées à la propriété des infrastructures concernées.

##### **Méthodologie**

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

## **LA GESTION DES INFRASTRUCTURES**

### **LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**

#### **VISION**

Une société d'État performante et innovante, chef de file en transport maritime.

#### **ORIENTATION**

Offrir des services fiables par le biais d'une flotte et d'un parc d'infrastructures terrestres performants et sécuritaires.

#### **RESPONSABILITÉS**

La STQ, qui est sous la responsabilité du ministre des Transports, doit s'assurer que les infrastructures dont elle est propriétaire lui permettent d'atteindre les objectifs mentionnés dans le présent document. Pour y arriver, la STQ doit leur accorder les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de respecter les exigences réglementaires applicables;
- Réaliser les travaux permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations afin de répondre à de nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie utile.

#### **DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES**

La STQ possède 11 traverses<sup>12</sup> et deux dessertes sous sa responsabilité, dont neuf sont exploitées par elle. Elles sont principalement localisées le long du fleuve Saint-Laurent, entre Sorel-Tracy et la Basse-Côte-Nord.

Outre le bâtiment de son siège social, la STQ possède des immobilisations qui comprennent 22 navires (15 traversiers, trois embarcations de passagers et quatre embarcations de travail), des immeubles (gares, bâtiments de service, passerelles piétonnières, entrepôts, ateliers), des quais, des embarcadères ainsi que d'autres ouvrages de génie civil (aires d'attente, voies d'accès, stationnements, empièvements).

---

<sup>12</sup> Traverse : chemin suivi par un traversier sur un cours d'eau.

## LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures<sup>1</sup>  
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2020-2021	2021-2022		2020-2021	2021-2022	
<b>Immeubles</b>	21	85	85	0	9 005 m <sup>2</sup>	9 005 m <sup>2</sup>	0
<b>Ouvrages de génie civil</b>							
Quais	36	26	26	0	7 571 m	7 571 m	0
Embarcadères	17	20	20	0	3 604 m <sup>2</sup>	3 604 m <sup>2</sup>	0
Autres	35	22	22	0	161 298 m <sup>2</sup>	161 298 m <sup>2</sup>	0
<b>Équipements</b>							
Navires	25	21	22	1	s. o.	s. o.	s. o.

<sup>1</sup> Données de novembre 2020.

**Variation à l'inventaire**

Un nouveau navire a été acquis au cours de la dernière année, soit le NM *Jos-Hébert* pour le transport de marchandises à la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord).

## LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

### LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

#### Portrait de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures<sup>1</sup> Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) <sup>2</sup> (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
<b>Immeubles</b>	91	3	0	94	5	1	–	–	–
<b>Ouvrages de génie civil</b>									
Quais	8	13	6	27	60	13	60,6	32,5	93,1
Embarcadères	61	0	0	61	39	0	11,4	–	11,4
Autres	83	12	5	100	0	0	–	–	–
<b>Équipements</b>									
Navires	54	30	5	89	11	0	25,0	–	25,0
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>54</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>80</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>97,0</b>	<b>32,5</b>	<b>129,5</b>

<sup>1</sup> Données de novembre 2020.

<sup>2</sup> Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

#### Objectifs

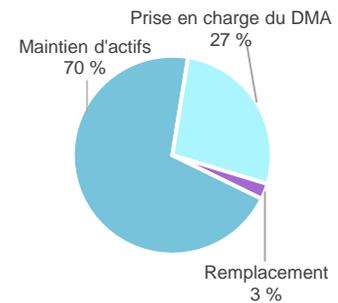
Au cours des prochaines années, les objectifs de la STQ relatifs à la gestion de ses infrastructures sont reliés avec celui de maintenir à 99,5 % la prestation du nombre des traversées prévues, soit :

- D'ici au 31 mars 2025, atteindre une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de :
  - 35 % pour les quais;
  - 75 % pour les embarcadères;
  - 92 % pour les navires.
- Maintenir, en tout temps, une proportion supérieure à 90 % des immeubles et des ouvrages de génie civil de la catégorie « autres » avec un IEG supérieur ou égal à C.
- D'ici au 31 mars 2025, réduire de 50,6 millions de dollars le DMA actuellement évalué à 129,5 millions de dollars pour les catégories d'infrastructures suivantes :
  - 24,9 millions de dollars pour les quais;
  - 3,0 millions de dollars pour les embarcadères;
  - 22,7 millions de dollars pour les navires.

## Investissements en maintien du parc au PQI 2021-2031

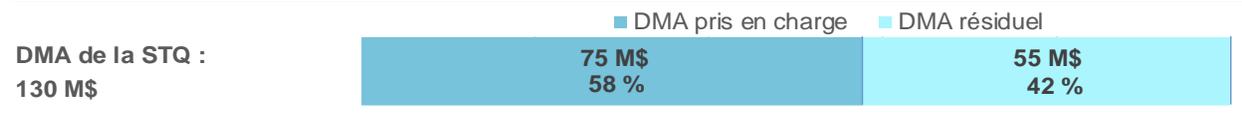
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	STQ	%
<b>Maintien du parc</b>		
Maintien d'actifs	194,0	70
Prise en charge du DMA	74,9	27
Remplacement	7,0	3
<b>Total</b>	<b>275,9</b>	<b>100</b>



Note : Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

## Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



## Stratégie d'investissement

Pour assurer la pérennité de ses actifs et maintenir leur performance, la STQ doit mettre à jour et en œuvre ses plans d'investissement en tenant compte des principales étapes du cycle de vie, notamment la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien, la réhabilitation et le remplacement. Les décisions prises à tout moment durant ce cycle peuvent avoir une incidence sur la durée de vie résiduelle des actifs de la STQ. Cela est particulièrement important étant donné que plusieurs infrastructures sont vieillissantes et requièrent des investissements pour contrer leur dégradation ainsi que pour demeurer fonctionnelles.

Plus concrètement pour le plan d'investissement des navires, il est important de planifier à long terme pour optimiser les interventions qui requièrent une mise en cale sèche et assurer la continuité du service. Ainsi les travaux planifiés en fonction du cycle de vie incluent :

- Des interventions de mi-vie lorsqu'un navire atteint un âge d'environ 30 ans;
- L'inspection et l'entretien en profondeur de chacun des navires sur une période de cinq ans qui visent des travaux tels que :
  - La remise en état des composantes de structure du navire;
  - La réfection des composantes mécaniques (moteurs, propulseurs), électriques (systèmes de distribution de puissance), électroniques (radar, systèmes de communication) et autres systèmes (détection et suppression d'incendie, équipements et systèmes de sauvetage).

Ces travaux permettent l'obtention des certifications requises pour le maintien des opérations des navires.

Un programme d'inspection (terrestre et sous-marine) des quais et des embarcadères est en place afin de déterminer des travaux de réfection ciblés sur des composantes essentielles pour les maintenir fonctionnels et prolonger leur durée de vie utile. En procédant ainsi, la STQ dispose d'un délai supplémentaire pour planifier les projets de reconstruction de ces quais et embarcadères, lesquels permettront à terme de les rétablir dans un très bon état (IEG de A) et de répondre aux besoins liés à l'évolution de l'offre de services. Le projet de maintien d'actifs actuellement en planification au quai de L'Isle-aux-Coudres en prévision d'un projet majeur de reconstruction est un bon exemple de cette stratégie.

De plus, pour certaines catégories d'infrastructures, et plus particulièrement pour les navires, des interventions imprévues à la planification initiale peuvent être requises pour corriger des bris imprévus de composantes ou pour répondre à de nouvelles normes. Lorsque possible, celles-ci sont réalisées dans le cadre des périodes de maintien planifiées au plan d'investissement.

## L'ÉTAT DE SITUATION

### Investissements publics en infrastructures inscrits au PQI

#### Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
<b>Société des traversiers du Québec</b>						
2019-2020						
Réel	8,4	–	1,2	<b>9,6</b>	55,4	<b>65,0</b>
Prévu	21,7	–	–	<b>21,7</b>	58,3	<b>80,0</b>
Écart	(13,3)	–	1,2	<b>(12,1)</b>	(2,9)	<b>(15,0)</b>
2020-2021						
Probable	4,4	4,4	0,6	<b>9,4</b>	13,3	<b>22,7</b>
2021-2022						
Prévu	12,0	22,1	2,0	<b>36,1</b>	14,3	<b>50,4</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en 2019-2020 pour le maintien du parc d'infrastructures de la STQ totalisent 9,6 millions de dollars alors que les investissements prévus étaient de 21,7 millions de dollars. Cet écart de 12,1 millions de dollars résulte principalement du report des investissements relatifs au projet de modernisation du NM *Joseph-Savard* qui a eu un effet à la baisse d'environ 11,5 millions de dollars sur les investissements réalisés.

#### Maintenance du parc

Les investissements probables en maintenance du parc sont de 9,4 millions de dollars en 2020-2021 et ont permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Réfection et réaménagement du NM *Joseph-Savard* – Traverse L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive;
- Remplacement du VCA L'*Esprit-de-Pakuashipi*;
- Reconstruction du quai de Saint-Augustin de la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord).

En comparaison avec les investissements probables en 2020-2021, les investissements prévus en 2021-2022 pour le maintien du parc sont en hausse de 26,7 millions de dollars et s'élèvent à 36,1 millions de dollars. Cette augmentation prévue des investissements est principalement attribuable à la réalisation des projets suivants :

- Réfection et réaménagement du NM *Joseph-Savard* – Traverse L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive;
- Reconstruction du quai de Saint-Augustin de la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord);
- Maintenance d'actifs au quai de L'Isle-aux-Coudres.

### **Bonification du parc**

Les investissements réalisés en 2019-2020 pour des projets d'amélioration et d'ajout ont atteint 55,4 millions de dollars alors que pour 2020-2021, les investissements probables sont de 13,3 millions de dollars. Ces sommes ont permis de réaliser ou de poursuivre les projets suivants :

- Construction d'un navire de transport de marchandises à la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord), soit le NM *Jos-Hébert*;
- Construction d'un bâtiment multifonctionnel à Chevery;
- Amélioration de la fluidité de la circulation à la traverse reliant Sorel-Tracy à Saint-Ignace-de-Loyola.

Les investissements prévus en 2021-2022 pour des projets d'amélioration et d'ajout, totalisant 14,3 millions de dollars, permettront la réalisation de nouveaux projets ou la poursuite des projets en cours, dont la construction d'un bâtiment multifonctionnel à Chevery.

## LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

### Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2020-2021	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2021-2022
	2020- 2021	2021- 2022		2020- 2021	2021- 2022						
<b>Immeubles</b>	5	5	0	1	1	0	-	-	-	-	-
<b>Ouvrages de génie civil</b>											
Quais	60	60	0	13	13	0	85,0	8,1	-	-	93,1
Embarcadères	32	39	7	0	0	0	8,9	2,5	-	-	11,4
Autres	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
<b>Équipements</b>											
Navires	11	11	0	0	0	0	23,6	-	5,8	(4,4)	25,0
<b>Total – Infrastructures</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>117,5</b>	<b>10,6</b>	<b>5,8</b>	<b>(4,4)</b>	<b>129,5</b>

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Évolution de l'état

La proportion des immeubles, des quais et des « autres » ouvrages de génie civil en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable par rapport à l'an dernier.

Pour les embarcadères, la hausse de 7 % de la proportion évaluée en mauvais état (IEG de D) est attribuable à l'état de l'embarcadère de Sorel, qui est passé cette année d'un état satisfaisant (IEG de C) à un mauvais état (IEG de D) en raison, principalement, d'une détérioration des composantes de la structure de l'embarcadère causée par sa localisation en milieu salin.

La proportion des navires en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable en comparaison avec l'an dernier. Ce constat s'explique principalement par le fait qu'un seul navire, soit le VCA *L'Esprit-de-Pakuashipi*, s'est détérioré, passant d'un état satisfaisant (IEG de C) à un mauvais état (IEG de D) en raison de nouveaux besoins de travaux qui ont été répertoriés, alors qu'un nouveau navire de transport de marchandises, le NM *Jos-Hébert*, évalué dans un très bon état (IEG de A), a été acquis.

### Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA de 12,0 millions de dollars s'explique principalement par les éléments suivants :

#### Dégradation naturelle

L'augmentation de 10,6 millions de dollars s'explique par le vieillissement de certains quais et embarcadères se rapprochant de leur fin de vie utile et pour lesquels des besoins d'investissement de 8,1 millions de dollars (pour les quais) et de 2,5 millions de dollars (pour les embarcadères) ont été établis.

#### Nouveaux constats

L'augmentation de 5,8 millions de dollars s'explique par l'ajout des coûts estimés des nouveaux travaux de maintien d'actifs de 3,8 millions de dollars requis sur le NM *Radisson* jusqu'à sa mise hors service et son démantèlement, ainsi que l'ajout des besoins de maintien d'actifs évalués à 2,0 millions de dollars sur d'autres navires.

#### Résorption

Les travaux de réfection de mi-vie réalisés sur le NM *Joseph-Savard* ont permis une prise en charge de 4,4 millions de dollars du DMA.

Pour les quais et les embarcadères, les travaux doivent être condensés afin de ne pas compromettre la poursuite des opérations. Ainsi, aucune résorption n'a été constatée dans la dernière année, mais l'effet des travaux planifiés sur les quais et les embarcadères sera constaté au cours des prochaines années.

## ANNEXE 1

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

##### Inspection et mise à jour des données

Un calendrier d'inspection en continu a été établi, ciblant les composantes critiques des immeubles et des ouvrages de génie civil essentiels afin de rendre le service requis. L'objectif est de conserver un portrait à jour de l'état des infrastructures de manière à soutenir les décisions à leur égard.

Pour les navires, un programme d'inspections et de suivis périodiques de l'entièreté des composantes est exigé en fonction des obligations législatives et normatives imposées, notamment par la *Loi sur la marine marchande du Canada (2001)* ainsi que par les règlements statutaires des sociétés de classification. À la suite de ces inspections, chaque navire obtient les approbations statutaires périodiques exigées afin de maintenir la certification requise à l'accomplissement de sa mission.

##### Méthodologie

L'âge moyen des quais et des embarcadères représente l'âge apparent qui prend en considération l'âge chronologique de l'infrastructure ainsi que les travaux réalisés sur celle-ci afin d'assurer sa capacité à rendre le service d'ici la fin de sa vie utile.

Pour ce qui est des navires, des immeubles et des ouvrages de génie civil, l'âge moyen de ces infrastructures correspond à leur âge réel.

La méthode d'évaluation de l'état des immeubles et des ouvrages de génie civil est basée sur la détermination d'un indice de vétusté physique établi à la suite d'une inspection technique. Pour les quais et les embarcadères, la méthode d'évaluation de leur état est basée sur un modèle de dégradation des infrastructures en fonction de leur âge apparent. Cette évaluation soutient la stratégie d'investissement pour ces infrastructures, qui vise à procéder à des interventions regroupées afin de minimiser les conséquences sur les opérations.

Pour les navires, la méthode d'évaluation de l'état prend en compte leur indice de vétusté physique ainsi que leur âge afin de mieux refléter la réalité. Cette méthode permet de soutenir des décisions d'investissement éclairées à leur égard.

